

Université catholique de Louvain

ECOLE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

L'accaparabilité des terres.
Une investigation dans le Macina, Office du Niger, Mali.

par Joanna De Leener

Promoteur : Pr. J-M Wautelet

Rapporteur : Pr. A. Ansoms

Mémoire présenté dans le cadre du
Master 120 en Sciences Politiques,
orientation Relations
Internationales.

Session de Juin 2011

Résumé

L'Office du Niger est un périmètre irrigué situé dans le delta du fleuve Niger au Mali. Les terres arables qui le composent deviennent l'objet de fortes convoitises de la part de nombreux investisseurs étrangers et nationaux, avec le support actif de l'Etat malien. Tout l'environnement naturel, social, économique et culturel s'en trouve bouleversé. Ce travail aborde ce phénomène en situant la réflexion en amont, grâce à la mise en évidence du concept d' « accaparabilité ». L'étude se concentre sur les facteurs favorisant l'accapement des terres. Trois d'entre eux seront traités, au niveau micro, afin de déterminer en quoi les fonctionnements sociaux et mentaux des paysans de la zone peuvent influencer le niveau d'accaparabilité d'une terre : le lien d'attachement à la terre, l'existence d'un référentiel collectif ainsi que le rapport à l'extériorité.

Mots clés : Accapement, Accaparabilité, Mali, Terres, Office du Niger.

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux,...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au code de déontologique pour les étudiants en matière d'emprunt, de citation et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Remerciements

Remerciements au Pr. Jean-Marie Wautelet pour sa disponibilité à m'accueillir parmi ses mémorants et pour son appui aux moments-clés de ce travail.

Remerciements à Mr. Mamadou Goïta et à l'IRPAD qui ont rendu possible mon séjour au Mali, qui m'ont introduit au milieu paysan de l'ON et qui m'ont fourni de précieux contacts sur le terrain.

Remerciements à Mme Z.C.S. qui a été ma compagne de terrain et mon interprète lors des séjours au village. Elle m'a ouvert de nombreuses portes et m'a fait bénéficier de sa fine connaissance de la situation.

Remerciements aux membres du SEXAGON, de la CNOP, de l'AOPP et du Faranfasiso pour leur aide et les multiples informations auxquelles ils m'ont donné accès.

Remerciements à Mr. Paul Mathieu pour la documentation qu'il a généreusement partagé avec moi.

Remerciements à mon père, Phillippe De Leener, qui m'a transmis son intérêt pour la paysannerie africaine, fourni de précieux conseils et fait bénéficier de sa grande expérience de terrain.

Remerciements à ma grande sœur Nouh Coulibaly De Leener (originaire du Nord de la Côte d'Ivoire) avec laquelle j'ai grandi et qui m'a ouvert à une compréhension subtile des fonctionnements sociaux et mentaux en Afrique de l'Ouest. Sans compter les rudiments de bamanan (langue Bambara) qu'elle m'a permis de pratiquer.

Remerciements à ma mère, Gilberte Van Caneghem, pour son immense soutien moral tout au long de ce parcours exigeant.

Liste des abréviations

AOPP: Association des Organisations Professionnelles Paysannes

AV: Association Villageoise

CDF : Code Domanial et Foncier

CNOP: Coordination Nationale des Organisations Paysannes

FAO: Food and Agriculture Organization

GTZ: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (l'agence allemande de coopération technique pour le développement).

IFAD: International Fund for Agriculture Development

IIED: International Institute for Environment and Development

IFPRI: International Food Policy Research Institute

ON: Office du Niger

OP : Organisation Paysanne

ORT : Organisation du Réseau Tertiaire

SEXAGON: Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger

Table des matières

Table des matières.....	6
Section 1 : Introduction.....	9
Section 2 : Problématique et hypothèses.....	11
Section 3 : Le cadre analytique	15
3. 1. L'accaparement des terres.....	15
3.1.1. <i>Le concept d'accaparement des terres</i>	15
3.1.2. <i>Le concept d'accaparabilité en regard avec celui d'accaparement</i>	19
3.1.3. <i>Le concept de communauté locale</i>	19
3.1.4. <i>Le contexte Africain</i>	20
3.1.5. <i>Bénéfices ?</i>	20
3.1.6. <i>Risques ?</i>	22
3.2. L'accaparement des terres au Mali	24
3.2.1. <i>Présentation du pays</i>	24
3.2.2. <i>Le contexte juridique</i>	26
Section 4 : Méthodologie	32
4.1. Un travail d'équipe	32
4.2. Méthode de recherche	32
4.3. Difficultés du terrain	34
4.4 Confidentialité.....	35
Section 5 : Description du terrain	36
5.1. L'Office du Niger	36
5.2. Le contexte paysan.....	39
Section 6 : Résultats.....	42
6.1. Le lien d'attachement à la terre : hypothèse 1.....	42

6.2. Le collectif : hypothèse 2.....	47
6.2.1. <i>Du collectif dans la production</i>	48
6.2.1.1. Du collectif dans les travaux aux champs	48
6.2.1.2. Du collectif dans la gestion des espaces communs/partagés.....	51
6.2.2. <i>Du collectif dans la commercialisation</i>	53
6.2.3. <i>Des premières conclusions sur la dimension collective</i>	54
6.3. Autres facteurs d'accaparabilité.....	55
6.3.1. <i>Le manque d'informations et la désinformation</i>	55
6.3.2. <i>La question de l'eau</i>	58
6.3.2.1. Un deuxième processus d'accaparement : l'accaparement de l'eau.	59
6.3.2.2. La maîtrise de l'eau.....	61
6.3.3. <i>Le rapport à l'extériorité : hypothèse 3</i>	63
6.4. Les organisations paysannes face à l'accaparement des terres	69
6.4.1. <i>Conceptualisation et mise en œuvre de la lutte</i>	69
6.4.2. <i>Conclusions</i>	74
Section 7 : Discussion.....	75
7.1. Deux grandes tendances.....	76
7.2. Une approche basée sur le droit international	78
7.3 Une étude de cas au Nigéria.....	80
7.4. Une souveraineté sur les terres.....	83
Section 8 : Conclusions.....	87
Section 9 : Bibliographie et références	91
Section 10 : Annexes	98
Annexe 1 : Le questionnaire de recherche	98
Annexe 2 : Evaluation approximative des coûts et bénéfice de la production de riz pour une parcelle d'un hectare	101
Annexe 3 : Plan type de parcelles, avec partiteur et ORT	102

Annexe 4 : Carte du réseau d'irrigation de l'Office du Niger.....	103
Annexe 5 : Liste des investisseurs étrangers et nationaux présents au Mali.....	104
Annexe 6 : Carte de la zone Macina	106

Section 1 : Introduction

L'accaparement des terres, c'est-à-dire l'acquisition de larges superficies de terres par des investisseurs extérieurs, est un phénomène dont on parle de plus en plus. Il y a de cela dix ans, peu de gens en avaient connaissance. Puis brusquement, à la faveur de transactions portant sur des dizaines de milliers d'hectares, les médias et de nombreuses ONG se sont emparés de la question. Et de fait, ce phénomène révèle une réelle réorganisation géopolitique s'opérant sur les cartes du monde, dont la terre et l'eau deviennent les enjeux principaux. Ce phénomène est très sensible car il concerne l'accès à la terre qui est le moyen de subsistance et de survie des populations rurales.

Ce sujet touche aux questions de sécurité et de souveraineté alimentaire, de plus en plus importantes dans un monde où le prix des denrées alimentaires ne cesse de monter, où l'eau va devenir une ressource rare, où la culture des biocarburants se développe à grands pas, venant concurrencer les lieux dédiés à l'agriculture de subsistance, empiéter sur de grands espaces sauvages, etc. Petit à petit la terre n'est plus seulement approchée comme un facteur de production parmi d'autre, mais elle devient une marchandise, objet de convoitise et de spéculation.

Cette problématique va être analysée au Mali, et plus précisément dans l'Office du Niger (ON)¹, qui est une zone irriguée adjacente au Fleuve Niger. L'ON est une zone de production essentielle pour le Mali, mais aussi pour le reste de l'Afrique de l'Ouest où le climat est généralement peu favorable à la culture céréalière intensive. Cette zone fertile est aujourd'hui extrêmement convoitée par les investisseurs étrangers et nationaux, et fait donc l'objet d'un accaparement croissant, encouragé par l'Etat malien dans la mesure où il s'estime en difficulté de faire face seul aux coûts d'aménagement.

Cette étude s'est intéressée plus particulièrement au cas de la commune de Kolongotomo et de ses environs dans le Macina², une des zones de l'Office du Niger.

¹ « Office du Niger » sera noté ON dans la suite du texte.

² Une carte présente l'allure générale de cette région. (Voir l'annexe 6).

En effet, l'entreprise libyenne « Malibya » est actuellement en déploiement sur ce territoire.

J'y ai mené une recherche de terrain entre juillet et octobre 2010. Elle avait pour objet le processus d'accaparement, en valorisant particulièrement le point de vue des paysans de la zone et celui des organisations paysannes ; notamment la façon dont celles-ci s'organisent face à la montée du phénomène. Ce contact étroit avec la paysannerie m'a rapidement invité à adopter un nouvel angle d'étude m'amenant à porter à l'avant-plan la notion d'« accaparabilité ». Ce concept nouveau met l'accent, non plus sur le phénomène d'accaparement en tant que tel, déjà bien étudié par ailleurs, mais sur les facteurs et les éléments de contexte propres à favoriser cet accaparement. En d'autres mots, il promeut une démarche qui s'attache à comprendre comment l'accaparement des terres est rendu possible en milieu paysan, du fait même du fonctionnement des sociétés et organisations paysannes. Qu'est-ce qui les rend si vulnérables ?

Bien entendu, cette étude ne fera qu'effleurer la complexité de cette nouvelle perspective, défrichant, je l'espère, de nouveaux centres d'intérêts pour des recherches futures.

Section 2 : Problématique et hypothèses

La question de l'accaparement des terres peut être abordée selon différentes perspectives, différentes échelles, et à différentes étapes du processus. L'on peut étudier l'accaparement en se positionnant à une échelle internationale, nationale ou locale. Et l'on peut se concentrer sur différents acteurs : sur le point de vue des investisseurs, sur celui des Etats hôtes ou encore sur celui de la communauté paysanne située sur les terres concernées. Beaucoup des travaux actuellement élaborés sur le sujet adoptent une perspective internationale, s'interrogeant sur les grands mécanismes mondiaux favorisant l'accaparement des terres, sur les réglementations internationales qu'il serait nécessaire d'élaborer pour encadrer la progression de celui-ci, sur la possibilité d'accords « win-win », etc. Le point de vue des communautés locales est trop peu étudié, et celles-ci sont présentées sous l'étiquette de « victimes ». Contrairement à la tendance actuelle, j'ai choisi de placer mes recherches à un niveau micro, à l'échelle locale, et de me centrer sur les paysans, partant de l'idée qu'ils ne sont pas simplement frappés par le cours des choses mais qu'ils sont aussi des acteurs à part entière, notamment dans ce qu'il leur arrive, et qu'ils ont donc un rôle à jouer dans ce processus. Les acteurs au niveau micro ont aussi leur importance et disposent d'une certaine marge de manœuvre, même si bien sûr, beaucoup de choses sont décidées au sommet et semblent leur échapper. Dans cette optique, j'ai choisi de situer mon étude en amont de l'accaparement, pour m'intéresser au contexte qui précède l'arrivée des investisseurs étrangers et qui précède le processus d'acquisition lui-même. Il est toujours intéressant d'étudier les processus dans leur globalité, sans tracer de bornes trop restrictives, en prenant garde de ne pas se limiter au phénomène lui-même pour se questionner sur le contexte dans lequel il s'opère.

Plus précisément, mon intention était de pouvoir cerner, au niveau des paysans, quelles seraient les conditions qui créeraient un contexte favorable facilitant un accaparement des terres. Je vais donc situer mes recherches en amont de l'accaparement et recourir au concept « d'accaparabilité ». Il s'agissait dès lors d'évaluer dans quelle mesure les paysans travaillant les terres très convoitées de l'Office du Niger peuvent se placer dans une posture de mobilisation et de riposte. Je suis arrivée au Mali avec une question de recherche et deux hypothèses à creuser.

Question de recherche :

Quels sont les facteurs présents au sein des communautés locales qui contribueraient à les placer dans une posture de mobilisation et de riposte, et donc à diminuer le degré « d'accaparabilité » des terres ?

Hypothèses 1 :

L'intensité du lien que les paysans nouent avec leur terre peut être déterminante dans les efforts qu'ils vont déployer pour se maintenir sur celle-ci. En effet, un homme qui a développé des liens d'attachement pour sa terre sera plus prompt à se mobiliser pour conserver celle-ci que celui qui noue un simple rapport opportuniste avec elle. Le rapport à la terre et le type de lien concret développés avec celle-ci seraient donc directement en lien avec le degré d'accaparabilité de cette terre.

Hypothèse 2 :

La densité des liens sociaux qui relie et connectent les différents paysans de la zone entre eux peut aussi être révélatrice d'un éventuel potentiel de mobilisation pour s'opposer à un accaparement, et donc influencer sur le niveau d'accaparabilité. Au-delà de l'étude de la densité de ces liens sociaux, je m'interroge sur leur nature et sur ce qui les génère. Est-ce une notion de « collectif » qui les connecte les uns aux autres ? Est-ce un même projet et des mêmes aspirations, créant une « cause commune » ? Quel est dès lors l'étendue de ce « collectif » ? Est-il suffisamment englobant pour servir de base à une lutte contre un phénomène dépassant les enjeux interpersonnels ou intergroupes tel que l'accaparement des terres ? Et quel est le rôle joué par les organisations paysannes (OP) dans ce contexte ?

Je suis donc arrivée en terre malienne pleine d'interrogations sur l'accaparabilité de cette terre, accaparabilité liée (i) au rapport à la terre et (ii) lié à la mobilisation paysanne, notamment dans les liens sociaux développés entre les paysans et dans la place des OP ou autres mouvements associatifs.

Après m'être longtemps focalisée sur ces deux hypothèses, j'en suis progressivement venue à m'intéresser à d'autres facteurs d'accaparabilité, portés à ma conscience par les rencontres et les observations sur le terrain. Ceux-ci se sont même imposés à moi avec force, relativisant l'importance et la pertinence des deux

hypothèses suivies au départ. Ainsi, le manque d'informations et la désinformation des paysans, la faiblesse du statut des paysans et le manque de reconnaissance accordée à cette activité m'ont semblé être d'autres facteurs facilitant l'accaparement des terres, et donc d'autres facteurs possibles d'accaparabilité. La découverte de ces nouveaux éléments m'a amenée à m'écarter quelque peu des hypothèses de départ. Ce faisant, j'ai me suis aussi intéressée au rapport d'extériorité très particulier que les paysans de la zone ON entretiennent avec leur environnement. En effet, ceux-ci ne semblent avoir de maîtrise sur aucun des facteurs de production (l'eau, la terre, ...). Cela conduit à une certaine approche de l'extérieur, perçu comme une réalité incontrôlable. Cela peut aussi influencer leur façon d'appréhender leur environnement et la transformation de celui-ci, et donc leur façon de considérer l'arrivée des nouveaux investisseurs et de se mobiliser face à cela.

Après ces constats élargissant ma perspective de l'accaparabilité, j'en suis venue à considérer un phénomène plus transversal, et il me semble, plus central, lié aux jeux des rapports sociaux. En effet, les liens à la terre et les liens entre les paysans sont enveloppés par des rapports sociaux. De nombreux processus de positionnement social ont pu être observés. Au-delà d'un attachement à la terre en tant qu'objet, ou à la terre en tant qu'idée, la question de savoir comment les gens se situent dans la sphère sociale dans laquelle ils évoluent semblait essentielle aux paysans. Tout cela m'a finalement conduit à considérer un dernier niveau d'analyse, celui de la conceptualisation de la lutte par les acteurs. Le discours occidental sur le concept occidental d'accaparement des terres semblait si éloigné de l'approche des paysans locaux que je suis restée interpellée par le décalage. D'où des questionnements sur leur façon d'envisager et de conceptualiser la problématique et puis la lutte contre celle-ci.

Toutes ces réflexions ont conduit à l'élaboration d'une troisième hypothèse.

Hypothèse 3 :

La façon dont les paysans ressentent, conçoivent et se projettent dans leur environnement, et donc la façon dont ils approchent « l'extériorité », influence leurs réactions aux phénomènes qui les touchent. L'existence d'un sentiment de ne pas avoir de maîtrise sur ces éléments extérieurs à eux peut constituer un facteur

d'accapabilité des terres, atténuant la capacité de mobilisation des paysans confrontés à l'arrivée d'investisseurs.

Section 3 : Le cadre analytique

Cette section reprend un petit état des lieux sur l'accaparement des terres en général, et plus précisément sur l'accaparement des terres au Mali. Les origines de ce phénomène ainsi que diverses conséquences positives et négatives de celui-ci seront mises en lumière. De même, des précisions théoriques sur le concept d'accaparement, mis en relation avec celui d'accaparabilité, seront apportées. Enfin, une présentation du cadre juridique dans lequel se déroule l'accaparement des terres au Mali complètera cette section.

3. 1. L'accaparement des terres

3.1.1. Le concept d'accaparement des terres

L'accaparement des terres est l'objet de nombreuses définitions. Certains auteurs le décrivent comme « *un processus d'acquisition de terres non discriminées pour des objectifs spéculatifs* »³, d'autres comme « *la prise de contrôle à long terme de grandes étendues de terres agricoles, au-delà de ses propres frontières nationales* »⁴. Cette question de l'accaparement des terres est très sensible car elle concerne l'accès à la terre, le moyen de subsistance et de survie des populations rurales pauvres. La terre nourrit, mais elle est aussi porteuse de vie, de culture, de symboles et de liens sociaux. Le concept d'accaparement, "grabbing" en anglais, laisse clairement entendre qu'il est question d'une pratique sociale chargée d'une symbolique violente qui, en l'occurrence, évoque la dépossession. Ce terme est très connoté négativement et sous-tend un angle d'approche bien précis, avec une certaine prise de position. En effet, ces achats de terres à grande échelle sont réalisés avec l'accord du gouvernement et sont donc légaux d'un certain point de vue. Ce point de vue est encore renforcé par le principe de domanialité en vertu duquel les Etats africains, dont le Mali, sont propriétaires des terres composant le territoire

³ Définition traduite de l'anglais: "The process of indiscriminate acquisition of land for speculative purposes" et proposée par Waheed Kadiri et Basirat Oyalowo dans *Global Land Grabs*, Development, Volume 54, Issue 1, March 2011.

⁴ BORRAS J., FRANCO J., *Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accaparement mondial des terres : repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance*, La Haye, ICAS, Working Paper Series N° 001, Mai 2010, p.4.

national. Quand on parle « d'accaparement », on met l'accent sur les aspects noirs de ce phénomène ; que ce soient les conditions très inégales dans lesquelles les accords sont négociés, que ce soient le manque de transparence, le manque d'information et de consultation de la population, ou encore, que l'on fasse référence aux lourdes conséquences de ces accords sur les communautés locales, la principale étant l'expropriation des paysans travaillant ces terres, avec ou sans compensation. Dans ce contexte, par le terme « d'accaparement des terres », je vais désigner les acquisitions de terres concernant de larges superficies, que ce soit par l'obtention d'un titre de propriété, d'un bail, ou d'un simple droit d'usage.

L'accaparement des terres n'est pas nouveau. Par contre, l'ampleur que prend celui-ci est toute nouvelle. Les terres arables sont devenues des marchandises et des transactions les concernant sont conclues à un rythme effréné. La valeur de la terre ne cesse de croître et la raréfaction des surfaces disponibles pour la culture en fait un véritable enjeu. Selon un rapport de l'IISD⁵, ce phénomène prend une tournure économique tout à fait différente de ce qui s'est vu jusqu'ici. Il ne s'agit plus de mécanismes de marché classiques, mais de l'accès à des ressources vitales comme l'eau ou la terre, transformées en commodités commercialisables. Désormais, des millions d'hectares de terres sont transférées chaque année à l'échelle mondiale⁶. La Banque mondiale présentait en 2009 un document rapportant un total de 45 millions d'hectares de terres arables cédées à des investisseurs privés tout au long de cette même année-là.

La montée de ce phénomène à l'échelle du monde peut s'expliquer par différentes tendances mondiales. Tout d'abord, certains Etats fortement importateurs de nourriture ou connaissant une forte pression démographique cherchent à assurer leur sécurité alimentaire en achetant des terres ailleurs. C'est une façon pour eux de ne pas dépendre des marchés internationaux extrêmement instables pour leur fourniture en nourriture. Cette tendance s'est vue accentuée par la crise de 2008 qui a engendré une grande volatilité du prix des denrées alimentaires. Ensuite, derrière la recherche de terres, se cache aussi la volonté de sécuriser son accès à l'eau. Certains

⁵ MANN H., SMALLER C., *A Thirst for Distant Land, Foreign Investments in agricultural land and water*, Canada, IISD, Mars 2009, p.10.

⁶ La FAO et l'IFAD, avec le soutien de la Banque Mondiale, préparent actuellement un rapport évaluant la quantité de terres transférées durant les cinq dernières années.

Etats commencent à limiter l'utilisation de l'eau chez eux afin de préserver leurs réserves. Leurs industries sont donc amenées à chercher des alternatives ailleurs afin de continuer leurs activités⁷. Ou ils anticipent tout simplement de futures pénuries d'eau chez eux. A côté de ces Etats, on observe que de grandes corporations multinationales⁸ se sont aussi mises en quête de terres arables. La terre devient un moyen de faire un placement sûr. Certaines spéculent sur l'augmentation de sa valeur marchande. D'autres cherchent à diversifier leur portefeuille en investissant dans l'agriculture. Certaines firmes désirent contrôler la totalité de la chaîne de production afin de sécuriser leur fourniture. Les besoins alimentaires ne font que croître, ce sont donc des investissements sûrs. Un autre grand motif d'acquisition de terres est la production d'agro-carburants, encouragée par la montée des prix des carburants traditionnels. Enfin, la création du marché des droits de polluer dans la foulée des Accords de Kyoto contribue aussi à l'accentuation de ce phénomène. Tout cela se déroule dans un contexte de changements climatiques, d'augmentation de la population mondiale, d'un taux d'urbanisation croissant, de changement du régime alimentaire qui crée de nouveaux besoins et de disponibilité d'une main-d'œuvre bon marché. Et vient s'ajouter une politique très proactive des Etats-hôtes qui mettent en œuvre diverses politiques afin d'attirer l'investissement privé⁹.

La problématique de l'accaparement des terres est d'autant plus sensible qu'elle est liée à deux autres débats très importants pour le monde paysan, et pour le développement en général. Tout d'abord, celui qui entoure la modernisation de l'agriculture. En effet, les gouvernements sont tiraillés entre deux modèles débouchant sur deux modes d'organisation de l'agriculture et deux modes de réglementation très différents : le modèle des petites exploitations familiales et le modèle de l'agro-industrie. Ce dernier est fortement encouragé par les institutions internationales, les grandes agences de développement ainsi que par les élites nationales et locales dans les pays du Sud. Le soutien étatique aux exploitations familiales ne cesse de décliner, l'Etat se tournant de plus en plus vers les

⁷ MANN H., SMALLER C., *A Thirst for Distant Land, Foreign Investments in agricultural land and water*, Canada, IISD, Mars 2009, p.8 et 9.

⁸ L'on peut par exemple citer la Deutsche Bank, Goldman Sachs, AIG ou encore Morgan Stanley.

⁹ Par exemple au Mali, en 1991 et en 2005, on a adapté les codes d'investissements, les lois foncières, le système bancaire, le système de taxation, le régime douanier, etc., afin de rendre le pays plus attractif aux yeux des investisseurs étrangers.

investisseurs privés porteurs de modernisation, et surtout de capitaux. Mais si l'agro-industrie est très compétitive, elle n'internalise pas les coûts sociaux induit par son activité (pollution, faiblesse des salaires, diminution de la biodiversité, etc.). Contrairement aux petites exploitations familiales qui sont moins compétitives mais qui rendent de réels services à la communauté locale et qui sont porteuses de réelles perspectives de développement rural¹⁰. Des études démontrent que la productivité par personne est supérieure dans les exploitations familiales et que la productivité est inversement proportionnelle au nombre d'hectares. Cependant, la recherche de surplus à revendre, d'accès au marché, le besoin d'infrastructures et les mentalités de la classe dirigeante (croyance que ce qui est moderne est mieux) font souvent pencher la balance pour l'agro-business. Or, la question de savoir quel modèle encourager et de savoir si la coexistence entre ces deux modèles est possible va orienter la façon dont on analysera l'accapement des terres ainsi que les solutions qui seront retenues. Un autre débat influe directement les questionnements sur l'accapement des terres : celui qui porte sur le régime foncier et la sécurisation des droits sur la terre. En effet, la problématique des régimes fonciers et de la tenure foncière a toujours été très présente dans les réflexions sur la paysannerie. Dans le cadre de l'accapement des terres, l'absence de droit est perçue comme une source d'insécurité pour les usagers de la terre, ce qui favorise le phénomène. La sécurisation des droits fonciers, notamment par la titrisation des terres, est présentée par certains courants comme une solution permettant de limiter les risques liés à l'acquisition massive de terres par le secteur privé. L'accapement des terres réouvrent donc le débat sur les droits fonciers, sur leur pertinence, sur leur efficacité, sur leur effectivité, etc.

¹⁰ Propos tenus par O. De Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation lors du séminaire « La ruée vers l'or vert, nouveaux enjeux soulevés par la marchandisation de la terre », Louvain-la-Neuve, le 31 mars 2011. Ces idées présentées par O. De Schutter ont cependant été déjà évoquées par d'autres auteurs, tels qu'Hugues Dupriez (DUPRIEZ H., *Paysans d'Afrique*, Nivelles, Terres et Vie Editions, 1980), R. Dumont (DUMONT R., *L'Afrique est mal partie*. Paris, Le Seuil, 1966), F. De Ravignan & L. Barbedette (De RAVIGNAN F. & BARBEDETTE L., *Découvrir une agriculture vivrière*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1977).

3.1.2. Le concept d'accaparabilité en regard avec celui d'accaparement

L'accaparement désigne le processus même de prise de possession d'une terre au détriment d'autres utilisateurs de celle-ci. Elle désigne donc un processus de « dépossession » de la terre. En parlant "d'accaparabilité", la réflexion est située en amont de cette dépossession. Elle interroge sur ce qui rend un capital foncier, agricole le plus souvent, susceptible de se faire accaparer par des tiers, aux dépens de ceux et celles qui l'exploitent et qui souvent en vivent. Il s'agit alors de cerner différents facteurs qui faciliteraient l'acquisition des terres par les nouveaux investisseurs.

Ce concept d'accaparabilité n'a pas encore été mis en évidence ni étudié par les chercheurs travaillant sur l'accaparement des terres. Cela explique qu'aucune des références citées dans ce travail ne traite précisément de ce sujet.

3.1.3. Le concept de communauté locale

Dans la question de départ, le concept de « communauté locale » est utilisé. Cette catégorisation et ses multiples variantes (tel que « paysans » ou encore « communauté rurale ») réapparaîtront tout au long de ce travail. Ces termes imprécis recouvrent pourtant une réalité beaucoup plus subtile et complexe. En effet, « la communauté locale » est composée de différents groupes (artisans, paysans, commerçants, autorités locales, fonctionnaires, chefs traditionnels, etc.), eux-mêmes composés de sous-groupes¹¹, chacun poursuivant des intérêts propres et se positionnant de façon très variée par rapport aux enjeux qui les traversent. Cependant, l'utilisation d'une telle catégorisation permet de concentrer la réflexion sur d'autres aspects de la problématique. De plus, même si ces catégories vagues sont utilisées dans ce texte, des nuances ont été prises en considération lors des recherches pratiques sur le terrain.

¹¹ Par exemple, dans la catégorie « paysan », l'on peut trouver différents sous-groupes. Certains paysans sont dans la survie, leur production suffisant à peine à répondre à leurs besoins alimentaires. D'autres produisent des surplus qu'ils peuvent revendre. Ils relèvent visiblement de catégories différentes.

3.1.4. *Le contexte Africain*

En Afrique où la terre est essentielle, que ce soit d'un point de vue de la survie ou d'un point de vue symbolique, l'accaparement des terres bouleverse la vie des populations. La terre sert de base aux identités sociales et aux réseaux sociaux. L'accès à la terre est le moyen par excellence pour garantir un approvisionnement alimentaire et générer un revenu. En Afrique subsaharienne, près des trois quarts de la population vit en zone rurale. Or la terre africaine est de plus en plus sujette à des pressions commerciales. Ce continent offre un terrain privilégié pour les nouveaux investisseurs en quête de terres arables. Les principaux acteurs dans cette recherche de terres sont les gouvernements et le secteur privé (Banques d'investissement, agro-industries, le secteur minier,...).

L'investissement peut se présenter sous différentes formes: sous la forme d'un Fond d'investissements directs (FID), sous la forme d'un « Sovereign Wealth Fund¹² » (SWF), sous la forme d'entreprises d'Etat¹³, ou encore sous la forme d'aides au secteur privé¹⁴ (que ce soit à destination d'investisseurs étrangers ou d'investisseurs locaux). Il faut préciser que les investissements dans les terres ne sont pas exclusivement d'origine étrangère. Certains impliquent des investissements domestiques. D'ailleurs, l'on assiste à une forte augmentation des achats de terres par l'élite nationale et la classe moyenne en Afrique.

L'arrivée de nouveaux investisseurs en terres africaines s'accompagnent d'avantages et d'inconvénients. Ceux-ci sont examinés dans les paragraphes suivants.

3.1.5. *Bénéfices ?*

Le gouvernement du pays hôte joue un rôle actif dans l'attraction de ces investisseurs, et ce au travers des politiques nationales qu'il choisit et du cadre juridique qu'il établit. Cette tendance reflète donc l'existence de « bénéfices » que le

¹² Ce sont des fonds créés par un gouvernement afin de poursuivre des objectifs macroéconomiques et financiers précis. Ils peuvent être intéressants pour les pays d'accueil car ils présentent stabilité et durée.

¹³ Ce sont des entreprises pour lesquelles l'actionnaire majoritaire est un Etat.

¹⁴ Par exemple des garanties, des subsides, des assurances, des supports techniques ou bureaucratiques.

pays d'accueil pourrait retirer de l'arrivée des nouveaux investisseurs, à tout le moins d'un point de vue macro (à l'échelle de l'Etat hôte). En effet, ces investissements sont perçus comme porteurs de développement économique et d'amélioration du niveau de vie en zone rurale. Avec l'arrivée de ces nouveaux venus, ce sont des opportunités en matière d'accès aux marchés et de développement des infrastructures (routes, systèmes d'irrigation,...) qui s'ouvrent. L'apparition de nouvelles technologies agricoles et industrielles, la création d'emploi, des perspectives d'augmentation de la production pour alimenter les marchés locaux, l'amélioration du revenu des ruraux, etc., sont présentés par les Etats hôtes comme de précieux avantages. Parfois, les accords prévoient d'autres éléments incitatifs, tels qu'un contrat de fourniture pétrolière. Tous ces avantages cités ne sont pas d'ordre monétaire. A côté de ceux-ci, l'on pourrait ajouter des bénéfices monétaires. Des taxations pourraient être perçues par l'Etat d'accueil en échange de l'utilisation de sa terre, ce qui peut venir gonfler le budget de l'Etat et peut-être permettre à celui-ci de réaliser de nouvelles dépenses publiques profitables pour la population.

Au niveau micro, du point de vue des communautés locales, des impacts positifs peuvent être observés sur le long terme. La création de nouveaux emplois permettant d'assurer un revenu régulier aux familles en est le principal. La présence de travailleurs salariés stimule aussi le commerce local. Cependant, la qualité de l'emploi est déterminante car si les jobs créés sont mal payés et instables, cet avantage disparaît. L'autre grande opportunité est la construction d'infrastructures. Une nouvelle route peut être bénéfique pour les petits villages, facilitant le transport des biens depuis et vers les villes ainsi que leur accès aux marchés. Les exigences en matière d'investissements dans le secteur de l'éducation ou de la santé qui accompagnent parfois les accords permettent d'améliorer les conditions de vie des ruraux.

Mais il faut cependant préciser que les éventuels bénéfices pouvant être retirés par les communautés locales sont étroitement liés aux termes du contrat conclu avec les investisseurs. Si les intérêts des locaux y sont trop peu pris en considération, alors les bénéfices peuvent s'avérer nuls. Pour bénéficier aux locaux, une grande prudence doit accompagner la négociation et l'élaboration des termes du

contrat, avec une attention particulière accordée aux aspects-clé tels que la sécurité alimentaire, le développement durable, le maintien d'une certaine flexibilité, etc.

3.1.6. Risques ?

L'arrivée des investisseurs s'accompagne inévitablement d'une série de risques et d'impacts négatifs, surtout dans le chef des populations vivant sur les terres accaparées. Ces impacts peuvent être d'ordre économique, social, environnemental, ou affecter la souveraineté alimentaire de l'Etat-hôte. Les risques relevés ci-dessous ne forment pas une liste exhaustive.

Les impacts économiques et sociaux sont multiples. L'arrivée des nouveaux investisseurs peut menacer l'accès aux terres pour des paysans qui en dépendent pour leur survie et leur sécurité alimentaire. Certains paysans sont expropriés, avec ou sans compensation. La perte de sa terre va appauvrir la population locale. Les paysans sont alors condamnés à chercher un nouveau lopin de terre, ce qui peut s'avérer laborieux dans un contexte de forte pression foncière. Certains peuvent être forcés de migrer vers les villes, allant gonfler les bidonvilles, ou forcés de devenir des ouvriers agricoles pour le nouvel investisseur. Les nouveaux investisseurs importent avec eux de nouvelles techniques agricoles utilisées dans l'agro-business, ce qui vient menacer les exploitations familiales en tant que modèle économique alternatif (perte de sa capacité à s'adapter,...)¹⁵. Cela peut compromettre les structures sociales et les modes de vie construits autour de l'agriculture familiale. Les nouveaux arrivants plus riches peuvent contribuer à augmenter le niveau de corruption des institutions et collectivités locales. Les nouvelles terres confisquées aux communautés locales peuvent contenir des routes de transhumance ou des lieux de pâturage utilisés par les éleveurs. Ceux-ci sont alors menacés de disparition. Cela peut réveiller les tensions ancestrales opposant les éleveurs aux agriculteurs. Une mise en concurrence des investisseurs et des paysans locaux s'établit autour de l'accès à l'eau, surtout en saison sèche. Cela peut donner naissance à des conflits. D'autres conflits peuvent aussi résulter de la différence de salaire entre les locaux (mal payés) et les étrangers (recevant de hauts salaires). L'immigration probable de travailleurs issus d'autres régions, venus à la recherche d'un emploi, augmenterait

¹⁵ Propos tenus par Mr. Bréhima Dembélé, coordinateur général de l'AOPP, recueilli lors d'un entretien à Bamako, le 22 juillet 2010.

encore la compétition pour les ressources naturelles. Cette éventualité pourrait donner lieu à des tensions, qui peuvent même prendre une tournure ethnique. Et, inévitablement, des changements matériels (dans les modes de vie,...) et identitaires (perte de la tradition, perturbation de la construction identitaire, affaiblissement de l'unité familiale) très profonds seront déclenchés chez les paysans vivant sur les zones « accaparées ». La culture endogène peut se trouver directement menacée par l'arrivée de ces éléments exogènes.

L'on peut ajouter à tout cela les impacts environnementaux. Ainsi, le maintien de la biodiversité peut se voir menacé car rien n'oblige les nouveaux venus à préserver les espèces situées sur leur parcelle. Le développement de l'agro-business implante des méthodes d'agriculture intensives, avec le recours à la monoculture et une utilisation massive de variétés à haut-rendement, d'engrais et autres dérivés chimiques. De même, l'apparition d'OGM dans la région est une possibilité. L'eau pourrait devenir une ressource plus rare suite à l'exploitation plus intensive de celle-ci que requiert l'agro-industrie. L'assèchement de certains points d'eau est un risque sur le long terme. De même, la gestion de l'eau disponible pourrait devenir problématique pour les petits paysans si un accès prioritaire est accordé aux nouveaux venus. La destruction de zones forestières, avec toutes les ressources qu'y puisent les paysans (bois de chauffage ou de construction, plantes médicinales, nourriture, etc.) est une autre conséquence possible de l'arrivée de nouveaux investisseurs. Une pression accrue pèserait alors sur les ressources restantes. L'on peut finalement souligner le risque de pollution des sols, des eaux et de l'air ou une dévastation pure et simple des sols. Les techniques agricoles agressives utilisées dans l'agro-industrie usent la terre et laisseront à l'Etat-hôte une parcelle à restaurer à ses propres frais, dans l'hypothèse où les dégâts sont réversibles bien sûr. Et ces risques sont accentués par les nombreux bouleversements liés au réchauffement climatique.

Enfin, l'on peut évoquer une série d'impacts liés à la sécurité alimentaire des Etats hôtes. Une inévitable vulnérabilisation des groupes les plus pauvres, et parmi eux principalement les femmes, les enfants et les derniers venus dans la zone, accompagne la diminution de l'accès aux ressources en eau ainsi qu'aux ressources issues de la forêt et à la terre. Les espèces traditionnellement cultivées (sorgho, mil,...) sont souvent remplacées par des espèces plus gourmandes en eau. Rien

n'exclut une exportation de la production vers l'Etat d'origine de l'investisseur ou vers le marché international. Cela reviendrait à priver la population locale de sa source de nourriture.

3.2. L'accaparement des terres au Mali

3.2.1. Présentation du pays

La République du Mali représente une surface de 1.248.238 km². D'après la GTZ¹⁶, 35,2% de ce territoire peut être classé comme terres arables, dont environ 11% sont cultivés¹⁷. En effet, une grande partie du pays est désertique. Les terres agricoles sont une ressource précieuse. Au Mali, la production agricole occupe 80% de la population. L'agriculture est donc une activité essentielle. En 2008/2009, les principales productions céréalières du Mali sont le riz (1.624.246 tonnes), le mil (1.463.183 tonnes) et le sorgho (1.063.000 tonnes). Cette même année, le Mali a aussi produit 190.000 tonnes de coton et 35.000 tonnes de canne à sucre.

Le Mali est passé récemment d'une situation de pays exportateur de riz à une situation de pays largement importateur¹⁸. En 2009, alors qu'il y avait des surplus dans la production de riz, le pays a finalement dû en importer. Sa propre production avait quitté le territoire malien. Le gouvernement malien a lancé un large programme d'envergure nationale, « l'Initiative Riz », afin de restaurer l'autosuffisance en matière de riz. L'Etat malien dit vouloir rétablir l'autosuffisance alimentaire du pays, mais en parallèle, il signe des accords donnant le contrôle d'énormes superficies de terres arables à des investisseurs étrangers¹⁹. Le plus connu étant le cas de l'entreprise libyenne Malibya, qui est en cours de déploiement sur une surface de 100 000 ha dans l'ON. La Libye finance ce projet au travers de son fond d'investissement « Africa Investment Portfolio ». Malibya a déjà terminé la construction d'un canal et d'une route de 40km de long et s'appête à lancer

¹⁶ La GTZ est la « Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit », l'agence allemande de coopération technique pour le développement.

¹⁷ Chiffre issus d'un document de la GTZ : DIALLO A., MUSHINZIMANA G., *Foreign Direct Investment in Land in Mali*, Division 45, décembre 2009, 35 p.

¹⁸ KARAT, *Rice Land Grabs Undermine Food Sovereignty in Africa*, Volume 54, Issue 1, Mars 2011.

¹⁹ Voir la liste des investisseurs étrangers présents dans l'ON dans l'annexe 5.

l'aménagement d'une première zone de 25 000 ha. Elle projette de cultiver du riz hybride, de la tomate et de faire de l'élevage.

L'acquisition de terres est un phénomène récent au Mali car, auparavant, la terre n'avait pas de valeur marchande. Depuis peu, les gouvernements étrangers et les compagnies privées ont intensifié leurs investissements dans le domaine de l'agriculture. Cependant, la majorité de la production qui en ressort est destinée à l'exportation, et ne profite donc pas à la population de l'Etat d'accueil.

La pression foncière est d'autant plus intense qu'il s'agit d'une zone irriguée ou irrigable. L'accès à l'eau est un point essentiel dans l'agriculture au Mali. A côté de cela, cette pression foncière varie en fonction de la qualité du sol, de la présence ou non de ressources extractibles, de la proximité d'une route,...

L'accaparement des terres se déroule dans un contexte gouvernemental favorable. En effet, l'arrivée d'investisseurs semble indispensable pour le gouvernement malien qui ne dispose pas de moyens suffisants pour mettre en valeur la totalité des terres cultivables. Le gouvernement voit dans les investissements étrangers une réelle opportunité pour développer les systèmes d'irrigation, moderniser la production et exploiter des terres non valorisées. Et dans cette recherche de développement, l'Etat privilégie d'avantage les investisseurs privés, étrangers ou nationaux, tournés vers l'agro-alimentaire que les exploitations familiales. Ces dernières n'ont en effet presque aucune opportunité d'accès à des terres nouvelles. Et l'on peut ajouter à cela les parcelles qui sont détournées par des fonctionnaires, des commerçants ou de nouveaux exploitants riches vivant dans les grandes villes. Le gouvernement malien favorise donc un développement exogène, porteur de capitaux.

Ainsi, déjà 162 850 ha de terres ont été alloués à des investisseurs étrangers au Mali²⁰. Il faut préciser que ces investissements se font par la voie de baux et non via des titres fonciers. Les contrats conclus par le gouvernement malien avec ces investisseurs spécifient des conditions comme la construction et la maintenance d'un système d'irrigation, le paiement de frais de location et de frais liés à l'utilisation de l'eau. Mais la proportion de la récolte qui restera au Mali est une question qui reste

²⁰ La liste des investisseurs étrangers présents au Mali est disponible dans l'annexe 5.

plus floue. Et même si le Mali a affirmé, dans sa Loi d'Orientation Agricole et au travers du Programme National de Développement Economique et Social, sa volonté de devenir une force agricole pour le bénéfice des paysans et de la population malienne, trop peu d'attention est accordée aux intérêts de la population malienne à ce jour.

3.2.2. *Le contexte juridique*

Lorsqu'on se penche sur l'accapement des terres, il est indispensable d'examiner le contexte juridique dans lequel celui-ci se déroule. Si la terre ne doit pas être réduite à une question de droit, l'étude de ceux-ci permet cependant de clarifier le cadre formel dans lequel s'organisent l'accès et le contrôle de la terre, et indirectement, l'accapement des terres. L'acquisition de terre à grande échelle s'ancre sur trois sources de droit distinctes: le droit foncier national, le contenu des contrats et les accords internationaux d'investissements.

Les accords internationaux d'investissement viennent souvent former le cadre dans lequel les transactions sur la terre peuvent se réaliser entre Etats. Ceux-ci peuvent se présenter sous différentes formes. Ils peuvent se présenter comme des « Bilateral Investment Treaties » (BIT's) ou encore se trouver dans des clauses jointes à des accords de libre échange ou d'autres types d'accords régionaux. L'objectif poursuivi par ces accords internationaux d'investissement est souvent la protection des investisseurs contre d'éventuelles mesures préjudiciables prises par l'Etat-hôte. Ce type d'accords s'impose au droit national puisque l'Etat ne peut rien entreprendre qui soit contraire à l'accord, sous peine de se voir poursuivi par l'investisseur devant la juridiction prévue par les parties. Les conséquences de ce type d'accords ne sont pas anodines.

A un second niveau, l'on trouve les contrats d'investissement, qui viennent lier l'Etat-hôte avec l'investisseur étranger. Très peu d'informations sont disponibles à leur sujet, que ce soit du point de vue du contenu des contrats ou encore sur la façon dont ceux-ci sont négociés. Ces derniers reprennent généralement les aspects-clés tels que la fiscalité et la taxation ainsi que les implications économiques. Il arrive que les implications environnementales et sociales soient aussi abordées dans ces contrats

d'investissement. Ceux-ci acquièrent parfois un statut quasi constitutionnel, dépassant ainsi la valeur des contrats commerciaux classiques, dépassant parfois même la législation nationale. Ainsi, il y a par exemple des clauses de stabilisation qui prévoient un mécanisme de compensation pour tout changement qui interviendrait dans la régulation affectant les investissements. Le champ d'application de ce type de clause est variable.

En ce qui concerne le droit domestique, la base légale concernant les investissements est reprise dans le code d'investissement du Mali. Le socle juridique pour l'accès à la terre, pour le droit de propriété ainsi que pour la protection des communautés locales et de l'accès aux ressources naturelles est repris dans différents codes de loi :

- Le Code Domanial et Foncier (CDF)
- La Loi d'Orientation Agricole (LOA)
- Le Code Forestier
- La Charte Pastorale

La législation foncière du Mali est héritée de la période coloniale et a été marquée par les processus de libéralisation qui ont traversé toute l'Afrique dans les années 70 et 80. Deux éléments caractérisent la législation malienne : le principe de domanialité, qui place l'Etat comme principal gestionnaire de la terre, et le pluralisme juridique, c'est-à-dire la cohabitation entre droit coutumier et droit étatique moderne. Le noyau dur de la législation se compose du Code Domanial et Foncier (CDF) et de la Loi d'Orientation Agricole (LOA).

Le Code Domanial et Foncier organise différents modes d'accès à la terre :

- La concession rurale
- Le bail emphytéotique
- Le bail avec promesse de vente
- Le titre de propriété

Le droit coutumier propose lui aussi différents modes d'accès à la terre tels que le droit d'usage, le prêt, l'héritage et le don. Cependant, les droits coutumiers doivent

faire l'objet d'une reconnaissance officielle pour être pris en compte par l'Etat. Ainsi, le CDF du Mali protège les droits coutumiers mais les soumet à une procédure de reconnaissance. Or la complexité et le coût de cette procédure la rendent inaccessible à beaucoup de paysans. De plus, certaines mesures nécessaires à son applicabilité n'ont pas été encore prises par l'Etat. Les paysans et les communautés rurales sont désarmés quand il s'agit de faire valoir et de faire reconnaître leurs droits sur une terre qu'ils travaillent et occupent depuis plusieurs générations.

La LOA est le véritable chapeau juridique pour la question foncière au Mali. Elle a été initiée en 2005, suite aux nombreux problèmes auxquels l'agriculture malienne se trouve confrontée: aléas climatiques, poussée démographique, dégradation des ressources naturelles liées aux systèmes extensifs d'agriculture et d'élevage, conflits multiples et baisse des rendements de la culture. La LOA a été conçue avec comme objectif de rendre l'agriculture malienne plus performante, en améliorant le fonctionnement des services techniques et en responsabilisant et organisant les acteurs ruraux. Ce texte est très progressiste et a été élaboré au travers d'un processus participatif inédit. Le monde paysan a en effet été invité à participer à son élaboration. La CNOP²¹ a été chargée d'orchestrer la concertation paysanne.

Pour le gouvernement, il s'agissait de moderniser l'agriculture familiale, tout en permettant le démarrage de l'agro-industrie, en favorisant un développement local et en concrétisant un transfert des activités aux collectivités territoriales.

Ce texte juridique contient de multiples innovations. On y parle de souveraineté alimentaire, et donc du « *droit pour chaque Etat ou population, de choisir librement ses politiques agricoles, commerciales et alimentaires, sans dommage pour les pays tiers*²² ». Le Mali est, avec le Sénégal, le premier pays à intégrer cette notion dans ses textes de loi. Et pour la première fois, une définition claire de l'exploitation familiale est proposée. C'est une façon de reconnaître officiellement le statut et le métier de « paysan », ce qui permet d'y lier des droits (système de santé, sécurité sociale,...).

²¹ Coordination Nationale des Organisations Paysannes.

²² Définition de SOS Faim, http://www.sosfaim.be/ong-developpement-FR-sosfaim-concepts_cles.htm, consulté le 06 janvier 2011.

Ce texte sera finalement officialisé, repris dans la loi N°06-045 du 5 septembre 2006 appelée la Loi d'Orientation Agricole. Les propositions émanant de la CNOP seront relativement bien intégrées dans le texte de celle-ci, dans les articles 75 à 83. Cependant, si elle propose des orientations, la LOA ne constitue pas une législation foncière comme telle. Elle doit être complétée par une véritable législation foncière qui est toujours en élaboration aujourd'hui. Ainsi, la LOA n'est pas encore opérationnalisée et certains textes de loi récemment adoptés sont mêmes en totale contradiction avec elle. Il reste encore du chemin à parcourir pour la sécurisation foncière des petits producteurs.

A côté du CDF et de la LOA, on peut relever l'importance accordée à la protection de l'environnement par les autorités maliennes. Cette volonté reprise dans l'article 15 de la constitution, a conduit à un décret imposant à tout nouvel investisseur la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social avant de pouvoir démarrer son projet. Par cette mesure, le législateur malien s'assure que le point de vue des communautés rurales est pris en compte. Dans ce cadre-là, la population locale doit être informée et consultée. Et les organisations représentant les paysans et les communautés locales peuvent influencer la tournure que prendra le projet. Les droits légaux et coutumiers (ces derniers valant pour les terres non-enregistrées) préexistants sur la terre doivent bien sûr être pris en considération par le projet. La loi va même plus loin. Le porteur du projet doit prouver que celui-ci aura un impact positif sur la communauté paysanne. Si des personnes sont déplacées, un mécanisme de compensation est prévu. Une protection est donc organisée pour les ruraux, mais si l'idée est là, tout ce mécanisme n'est pas encore opérationnel. Le législateur malien n'a pas pris toutes les mesures nécessaires à l'applicabilité de celui-ci. De plus, quand il s'agit de droits coutumiers, considérés comme des droits d'usage uniquement, la perte de la terre elle-même n'est pas compensée. Seule la valeur des constructions et cultures réalisées sur la terre font l'objet de compensation.

Cette législation nationale est complétée par une législation spécifique à la zone ON, composée du décret N°94-004 du 9 mars 1994 et du « Décret de Gérance » (décret N°96-188/PRM du 1^{er} juillet 1996).

Ceux-ci définissent la structure institutionnelle de l'ON et ses missions, ainsi que les différents types de contrats possibles pour accéder à une parcelle dans cette zone:

- Le contrat annuel d'exploitation
- Le permis d'exploitation agricole
- Le bail emphytéotique (50 ans maximum, renouvelable)
- Le bail ordinaire (30 ans maximum, renouvelable indéfiniment)
- Le bail d'habitation

Le Décret de Gérance impose aussi aux paysans le paiement d'une redevance annuelle pour couvrir les frais d'accès à l'eau. Cette mesure va faire peser une véritable contrainte sur les paysans.

Dans ce contexte juridique domestique, l'accaparement des terres se fait par l'octroi de baux renouvelables. L'Etat malien a créé une agence pour la promotion des investissements, l'API. Celle-ci est chargée d'accompagner les investisseurs dans les différentes procédures nationales ou locales requises et de leur simplifier l'obtention des licences, permis ou autorisations nécessaires²³. Elle les aide à traverser la complexité du cadre institutionnel et légal malien. L'Etat malien s'engage à rendre disponible pour l'investisseur les terres arables faisant l'objet de l'accord. Les coûts liés à l'acquisition de parcelles sont souvent très faibles car il s'agit avant tout de les attirer. Dans le cas de Malibya dans l'ON par exemple, aucun frais de location n'est prévu. Seule la redevance eau devra être payée par l'entreprise. Elle « reçoit » donc les 100 000 ha²⁴. Les mécanismes de consultation de la population ou l'étude des impacts environnementaux et sociaux prévus par la loi malienne ne sont pas respectés, et ce, sans aucune conséquence pour les investisseurs. Tout est fait pour faciliter l'installation de ceux-ci dans le pays.

Ainsi, l'Etat malien joue un rôle ambigu. D'un côté, il développe une législation extrêmement riche en faveur des populations rurales. D'un autre côté, il met tout en œuvre pour attirer les investissements, même si cela se fait en opposition

²³ COTULA L., VERMEULEN S., *Contexts and Procedures for Farmland Acquisitions in Africa : What outcomes for local people ?*, Development, Volume 54(1), March 2011, p.40-48.

²⁴ Article 8 et 17 de la Convention d'investissement dans le domaine agricole entre la République du Mali et La Grande Jamahiriya arabe Libyenne populaire socialiste. (Document confidentiel : citation partielle, il s'agit d'un document non accessible au public qui m'a été aimablement transmis par une source autorisée).

à ses propres textes de loi. Le Mali organise de bons mécanismes de protection juridique pour le monde paysan. Si la LOA était respectée et les droits coutumiers efficacement protégés, les petits exploitants agricoles bénéficieraient réellement d'un cadre de protection. Cependant, de nombreuses difficultés compromettent son effectivité. Il y a des tensions découlant de l'affrontement entre le droit étatique et les pratiques locales, la difficulté de la coexistence entre ces deux systèmes juridiques, les problèmes de corruption et de lourdeurs bureaucratiques, de violation et contournement des règles, les difficultés d'accès à la justice pour les ruraux, etc²⁵. La législation n'est pas suffisamment appliquée dans la pratique et connaît un inachèvement institutionnel et juridique²⁶. L'accès à la terre et la sécurisation des droits sur celle-ci reste un problème au Mali, ou du moins, pour les petits paysans, particulièrement depuis que l'Etat s'est mis en quête d'investisseurs.

²⁵DJIRE M., KEITA A., *Revue du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance des ressources naturelles : une étude de cas sur la gestion des terres à l'Office du Niger*, Bamako, IED et ANSA, Août 2010, 25 p.

²⁶ Propos tenus par Mamadou Goïta, directeur exécutif de l'IRPAD, durant une conférence donnée dans le cadre de l'atelier Technolab à Bamako le 3 septembre 2010.

Section 4 : Méthodologie

4.1. Un travail d'équipe

Ce travail de recherche n'aurait pu se faire sans l'assistance de Z.C.S., une agricultrice habitant Kolongotomo. J'ai d'abord pu bénéficier de son expertise du terrain. En effet, elle connaît parfaitement la région et les problématiques qui la traversent. Elle a été membre de diverses organisations paysannes ou organisations de femmes. Elle a aussi suivi différentes formations ponctuelles, dont celle développée par l'Université Paysanne Africaine, l'UPAFA. Elle a été mon interprète lors des échanges avec les habitants de la zone car peu d'entre eux parlaient le français. Enfin, elle a été la personne de connexion, celle qui m'a donné du crédit et de la légitimité auprès des paysans parce que j'ai pu bénéficier de sa popularité et de son aura dans la région. Elle m'a aidé dans le choix des villages, et elle m'a même parfois aidé à éclaircir l'une ou l'autre de mes questions auprès de l'interviewé. Z.C.S. m'a accueilli chez elle et m'a permis de suivre la vie quotidienne des paysans de la zone. Elle m'a aussi beaucoup assisté pour mes déplacements car je ne possédais pas de moyen de transport pour me rendre d'un village à l'autre.

4.2. Méthode de recherche

Deux méthodes différentes ont été combinées : l'observation participante et la réalisation d'entretiens directs.

En ce qui concerne l'observation participante, ma participation consistait essentiellement à accompagner les paysans dans les activités journalières, spécialement dans celles liées à la production (le travail aux champs et ce qui l'entoure) mais aussi dans les activités sociales, culturelles et familiales (cérémonies traditionnelles, funérailles,...). A côté de cela, j'ai accompagné les représentants paysans implantés et actifs dans la zone dans leur travail (réunions, missions de terrain dans les villages, etc). Cette partie de la recherche ne s'est pas limitée à un village précis. Elle s'est déroulée sur une grande partie de la zone Macina,

principalement dans les communes de Kolongo et Bokya Wéré, mais aussi dans des villages reculés à l'intérieur des terres.

Les interviews ont été réalisées sur base d'un questionnaire²⁷ élaboré depuis la Belgique mais remanié et ajusté sur le terrain. Le questionnaire comportait au départ un premier volet de questions d'ordre personnel et d'ordre général, afin de caractériser le paysan interrogé. Cela devait me permettre d'identifier le type d'interlocuteur en face duquel je me trouvais et de le situer dans sa sphère familiale et sociale. Il comprenait ensuite deux séries de questions en rapport avec mes deux hypothèses de recherche, l'une orientée vers l'attachement à la terre et l'autre destinée à déceler l'existence d'une référence collective chez les paysans. Par après, des volets de questions ont été ajoutés afin de creuser de nouveaux aspects (la nationalité, la maîtrise de l'eau, les organisations féminines et leur fonctionnement). Les entretiens étaient individuels. Les intervenants ont été choisis de sorte à couvrir une certaine diversité sociale et économique (des paysans plus ou moins aisés, plus ou moins éduqués, plus ou moins âgés, plus ou moins importants dans la hiérarchie sociale du village).

Les entretiens se sont déroulés dans deux villages sélectionnés suite à quelques semaines de séjour dans la zone : Siginogué et Tongolo Coura. Les villages ont été choisis sur base de différents critères : la taille, l'ancienneté, la proximité de ceux-ci avec les premiers lieux de déploiement de Malibya. Ensuite, la sélection s'est faite sur un critère de nationalité. En effet, il y a énormément de cultivateurs Burkinabés dans la région et ceux-ci sont souvent regroupés dans des villages distincts. L'on peut donc observer des villages exclusivement burkinabés, des villages exclusivement maliens, et des villages mixtes. Il était intéressant de savoir si cette différence d'origine, et donc de culture, pouvait avoir un impact sur les hypothèses. Par hasard, les deux villages choisis pour leur nationalité ont présenté une autre différence : l'un des deux villages choisis était situé en amont du canal Malibya alors que l'autre village était situé en aval. Cette deuxième distinction, involontaire au départ, s'est avérée être très significative par la suite, influençant directement la façon dont les villageois appréhendaient l'arrivée de l'entreprise Malibya et la construction du nouveau canal.

²⁷ Le questionnaire de recherche est disponible dans l'annexe 1.

4.3. Difficultés du terrain

Les limites auxquelles j'ai été confrontée durant cette étude furent multiples. Il y a tout d'abord eu les difficultés liées au climat. Le séjour s'est déroulé entre les mois de juillet et d'octobre. C'était donc la période d'hivernage au Mali, au cours de laquelle de fortes pluies sont donc très fréquentes. Ces dernières rendent les routes impraticables. J'ai dû plusieurs fois reporter des sorties, étant bloquée par la boue et les inondations. Ensuite, il y a eu les difficultés d'ordre linguistique. J'ai fait appel à un interprète. Or recourir à un intermédiaire entraîne une série de biais dans la traduction. Ce dernier ne traduit pas toujours tout, interprète certaines choses avant de les traduire, etc. Une troisième difficulté rencontrée était d'ordre financier. Etant partie à mes frais, je n'avais pas le budget pour louer un véhicule et un chauffeur. Cela a considérablement limité mes déplacements. Pour chacun d'eux, il fallait emprunter une mobylette et trouver quelqu'un pour la conduire, ce qui n'était pas toujours aisé. De nombreuses fêtes ont aussi retardé l'avancée de mes travaux : le ramadan, la fête de la fin du ramadan, la fête du cinquantenaire de l'indépendance du Mali,... En effet, durant ces périodes, les gens étaient moins disponibles. Ensuite, des tensions sécuritaires sont apparues dans la région de Ségou, une extension des problèmes au nord du Mali (Gao, Tombouctou). Les alertes des ambassades m'ont forcée à quitter le terrain un petit temps. Et puis, il y a l'importante limite de temps. Une étude approfondie aurait nécessité une plus longue période sur place afin de pouvoir aller au fond des choses et avoir une compréhension plus fine des fonctionnements mentaux et sociaux des paysans.

Certaines erreurs méthodologiques ont été commises durant cette recherche. Une explication est qu'il s'agit de mon premier travail de recherche. La principale maladresse dont j'ai fait preuve fut dans la sélection des interviewés. D'une part, j'aurais dû inclure plus de jeunes parmi les paysans interrogés. D'autre part, j'aurais dû respecter une parité de genre. En effet, j'ai seulement interrogé une femme par village. De plus, je n'ai pas suivi avec elles le même questionnaire que celui utilisé pour les hommes. Inconsciemment, j'ai re-manipulé mes questions, comme si je ne pouvais pas leur appliquer les mêmes qu'aux hommes. Cette erreur, que je perçois a posteriori comme importante, s'explique par mon manque d'expérience mais aussi

par le contexte. En effet, le Mali est un pays où la séparation entre les sexes est très forte. La société est compartimentée entre deux mondes qui coexistent en parallèle : le monde des hommes et le monde des femmes. Ces deux mondes sont séparés, même dans les gestes les plus simples de la vie quotidienne. Les activités journalières des hommes sont clairement séparées de celles des femmes. Et tout ce qui concerne les relations avec l'extérieur, avec les visiteurs, semble relever de la sphère des hommes. Après trois mois dans cette ambiance, il semblerait que je me sois laissée contaminer par les habitudes et la coutume.

4.4 Confidentialité

Pour des raisons de confidentialité, les noms des acteurs de terrains ne seront pas cités dans ce travail. Des initiales fictives leur seront attribuées afin de limiter toute possibilité d'identification.

Section 5 : Description du terrain

Cette section est destinée à expliquer le terrain sur lequel s'est déroulée la recherche. Des précisions seront apportées sur le fonctionnement de la zone Office du Niger, sur son organisation géographique et administrative. Par ailleurs, les grandes lignes du contexte dans lequel évoluent les paysans de l'ON seront retracées.

5.1. L'Office du Niger

La région la plus fertile du Mali est l'Office du Niger. C'est dans ce lieu propice à la culture que vont avoir lieu beaucoup d'acquisitions de terres. Le stage et les recherches pour ce mémoire se sont donc naturellement situés dans ce territoire, et plus précisément dans la zone de Macina.

L'ON est un périmètre irrigué situé dans le Delta nord du fleuve Niger. Cet espace, idéal pour la culture, est appelé par certains le « grenier de l'Afrique de l'Ouest ». Ce territoire fut aménagé dans les années 1930²⁸ par le pouvoir colonial afin d'y développer la culture du coton et du riz. N'ayant pas réussi à attirer d'exploitants français, les autorités se tournèrent vers les Mossis qui migrèrent depuis le Burkina Faso vers 1932. Une forte population d'origine burkinabé y est encore présente aujourd'hui. Au gré des changements politiques, la zone ON subit différentes réformes et divers modes de gestion se succédèrent. Au régime socialiste établi dans les années 1960, qui essaya de développer la région sur base de plans quinquennaux, succéda un régime militaire en 1968, qui employa la manière forte pour tenter de redresser l'agriculture du pays. En 1980, la situation dans l'ON s'est fortement dégradée. Mais l'heure est à l'optimisme. La coopération internationale, notamment française et hollandaise, se positionne en faveur de l'agriculture familiale. La taille des parcelles est réduite, l'utilisation de la charrue, de l'attelage bovin et des engrais est encouragée. Des associations villageoises (AV) sont créées et

²⁸ Les dates évoquées dans ce paragraphe sont reprises du site de l'Office du Niger : <http://www.office-du-niger.org.ml> ainsi que de l'ouvrage suivant : MORABITO V., *L'Office du Niger au Mali, d'hier à aujourd'hui*, Journal des africanistes, Tome 47, Fascicule 1, 1977, p. 53-82

sont responsabilisées en matière de crédit et de commercialisation. C'est ce que certains dénomment la «période du libéralisme assisté ». Mais très vite, des ombres se dessinent sur le tableau. Les rapports de forces entre commerçants et paysans se déséquilibrent en faveur des premiers, les parcelles allouées s'avèrent trop petites et se voient vite fragilisées, la pression foncière s'accroît alors que les stratégies d'aménagement s'avèrent inadéquates. L'investissement privé va petit à petit se présenter comme la solution pour progresser dans le développement des infrastructures. L'appropriation privée du foncier ne sera bientôt plus taboue et sera même encouragée par toutes les grandes institutions économiques internationales. Aujourd'hui, un véritable mouvement de privatisation et d'industrialisation des terres de l'ON est en cours²⁹. L'Etat malien élabore des stratégies pour attirer des investisseurs nationaux et internationaux. « *Au total quatre cent soixante douze mille hectares (472.000ha) ont déjà été cédés aux investisseurs étrangers. Les privés nationaux sont bénéficiaires de plus de deux cent trente trois mille hectares (233.000ha)*³⁰ ».

Le terme « Office du Niger » désigne à la fois la zone géographique et l'organisme paraétatique chargé de la gestion des terres et du réseau d'irrigation dans cet espace. Sur la zone ON, environ 87.692 ha³¹ ont déjà été aménagés afin de faire de la riziculture et un peu de maraîchage, de la canne à sucre et de l'élevage. 25.000 exploitations familiales travaillent dans l'ON sur une superficie moyenne avoisinant les 3,7 ha. Le rendement moyen annuel est de 4 t/ha, ce qui représente un total de 300.000 à 350 000³² tonnes de riz par an pour l'ensemble de la zone.

L'eau utilisée pour l'irrigation est prélevée dans le fleuve Niger, au niveau du barrage de Markala. Elle est distribuée principalement par irrigation gravitaire via des canaux pouvant atteindre une longueur de 70 km. L'eau est ensuite acheminée

²⁹ Propos tenus par Mamadou Goïta, directeur exécutif de l'Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives en Développement (IRPAD).

³⁰ Extrait du Mémoire de Parena sur la cession des terres agricoles de l'Office du Niger aux investisseurs privés nationaux et étrangers, publié dans *Le Républicain*, le 10 février 2011.

³¹ DJIRE M., KEITA A., *Revue du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance des ressources naturelles : une étude de cas sur la gestion des terres à l'Office du Niger*, Bamako, IED et ANSA, Août 2010.

³² Chiffres donnés à SosFaim par Benoît Dave, chercheur à l'ULB et au CECID (Centre d'étude pour la Coopération Internationale au Développement) et expert de la zone ON, lors d'un entretien pour une des publications de SosFaim : *Mali, Office du Niger. Le mouvement paysan peut-il faire reculer l'agro-business ?*, SosFaim, Dynamique Paysanne, n°20, Avril 2009.

vers les champs par différents partiteurs, sur lesquels viennent se brancher les arroseurs qui alimentent les parcelles. Le potentiel d'aménagement de la zone est encore grand. En 1930, les autorités coloniales parlaient de 1.000.000 ha. Ce chiffre est revu à la baisse aujourd'hui, suite aux nouvelles études sur la disponibilité de l'eau. Le potentiel actuel se situerait autour de 250.000 ha³³.

Actuellement, les terres de l'ON sont réparties en différentes aires comme suit :

- Les zones aménagées ou réaménagées,
- Les zones pas encore aménagées,
- Le réseau hydraulique.

Le réseau hydraulique peut être décomposé en trois dispositifs. D'abord, le réseau primaire qui est à la charge de l'Etat. Ensuite, le réseau secondaire dont s'occupe l'Office du Niger. Et enfin, le réseau tertiaire qui est géré par les paysans.

L'ON est divisée en cinq zones : Macina, Niono, Molodo, Ndjébougou et Kouloumari. Dans deux d'entre elles, Macina et Kouloumari, il reste des terres encore non aménagées, et donc des possibilités d'extension si les aménagements nécessaires sont réalisés. C'est donc là-bas que les nouveaux arrivants étrangers sont susceptibles de se déployer.

Les missions de l'ON sont principalement la gestion de l'eau et des aménagements hydrauliques ainsi que la gestion des terres. Celles-ci sont d'ailleurs spécifiées dans le décret N° 94-004 du 9 mars 1994 qui donne vie à l'organisme paraétatique de l'ON et précise ses missions :

- Le fonctionnement des installations d'irrigation
- L'entretien du réseau d'irrigation,
- Les réaménagements des terres,
- L'attribution des évictions,
- Les rapports contractuels avec les exploitants.

³³ TROY B., *Office du Niger: quelles réalités entre accaparement des terres et développement agricole?*, FARM, Août 2010, p 1.

Aujourd'hui, la pression foncière est de plus en plus forte suite à la croissance démographique due à l'arrivée de nouveaux migrants et à l'agrandissement des familles. La superficie moyenne des parcelles ne cesse de baisser. Pour chaque parcelle libérée, des centaines de demandes sont déposées. Et actuellement, des parcelles de tailles insignifiantes (telle que 0,25 ou 0,5 ha) sont allouées afin de contenter un maximum de personnes³⁴. La production résultant de si petites parcelles est insuffisante pour subvenir aux besoins d'une famille.

Tout cela explique pourquoi l'extension des zones aménagées est devenue un enjeu et une priorité pour l'ON. De nouvelles terres doivent être créées. Il se met donc à la recherche d'investisseurs susceptibles d'aménager de nouvelles superficies.

5.2. Le contexte paysan

Le monde rural connaît de nombreuses difficultés au Mali. Depuis les années 80, une certaine dérégulation s'est opérée, notamment au travers des programmes d'ajustement structurels (PAS). L'Etat malien s'est vu, comme beaucoup de ses voisins, de plus en plus dépossédé de son pouvoir décisionnel, devenant un simple gestionnaire à la solde des experts du FMI et de la BM. Cette politique a conduit à une certaine démission des Etats d'Afrique de l'Ouest en matière de politiques agricoles. Les paysans maliens reçoivent peu d'appuis et de financements de la part de leur Etat. Et ils subissent de plein fouet la concurrence des produits importés, sans aucune réglementation pour les protéger. Leur travail est d'une efficacité limitée, de par le manque de ressources, d'infrastructures, etc. Et surtout, le métier et le statut de paysan est confronté à un manque de reconnaissance criant. Ils sont peu considérés par les politiciens, par les autorités, par les gens des villes. Il n'y a plus aucune reconnaissance pour le travail de la terre. Cette activité s'est vue chargée de connotations négatives.

D'autres problèmes sont liés à l'évolution des mentalités. Par exemple, en ville, les gens aiment consommer du riz parfumé asiatique, même si ce dernier a une plus faible valeur nutritive. Les importations ne sont pas taxées et le riz importé peut

³⁴ Information donnée par Ousmane Kouyaté, chargé du foncier au SEXAGON, Niono, juillet 2010.

donc être vendu moins cher que le riz local. Les maliens se font une fierté de servir ce riz étranger à leur table, au lieu de consommer le riz produit dans leur propre pays.

Dans l'ON, l'on trouve en majorité des exploitations familiales. Celles-ci sont confrontées à de gros problèmes. La pression foncière est très forte et les parcelles sont très convoitées. Avec le phénomène de morcellement familial, cette pression s'est encore accentuée. L'on constate que les paysans vivent souvent loin de la parcelle de terre qu'ils travaillent. Cela complique leurs travaux quotidiens. Une longue route les attend avant d'arriver à leur champ. Il y a aussi les coûts liés à l'achat d'engrais et d'herbicides, à la main d'œuvre pour le repiquage et à la location de machine pour le labour qui pèsent lourdement sur les paysans. Ces derniers ne peuvent faire face à ces dépenses sans recourir au crédit. Ils se retrouvent donc endettés et rencontrent les difficultés classiques liées à l'accès au crédit et puis à son remboursement.

A côté de cela, il faut signaler que la rentabilité de la production du riz est faible car les coûts sont lourds. Pour un hectare, l'on peut obtenir en moyenne 50 sacs de 75kg de riz paddy, vendus environ pour 150 FCFA le kilo. Cela correspond à un prix de vente de 562 500 FCFA. Or, les frais de production avoisinent les 400 000 FCFA par hectare³⁵. Cela laisse une faible marge aux paysans de 162 500 FCFA, soit d'environ 250 euro. En plus de la faible rentabilité de l'activité agricole, les paysans possèdent souvent de trop faibles superficies pour subvenir aux besoins de leur famille. Il leur faudrait 5 ha pour que cette activité puisse leur permettre de réellement bien vivre. Or, en moyenne, les paysans exploitent 3,7 ha³⁶. Cela est insuffisant. Enfin, une véritable malnutrition chronique sévit dans la région³⁷. Beaucoup de paysans ne mangent pas suffisamment de protéines et ces carences ont des conséquences inévitables sur leur travail aux champs. Les femmes et les enfants sont les plus grandes victimes de ces déséquilibres nutritionnels.

³⁵ Voir détails des coûts de production de riz par hectare dans l'annexe 2.

³⁶ Chiffres donnés à SosFaim par Benoît Dave, chercheur à l'ULB et au CECID (Centre d'étude pour la Coopération Internationale au Développement) et expert de la zone ON, lors d'un entretien pour une des publications de SosFaim : *Mali, Office du Niger. Le mouvement paysan peut-il faire reculer l'agro-business ?*, SosFaim, Dynamique Paysanne, n°20, Avril 2009.

³⁷ Propos tenus par la Sœur Bernadette, créatrice du centre nutritionnel de Kolongotomo, à Kolongotomo, le 25 août 2010.

Avant même l'arrivée des investisseurs étrangers, les paysans travaillant la zone ON connaissent un quotidien difficile, frappés par les dures réalités de la paysannerie africaine. L'accaparement des terres vient donc s'ajouter à une situation déjà difficile.

Section 6 : Résultats

Cette section reprend les différents constats et observations qui ont pu être faits en lien avec les deux facteurs d'accaparabilité postulés dans les hypothèses de départ. Il s'agit donc d'explorer les fonctionnements sociaux et mentaux des paysans de la zone, avec une attention particulière à l'attachement porté à la terre, à la densité des connections sociales et à l'existence d'une référence collective. Cette partie est ensuite complétée par le constat de l'existence d'autres facteurs d'accaparabilité qui peuvent aussi être observés au niveau des paysans : le manque d'information et l'absence traditionnelle de maîtrise des facteurs de production font partie de ceux-ci. Ils sont aussi développés dans cette sixième section. Enfin, une analyse de la façon dont les organisations paysannes présentes dans la zone de Macina abordent et traitent la question de l'accaparement des terres sera ébauchée.

6.1. Le lien d'attachement à la terre : hypothèse 1

Dans la foulée de la première hypothèse, une tentative de comprendre le type de lien qui connecte les paysans de la zone ON et la terre qu'ils travaillent a été menée. En effet, l'attachement à la terre est une disposition bien connue de ceux et celles qui se sont intéressés aux dynamiques du monde rural en Afrique de l'Ouest. L'anthropologue historien de l'Afrique Dominique Zahan désigne cet attachement comme un des fondements des sociétés africaines³⁸. Paul Pélissier en parlait déjà dans les années 1960 lorsqu'il investiguait les sociétés paysannes sénégalaises en soulignant que cette inclinaison, caractéristique des paysanneries sahéliennes, était un passage obligé pour comprendre l'agriculture³⁹. Plus récemment, le géographe Claude Raynaut évoquait cette dimension dans ces analyses relatives aux transformations des systèmes agraires sahéliens, notamment les approches techniques

³⁸ ZAHAN D., *Religion, spiritualité et pensée africaines. Spiritualité et pensée*, Paris, Payot, 1970, 244 p.

³⁹ RAYNAUT C., *Diversité et dynamique des relations sociétés-nature au Sahel*, Natures, Sciences, Sociétés, vol. 6, n° 2, 1998, pp.59-62.

pour lutter contre la sécheresse⁴⁰. L'étude de ce lien comme élément favorisant l'accaparabilité d'une terre s'est donc imposée lors de cette recherche dans l'ON.

Quand l'on se penche sur le lien à la terre, il faut d'abord souligner une particularité propre à la zone ON. Les paysans n'y sont pas propriétaires des parcelles qu'ils travaillent. Les droits coutumiers, très présents dans d'autres contextes, jouent un faible rôle sur ce terrain-ci. La terre appartient à l'ON. Les paysans peuvent continuer à la travailler tant qu'ils payent la redevance eau annuelle. Le paiement de cette redevance assure le renouvellement implicite de leur droit d'usage sur la parcelle en question. Cela permet aux paysans de se maintenir sur une parcelle, et de transmettre celle-ci à leurs enfants. Ce contexte complique fortement l'analyse d'un éventuel lien à la terre. En effet, les paysans vivent dans l'incertitude liée à l'absence de titre, et donc de droits, sur la terre. « *Tu occupes une terre pendant 40, 50, 60 ans. Et si une année tu ne paies pas, on te la reprend*⁴¹ ». Mais tant qu'ils payent la redevance, ils savent qu'ils restent maîtres de leur lopin de terre. En pratique, on observe donc une certaine continuité : un paysan peut travailler le même terrain toute sa vie. Mais il garde toujours à l'esprit le fait que cette terre appartient bien à l'ON. Cette réalité régionale est déterminante et influence inévitablement le type de lien que le paysan peut développer avec sa terre. Elle détermine le champ du possible, dans quelles limites ce lien pourra s'établir.

Un autre aspect tout à fait particulier à la zone ON et qui influence aussi inévitablement le type de lien que les paysans peuvent développer avec la terre concerne l'historicité des villages. En effet, les villages de l'ON ont été créés de toute pièce lors de l'aménagement de la zone dans les années 30. Une fois le réseau d'irrigation mis en place, un programme prévoyant l'installation sur une zone désertique de 300.000 « colons⁴² » avec leur famille fut lancé. Les autorités coloniales de l'époque firent venir des nigériens, des voltaïques, des Berbères, des Polonais ou des Assyriens⁴³ lors de véritables déplacements forcés. Les autorités

⁴⁰ PELISSIER P., *Paysans du Sénégal*, Paris, Editions Fabrègue, 1966, 939p.

⁴¹ Propos tenus par Faliry Bolly, extrait du film documentaire réalisé par COLIN L. et PETIT V., *L'office du Niger, du travailleur forcé au paysan syndiqué*, IRAM, 2006.

⁴² Terme désignant les travailleurs que l'on fit venir dans l'ON afin de travailler les terres nouvellement aménagées.

⁴³ Informations tirées du texte suivant : MORABITO V., *L'Office du Niger au Mali, d'hier à aujourd'hui*, Journal des Africanistes, Tome 47, Fascicule 1, 1977.

coloniales sélectionnaient des villages. C'était alors les chefs coutumiers qui désignaient ceux du village qui migrer vers cette nouvelle zone. C'étaient bien sûr les plus pauvres qui étaient envoyés. Ces nouveaux arrivants ont dû tout commencer à zéro. Ils se sont construit des cases pour se loger. Un établissement public fut créé pour gérer cette nouvelle zone et les nouveaux colons : l'Office du Niger. Celui-ci pris en charge tous les aspects de la vie des colons, depuis leur équipement pour le travail aux champs jusqu'à leur santé. Kokry-Kolongotomo dans le Macina, c'est-à-dire la zone où les recherches pour ce travail ont été menées, fut l'un des premiers casiers aménagés. Il fut exploité dès 1935. « *A Kolongo, le lot de colonisation comprenait trois ha de rizières par famille*⁴⁴ ». En 1937, le casier de Niono fut créé, peuplé principalement par des Voltaïques. Et progressivement, la zone ON continua à se construire. Au fil du temps, de nouveaux périmètres furent aménagés, et parallèlement, de nouveaux villages se développèrent.

Ainsi, les villages furent créés artificiellement dans un objectif tout à fait utilitaire. Ceux-ci étaient confiés à l'ON. Dès le début, c'est l'ON qui orchestrait les cultures, l'outillage et la commercialisation. Et les habitants de ces nouveaux villages y étaient arrivés contraints et forcés. Beaucoup n'avaient jamais vu de fleuve de leur vie et aucun n'étaient familiarisé avec la culture en zone irriguée. Par ailleurs, ces colons sont restés très attachés à leur village d'origine avec lequel ils gardent encore aujourd'hui des liens forts et dont ils perpétuent les traditions. Le lien d'attachement à la terre que les villageois de la zone ON ont développé est teinté de cette histoire particulière, et ce, qu'il s'agisse d'habitants d'origine malienne ou d'origine burkinabé. Cet élément de contexte très particulier à ce cas d'étude doit lui aussi être pris en compte lors de l'analyse du lien d'attachement à la terre.

Afin d'approcher le lien d'attachement à la terre, des questions élaborées par rapport à cette thématique ont été posées aux paysans. En parallèle, une attention spécifique a été portée à leur attitude envers la terre et aux propos tenus sur celle-ci. Comment les paysans travaillent-ils leur champ ? Quel genre de lien à la terre leur gestuelle permet-elle de déduire ? Comment parlent-ils de leur activité agricole ? Toutes ces interrogations restaient en arrière fond afin d'orienter la recherche.

⁴⁴ MORABITO V., L'Office du Niger au Mali, d'hier à aujourd'hui, Journal des Africanistes, Tome 47, Fascicule 1, 1977, p. 61.

Il faut cependant souligner que déterminer la nature d'un tel lien n'est pas chose aisée. Et à côté des difficultés intrinsèques à cet exercice, les villageois interrogés ne semblaient pas réagir beaucoup aux questions posées. La plupart des interviewés se contentaient de parler de la terre comme un instrument de survie, sans éveiller de « passion » pour la terre et le métier qu'ils pratiquent. C'était comme si parler de « lien à la terre » n'évoquait rien pour eux. Tous me disaient que la terre représente « tout » pour eux : elle les nourrit et leur permet de payer leurs dettes. Ces deux points ont été évoqués par chacun des paysans interrogés. Mais au-delà de ces deux fonctions, aucun n'a évoqué ni manifesté un lien affectif significatif par rapport à cette terre. Ils la soignent car c'est dans leur intérêt. Une terre bien entretenue et bien travaillée permet d'obtenir de meilleurs rendements présents et futurs. Mais parmi les paysans que j'ai rencontrés, peu parlaient de leur terre ou de leur métier avec amour et affection. Les conversations menées sur le sujet ne permettent cependant pas de conclure qu'ils envisagent uniquement la terre comme un outil. Mais elles ne permettent pas de prouver l'existence d'une relation affective et subjective entre le paysan et sa terre. Elles révèlent sans doute un lien d'une nature bien différente de celle que j'aurais pu imaginer au départ de mes référentiels culturels occidentaux, où l'artisan développe un lien subjectif très fort avec sa création et où, surtout, il se projette dans ce qu'il crée⁴⁵. Le travail ne semble pas relever des mêmes mécanismes qu'en Belgique, où il est le lieu où l'on se crée et où l'on se construit. Dès lors la compréhension du lien d'attachement reliant l'homme à l'objet de son travail peut différer.

Les observations sur le terrain n'ont pas non plus permis d'élucider la question. J'ai pu observer une grande diversité de comportements et de gestes appliqués à la terre. Il a été difficile d'en déduire une tendance générale. Certains paysans traitent leur champ avec un soin extrême. Ils entretiennent minutieusement les bordures de leur terrain, désherbent avec soin leur parcelle. Dans ces champs-là, le niveau de l'eau sera toujours bien dosé et les plants de riz parfaitement ajustés. Un œil, même amateur, constatera facilement la qualité du travail agricole. A côté de

⁴⁵ L'analyse du lien connectant l'artisan à son œuvre en Occident est mis en évidence par des auteurs classiques, par exemple VYGOTSKY L., *Psychologie de l'art*, Paris, Éditions La Dispute, 2005 ou encore HUYGHE R. *Dialogue avec le visible*, Paris, Flammarion, 1955.

cela, on peut observer d'autres parcelles où tout semble négligé. Les contours du champ sont envahis par les mauvaises herbes, ou parfois, ce sont les paysans eux-mêmes qui y plantent du mil ou des courges. Les prises servant à l'alimentation en eau du champ sont mal entretenues. Les canaux d'irrigation sont souvent abîmés à hauteur de leur champ. Pourtant, tous ces paysans ont ce même besoin d'obtenir une bonne récolte pour faire face aux besoins de la famille. Comment dès lors expliquer cette différence dans les soins portés à leur terre ? Comment tirer des conclusions valables pour un grand nombre de paysans de la zone quand il existe une telle divergence au sein même de quelques villages ?

La terre et le paysan qui la travaille sont malgré tout liés. Le paysan connaît sa terre. Dès qu'il arrive dans son champ, en un coup d'œil, il peut repérer si quelque chose a changé ou si quelque chose doit être ajusté. Alors qu'un œil non averti n'y voit qu'une étendue plane de riz, le paysan y observe de nombreuses nuances. Il peut par exemple remarquer d'un simple regard, et sans recourir à un instrument de mesure, si le niveau de l'eau a baissé ou augmenté et de combien celui-ci doit être ajusté. Quand un paysan acquiert une nouvelle parcelle, une période de « rencontre » commence. Il doit apprendre à connaître celle-ci, à apprivoiser ses faiblesses et ses richesses, ses particularités et ses secrets. La première année est souvent peu productive. L'exploitant agricole doit procéder par essais et erreurs pour comprendre comment cette parcelle fonctionne, quels soins particuliers elle requiert et ce qu'il faut faire pour la rendre plus productive. Une certaine période de découverte et d'adaptation est donc nécessaire pour le paysan. Celui-ci doit se familiariser avec cette terre et en assimiler les spécificités. Quelque part, cela démontre qu'un certain lien se construit entre le paysan et son champ. La terre n'est pas réduite à ses aspects économiques.

Ces résultats ne permettent pas de saisir la profondeur et la nature véritable des liens d'attachement unissant le paysan à sa terre. Le paysan connaît sa terre et sa survie dépend d'elle. Mais une projection affective se fait-elle vraiment ? Malgré cette interrogation pour laquelle des recherches supplémentaires s'avèreraient indispensables, étudier l'intensité des liens d'attachement à la terre ne peut être tout à fait dénué d'intérêt. S'il reste difficile de poser de façon irrévocable le manque d'attachement à la terre comme un facteur d'accaparabilité, l'on peut cependant

constater une certaine correspondance entre la passivité et le sentiment d'impuissance qui habite les paysans face à l'imminence de la perte de leur terre ainsi que le manque de maîtrise de la terre qu'ils travaillent, elle appartient après tout à l'ON. La première hypothèse n'est donc pas confirmée avec certitude, mais elle ne peut pas non plus être rejetée. Elle semble garder une certaine pertinence, annonçant peut-être une nouvelle dimension et l'ouverture d'autres perspectives pour un approfondissement de la recherche.

6.2. Le collectif : hypothèse 2

Il s'agissait ici de confronter la seconde hypothèse au terrain. Pour cela, il fallait déterminer s'il existait une certaine notion de « collectif ⁴⁶ » chez les paysans de l'ON. Et si c'était le cas, chercher où se loge ce sentiment de « collectif ». La dimension collective en Afrique évoque aussitôt la complexité des jeux d'acteurs et le poids des liens sociaux. Ce point de vue a été particulièrement valorisé par les anthropologues du développement, notamment Olivier de Sardan ⁴⁷ et Jean-Pierre Jacob ⁴⁸. Dans ce travail, la présence de ce référentiel collectif a été examinée à différents niveaux de la filière agricole : dans la production et dans la commercialisation. Il faut toutefois signaler que les recherches menées ici se sont limitées à la sphère professionnelle. Pour être plus complet et plus nuancé, une étude de la dimension collective dans la sphère socioculturelle s'imposerait. Vu la complexité de ce champ, davantage de recherches et de temps auraient été nécessaires pour explorer cette voie et y faire une analyse pertinente. Cela aurait cependant été très profitable pour mieux éprouver la validité de cette hypothèse.

⁴⁶ Cette notion de « collectif » est inspirée par les travaux de Philippe De Leener sur la Gouvernance démocratique et les rapports à l'individu, au collectif, aux règles et aux normes, dans l'ouvrage suivant : MAPPA S. (Dir), *Les impensées de la gouvernance*, Paris, Karthala, 2009, p.129-206.

⁴⁷ DE SARDAN O., JACOB J.P., *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1995.

DE SARDAN O., JACOB J-P. & BIERSCHENK T., *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala, 1998, 296p.

⁴⁸ Voir par exemple des études menées dans un pays voisin du Mali : JACOB J.P., *L'immoralité fondatrice. Bien commun et expression de l'intérêt individuel chez les Winye (Burkina Faso)*, Cahiers d'Etudes Africaines, n°162, 2001, p.315-332.

6.2.1. Du collectif dans la production

La tentative de cerner l'existence d'une référence collective au niveau de la production a conduit à prospecter d'une part du côté des activités concrètes de travail aux champs, d'autre part dans la gestion des espaces de production, et plus spécifiquement dans la gestion des espaces communs.

6.2.1.1. Du collectif dans les travaux aux champs

Quand la période de culture arrive et que les activités quotidiennes débutent au champ, les paysans peuvent se rendre de nombreux petits services. Ils s'entraident par exemple par le prêt d'outillage ou de main d'œuvre, par le don de plants à celui qui en manque, etc. Mais il faut toutefois signaler que cette aide se fait surtout par affinité. L'on traite avec ses voisins de parcelle ou avec un ami ou un membre de la famille. La production reste de manière générale une activité individuelle ou familiale (dans les cas où des membres d'une même famille partagent une parcelle), qui ne relève pas d'une logique collective. Pour illustrer ces mécanismes de solidarité qui se sont développés entre les paysans, sans toutefois déboucher sur une véritable conception de collectif dans la production, voici quelques exemples concrets.

(i) Z.C.S. habite à Kolongotomo, relativement loin d'une de ses parcelles situées dans le village de Namsiguio. Cependant, il y a quelqu'un là-bas qui supervise son champ quand elle n'y est pas. Lorsque Z.C.S. a été hospitalisée l'année dernière, suite à un accident de mobylette, cet homme est allé plus loin que la simple supervision. Il s'est même chargé d'effectuer les travaux requis aux champs, et ce, sans percevoir de rémunération. Cela illustre un élan de solidarité. En échange de cela, Z.C.S. lui rend elle aussi divers services. Elle a notamment trouvé pour son grand-frère un poste de chauffeur dans l'entreprise chinoise CGC qui a effectué les travaux de construction de la route et du canal pour Malibya. Une solidarité existe donc, et elle sort les paysans de bien mauvaises passes. Elle tisse des liens de redevabilité implicite, ou de réciprocité, entre les acteurs qui y sont associés. Mais est-elle le jeu de rapport humain ou le reflet d'un « collectif » ?

(ii) Peu de structures réellement collectives ont été mises en place pour organiser les activités de la production ou pour faire face à ses inévitables difficultés. L'on observe dans certains villages l'existence d'Associations Villageoises (dites AV), censées incarner une certaine collectivisation de la production et des problèmes rencontrés lors de celle-ci. Mais elles se font rares et dysfonctionnent souvent. Ainsi par exemple dans le village de Lafialabugu, un des villageois a volé les engrais stockés dans le local de l'AV pour les revendre à bas prix. Presque tous les membres du village, dont beaucoup étaient aussi membres de l'AV, en ont acheté alors qu'il s'agissait d'un produit acheté à crédit et pour le remboursement duquel ils étaient tous engagés. Cet épisode révèle la façon dont ce village perçoit cette structure collective : ce n'est pas une création collective dont ils doivent prendre soin et dans laquelle ils se projettent et qui représente un « tout » dans le prolongement d'eux-mêmes, mais un moyen d'accéder à certaines ressources (ici, les engrais par exemple). Le fait qu'ils puissent agir contre l'intérêt de cette institution qu'ils ont eux-mêmes créée et qui est censée les aider permet de douter de la réelle dimension « collective » accordée à l'AV. Un autre problème rencontré dans beaucoup d'AV concerne les dettes. Si l'AV prend un crédit, tous les membres doivent rembourser cette dette. Il faut donc être sûr que les personnes qui engagent la responsabilité de l'AV et de ses membres sont fiables et raisonnables. Z.C.S., comme beaucoup d'autres paysans du coin, a été amenée à se méfier des AV car « *certaines personnes prennent des crédits à tort et à travers, et ces crédits viennent se mélanger avec ceux de l'AV et tout le monde se fait embarquer*⁴⁹ ». Dans le village de Siguinogué, les dirigeants de l'AV ont contracté plus de dettes que nécessaire, engageant avec eux la responsabilité des autres membres de l'AV qui n'auraient pourtant jamais consenti à de telles opérations. Ces excès ont conduit la plupart des villageois à désertier l'AV, pour s'organiser en sous-groupe d'amis de confiance ou pour gérer individuellement leurs crédits.

(iii) Des manifestations d'une véritable approche « collective » peuvent toutefois être observées dans la région. En voici quelques unes. Au village de Nayo par exemple, un système a été mis en place afin de diminuer le coût des impôts pesant sur le

⁴⁹ Propos tenus par Z.C.S. à Kolongotomo le 17 septembre 2010.

village. Nayo possède des « *maribo*⁵⁰ », c'est-à-dire des bas-fonds où l'eau se stocke toute l'année. Ces « *maribo* » ont été mis en valeur de sorte à bénéficier à l'ensemble du village, dans un esprit « collectif ». Les villageois apportent régulièrement dans ces « *maribo* » des poissons vivants qu'ils attrapent aux alentours de leur champ. Les femmes font la vaisselle à côté et y jettent les restes de nourriture afin de nourrir les poissons. Après un ou deux ans, le village organise une grande pêche et part vendre les fruits de celle-ci dans les autres villages. Les bénéfices de la vente sont consacrés au paiement d'une partie des impôts du village. Une activité collective, impliquant chaque membre du village afin d'œuvrer pour un objectif collectif et commun, est donc présente. Une production dans laquelle s'insère une référence collective semble possible. Mais cette activité de production n'est toutefois pas de type agricole. Rien n'indique que l'initiative puisse se prolonger dans le travail de la terre.

(iv) Au village de Rimassa, les habitants ont toujours refusé l'implantation de machines privées. Les machines utilisées sont celles de leur association villageoise (AV). Dans cet exemple, une notion de « collectif » est concrètement présente. C'est l'un des rares villages examinés où l'AV fonctionne. C'est aussi l'un des rares villages qui l'investit d'une notion collective, qui la perçoit comme une structure commune qui les relie les uns aux autres. Cet exemple démontre qu'il est possible pour les paysans de revêtir la production d'une touche collective, prémisses à la capacité de penser les problèmes comme étant collectifs, et donc de proposer une réponse collective à ceux-ci. D'autres villages, comme celui de Didja par exemple, ont essayé d'imiter ce système appliqué à Rimassa, sans toutefois parvenir au même résultat. En effet, celui-ci requiert la conscience d'un « collectif » et une AV forte et organisée.

(v) Une certaine organisation collective de la production est aussi perceptible dans les groupements de femmes. Au village de Namsiguio, comme dans beaucoup d'autres villages de la zone, les femmes se sont organisées en groupement pour faire des prestations, principalement le repiquage du riz. Les femmes plus âgées sont chargées de l'arrachage des pépinières, quand les femmes plus jeunes et plus en forme font le repiquage. L'une des femmes est aussi désignée pour garder les enfants

⁵⁰ Terme utilisé par les paysans mais dont je n'ai pu déterminer l'origine (Du français déformé avec le temps ? Un autre dialecte que le Bamana ?) .

pendant que les autres femmes travaillent aux champs. Elle se tient avec les petits le long du canal et les surveille, les nourrit, les change. Une organisation collective de la production a été réalisée par ces femmes. Elles se sont organisées collectivement, en mobilisant une notion de « collectif » : le groupe des femmes. Les bénéfices de cette activité sont utilisés collectivement par les femmes pour l'achat de pagnes, pour l'organisation de célébrations ou encore pour d'éventuels imprévus familiaux chez l'une d'elles (maladie, décès, etc.).

Ainsi, la production comporte des aspects collectifs qui se reflètent dans l'existence d'une certaine solidarité. Mais elle reste avant tout une affaire personnelle. Les paysans se sentent tous appartenir à un même ensemble, tous exploitants dans la région ON, tous soumis aux mêmes règles et aux mêmes contraintes. Mais le quotidien est difficile et chacun est avant tout soucieux de réussir sa récolte et de pouvoir la vendre à bon prix. Le monde paysan de l'ON regorge de connections sociales. Les individus sont reliés les uns aux autres par un épais tissu de connections. Celles-ci relèvent tantôt d'une solidarité de type familiale, tantôt de type clanique ou tantôt de type amicale, par affinités interpersonnelles. Mais, et ce point semble important, cette solidarité se limite à la protection des intérêts des membres du réseau solidaire. Elle ne conduit pas forcément à une mobilisation globale pour une cause collective, avec une perception du « collectif » qui dépasserait la sphère de solidarité traditionnelle, lignagère ou amicale. Comment dès lors imaginer la constitution d'un élan collectif ? Cette solidarité présente dans la production, sans qu'il n'y ait de structures collectives au-delà, offre-t-elle une base suffisante pour la lutte et la mobilisation ?

6.2.1.2. Du collectif dans la gestion des espaces communs/partagés

Les paysans travaillant dans l'ON sont inévitablement amenés à partager certains espaces avec leurs voisins de parcelle. Parmi ces espaces partagés, l'on peut relever les voies de passage, mais aussi les voies de fourniture en eau. La question est de savoir si une référence collective revêt ces espaces partagés, ou si ceux-ci sont envisagés par les usagers comme de simples zones utilitaires.

Comme expliqué dans le paragraphe consacré à la zone ON⁵¹, le réseau hydraulique est entretenu par trois gestionnaires. L'entretien du réseau primaire est à la charge de l'Etat malien, celui du réseau secondaire est à la charge de l'ON, et enfin, celui du réseau tertiaire est à la charge des paysans. Parmi les espaces partagés par les paysans, l'on peut donc compter ce réseau tertiaire, composé d'un partiteur, de prises d'entrée et de sortie, et d'un canal de vidance. En effet, chaque parcelle possède une voie d'alimentation en eau, c'est-à-dire une prise placée le long d'un partiteur. Chaque parcelle comporte aussi une vidance, c'est-à-dire une voie de sortie pour les eaux usées, qui conduit l'eau dans un canal d'évacuation⁵².

A côté du réseau tertiaire, les paysans partagent des espaces de passage : les bordures qui encadrent chaque parcelle et qui permettent de se déplacer autour du champ, ainsi que les voies de passage reliant la route aux parcelles.

La gestion de ces espaces communs peut s'avérer problématique. Dans certains cas, les paysans sont minutieux et entretiennent soigneusement les bordures longeant directement leur champ. Ils se coordonnent même parfois pour l'entretien des voies de passage communes, souvent celles qui longent le partiteur pour conduire aux diverses parcelles. Cependant, dans d'autres cas, l'on constate que cette notion d'espace commun est absente. Les paysans ne projettent aucune dimension collective sur ces espaces partagés, et cela les conduit à les négliger, voire à les dégrader, sans se soucier des ennuis créés à l'autre. Cet espace, dénué de toute connotation collective, n'inspire pas de sens de responsabilité envers les autres utilisateurs de celui-ci. Ce phénomène a pu être observé dans divers endroits. Les paysans n'entretiennent pas les bordures de champs qui sont envahies par les mauvaises herbes. Certains utilisent même les voies communes pour planter du mil. Cela obstrue donc le passage, rendant l'accès des autres paysans à leurs champs extrêmement laborieux. Ailleurs, un paysan avait directement entaillé le chemin afin de créer des arrivées d'eau supplémentaires pour sa parcelle. Cela entraîne un grand risque pour les autres usagers de cet axe, car ceux-ci peuvent glisser dans ces trous et risque donc l'accident.

⁵¹ Voir la section 3, titre 1.

⁵² Voir schéma illustrant le système d'irrigation type d'un champ de l'ON dans l'annexe 3.

Ces dysfonctionnements sont accentués par l'absence de pression sociale sur ces espaces, qui sont comme « résiduels ». L'ON ne peut pas évincer les paysans de là ni les sanctionner s'ils négligent ces zones. Ces derniers ne se sentent pas redevables ou responsable vis-à-vis des autres utilisateurs de cet espace. Aucune conscience collective ou responsabilité collective ne les conduit à entretenir et soigner ces lieux communs. Ces espaces partagés ne semblent pas inspirer de notion de « collectif » à tous les paysans. Le souci de l'autre et du groupe ne semble pas habiter tous les usagers.

A la lumière de ces constats, il serait hasardeux de vraiment parler de « collectif » dans la gestion de ces espaces communs. Ainsi, même ces espaces de production qui sont partagés par les paysans ne semblent pas déboucher sur une notion collective, condition nécessaire à toute mobilisation collective.

6.2.2. Du collectif dans la commercialisation

La présence de « collectif » a aussi été recherchée dans la commercialisation du riz. La présence d'un référentiel collectif ne semble pas plus évidente à détecter au niveau de la commercialisation qu'au niveau de la production. En effet, les paysans vendent leur riz de façon individuelle. Certains doivent vendre leur production au plus vite car ils ont des dépenses pressantes auxquelles ils doivent faire face. D'autres peuvent se permettre de patienter jusqu'à ce que les prix du riz soient plus favorables. Mais les paysans ne semblent pas se concerter pour la vente. Ils ne s'organisent pas pour peser et pour obtenir un certain contrôle sur le marché ou sur les prix. Même au sein d'une même famille, l'on n'observe pas de commercialisation organisée de façon collective. Chaque ménage gère cela individuellement.

Une partie des sacs de riz est cependant vendue de façon collective. En effet, les paysans passent souvent par une caisse de crédit pour obtenir des prêts pour l'achat d'engrais et de pesticides. La caisse fait un emprunt auprès d'une banque au nom de ses membres. Après la récolte, chaque paysan donne à la caisse le nombre de sacs de riz correspondant au montant de son emprunt. Le riz est revendu de façon groupée par la caisse, qui négocie un seul et même prix pour l'ensemble des sacs.

Cette technique facilite l'accès au crédit pour les paysans. Chaque membre apporte sa garantie pour l'ensemble du groupe. Cette pratique n'a cependant pas mené à une collectivisation de la commercialisation du riz. Les paysans ne veulent pas se voir trop liés les uns aux autres. Les bons gestionnaires se méfient des mauvais. Ils ne veulent pas se voir liés à des paysans qui gèrent maladroitement leurs finances. Ils veulent garder une marge de manœuvre et choisir le moment de la vente. Si un imprévu surgit, ils veulent pouvoir se réserver la liberté de vendre quelques sacs pour y faire face. Ils sont dans une logique de minimisation des risques, plutôt que de maximisation de leur marge d'influence sur la commercialisation, ce qui ne constitue pas une base favorable au développement d'un sentiment collectif.

6.2.3. Des premières conclusions sur la dimension collective

La dimension collective est peu présente dans l'activité agricole des paysans de l'ON, que ce soit dans la production ou dans la commercialisation du riz. Les paysans ne conçoivent pas leur activité comme un « tout » qui les réunirait, dont ils feraient tous partie et qui les connecterait les uns aux autres. Les problèmes rencontrés lors du travail au champ ne génèrent que peu d'activités collectives. Les espaces communs autour des champs ne semblent pas inspirer de sentiment collectif ni de sens des responsabilités envers ce collectif⁵³. Aucun mécanisme collectif n'est développé au niveau de la commercialisation qui reste une affaire privée, négociée directement entre le paysan et le commerçant. Or, la présence de références collectives dans le travail du paysan faciliterait la mobilisation des agriculteurs face à l'apparition de menaces communes. L'absence de ce référentiel collectif pourrait s'avérer être un facteur d'accaparabilité, facilitant l'arrivée des investisseurs sur le terrain, conduisant les paysans à accepter avec fatalisme les événements qui les frappent. La seconde hypothèse semble confortée par les conclusions de ces trop courtes recherches de terrains.

⁵³ Le collectif dont il est question se compose de l'ensemble des utilisateurs de ces parties communes.

6.3. Autres facteurs d'accaparabilité

6.3.1. Le manque d'informations et la désinformation

La question de l'information est essentielle car toute lutte est liée à la connaissance et à la compréhension du problème initial. De nombreux rapports rédigés par des organismes internationaux (FAO, IFPRI, IIED) ou par des organisations paysannes d'envergure internationale (Via Campesina, SOS Faim, Grains) soulignent combien les populations sont peu informées sur les phénomènes qu'elles subissent. Une attention spécifique a donc été portée à l'information, à sa disponibilité pour les communautés rurales et à sa « circulabilité⁵⁴ ».

En ce qui concerne la transmission de l'information, il faut d'abord souligner la facilité avec laquelle celle-ci passe d'un village de la zone à l'autre. S'il y a un décès par exemple, tous en sont informés dans les deux jours qui suivent. Les paysans circulent beaucoup entre les villages. Cette circulation est facilitée notamment par l'abondance de mobylettes chinoises « Jakarta », vendue à un prix très démocratique. L'on peut ajouter à cela la distance séparant souvent le lieu de résidence et le champ, ce qui oblige le paysan au déplacement. Beaucoup doivent parcourir de longues distances pour gagner leur parcelle. Avec la pression foncière qui règne dans l'Office du Niger, les paysans ne reçoivent pas forcément une parcelle située à proximité de leur village. Il y a aussi les nombreux postes de radio disséminés dans les villages. Ceux-ci sont très souvent allumés. Il existe deux chaînes de radio locales qui sont très écoutées et peuvent donc facilement relayer l'information.

De plus, deux traits de comportement qui ont pu être observés dans la zone favorisent la circulation de l'information. Tout d'abord, les gens posent énormément de questions. Dès que quelqu'un croise quelqu'un d'autre, il demande « *I be taa min ?* » (« Où vas-tu? » en langue Bamana⁵⁵). Cette question est posée de façon presque systématique. Les gens veulent savoir « d'où tu viens » et « où tu vas ». Ils

⁵⁴ Cette notion de « circulabilité » est un néologisme qui désigne l'aisance avec laquelle l'information circule.

⁵⁵ Le Bamana est une langue véhiculaire au Mali. Elle vient de l'ethnie Bambara, originaire de Ségou.

s'interrogent aussi sur « ce que tu fais ». Dans ces villages où le monde est petit, le moindre déplacement ou la moindre activité éveille l'attention des villageois. Cette attention particulière accordée aux faits et gestes de chacun contribue à la fluidité de la circulation de l'information. Ensuite, il y a cette habitude des « mises en commun » qui peut être observée dans le quotidien des habitants de la zone. Quand un visiteur arrive, il doit s'asseoir, ne serait-ce que quelques minutes, pour causer un peu avec les villageois. L'hôte rapporte alors en détail qui est venu, quand il est venu, ce qu'il a dit, etc. Ou encore si quelqu'un voit passer une personne de sa connaissance à moto, ce premier va informer les autres du passage du motard à tel moment et à tel endroit. Cette tendance à rapporter à tout le monde les actions de chacun contribue à la « circulabilité » de l'information.

Pour illustrer ces phénomènes, l'on peut parler d'une rumeur qui a commencé à circuler dans la zone. Celle-ci annonçait la visite très prochaine du président libyen Kadhafi, venant dans le Macina pour l'ouverture du chantier d'aménagement de 25 000 ha de Malibya. Cette visite devait avoir lieu le 24 septembre 2010. En très peu de temps, une majorité des villages en avaient connaissance et les spéculations allaient bon train. Tous attendaient le jour fatidique pour vérifier les dires. Finalement, l'information s'est avérée fausse. Elle avait cependant été diffusée avec une extrême efficacité.

A côté de la circulabilité de l'information, l'on peut s'interroger sur la disponibilité, la qualité et la fiabilité de celle-ci. En ce qui concerne la disponibilité de l'information et l'accès à celle-ci, le bilan est plus mitigé. Surtout quand l'information concerne les nouveaux investissements. Des phénomènes de désinformation et de mésinformation peuvent d'ailleurs être observés.

Prenons le cas de Malibya. Les paysans de l'ON ne sont presque pas informés de ce qui se passe autour de ce projet. Les consultations des communautés locales et l'étude des impacts sociaux et environnementaux imposés par la loi malienne n'ont pas été réalisées dans les règles de l'art. Les autorités de l'ON ou de l'Etat malien informent les paysans au compte-gouttes. Certains villages racontent avoir vu apparaître un beau matin une équipe de techniciens envoyés par Malibya afin de prendre des relevés topographiques. Avant cela, personne ne les avait prévenus qu'un

nouvel investisseur arrivait dans la région, ni qu'ils étaient dans une zone cédée. Ce n'est que longtemps après l'apparition du canal et de la route construits à l'initiative de Malibya que l'on voit apparaître à Kolongotomo un panneau d'affichage public expliquant le déroulement des travaux. Et encore, les paysans ne parlant pas français ou ne sachant pas lire ne sont visiblement pas ciblés par ce mode d'information. L'information n'est pas organisée ou formalisée pour être rendue accessible. Les données disponibles sont difficilement utilisables. Il est par exemple très difficile de mettre le doigt sur un plan précis de la zone de Macina ou de la commune de Kolongo. Il est extrêmement laborieux d'obtenir une illustration du réseau hydraulique ou encore de l'organisation des terres. Aucune carte représentant les zones attribuées aux différents arrivants n'est mise à disposition. Il n'y a donc aucun support visuel pour illustrer de façon plus concrète l'ampleur du phénomène. Et l'arrivée des investisseurs étrangers est classée « taboue ». Les employés de l'ON doivent la présenter comme une opportunité de développement. Mais ils doivent avant tout se garder d'en parler. Aucun canal officiel ne diffuse de réelles informations sur ce qui se passe et sur ce qui va se passer. Tout ce qui est connu l'est grâce au bouches-à-oreilles. Même les organisations paysannes peinent à accéder à une connaissance des faits. Quelques spots publicitaires sont diffusés sur la chaîne de TV nationale ORTM. Ceux-ci sont cependant très peu informatifs et ont surtout pour objectif de vanter les bienfaits de l'arrivée de sociétés étrangères comme Malibya. Des panneaux géants bordent la grande routes nationale reliant Bamako à Ségou, prônant les incroyables bénéfices que le Mali est censé retirer de l'arrivée de Malibya. La convention d'investissement conclue entre la République du Mali et « La Grande Jamahiriya arabe Libyenne populaire socialiste » concernant le déploiement de Malibya n'a pas été rendue public. Une copie, obtenue par des moyens détournés, a commencé à circuler, mais seulement bien après la conclusion du contrat. Et pour accéder à ce document, il fallait connaître les bonnes personnes et activer les bonnes ficelles. L'information concernant les transactions sur les terres n'est pas facilement disponible.

A côté de ce contexte informationnel, déterminé par les stratégies de communication de l'Etat malien, de l'ON et des nouveaux investisseurs étrangers, l'accès à l'information est aussi lié à une caractéristique plus personnelle et

subjective : la curiosité. Certains paysans se montrent très curieux de tout et s'interrogent naturellement sur ce qui se passe dans leur environnement. Cela les conduit à se renseigner sur l'apparition de nouveaux éléments. Par exemple, pour l'arrivée de Malibya, très peu d'information a été divulguée par les autorités. Ce peu d'information est cependant plus ou moins connu des gens, selon l'attention que ceux-ci y ont portée. Ainsi, dans le village de Tongolo Coura par exemple, il y a de fortes différences dans le degré d'information des villageois. Un villageois peut être très bien renseigné car il s'est posé des questions, alors qu'un autre peut n'être au courant que de presque rien. Pourtant, ils partagent tous les deux le même contexte. Et cela n'est pas simplement lié au niveau de vie ou au niveau d'éducation. En effet, dans l'exemple cité, le premier paysan est bien mieux informé que le second alors qu'il est bien plus pauvre et bien moins éduqué. Il faut cependant préciser que les personnes disposant d'une information plus pointue à propos de Malibya sont souvent les paysans les plus politisés et les plus proches des organisations paysannes et/ou du personnel de l'ON.

Ainsi, les réseaux sociaux sont d'excellents canaux de circulation de l'information. Les habitudes, les pratiques et les comportements encouragent aussi celle-ci. Mais ce contexte socioculturel n'est pas le seul à déterminer l'accès à l'information. Celui-ci est aussi lié à la mise à disposition de l'information par ceux qui la détiennent, et à la qualité de l'information divulguée. De ce point de vue, les choses sont peu réjouissantes dans l'ON. Enfin, il faut rappeler la dimension individuelle de l'accès à l'information, qui est à mettre en relation avec l'attention personnelle que les gens prêtent aux événements qui les touchent et aux mécanismes de recherche de renseignements qu'ils mettent en action pour la comprendre et l'approfondir.

6.3.2. La question de l'eau

Dans cette quête de terres destinées à l'agriculture, l'eau joue un rôle central. En Afrique sub-saharienne, l'agriculture reste majoritairement pluviale, même si petit à petit des systèmes d'irrigation se sont développés. L'accès à l'eau est étroitement lié au régime foncier ainsi qu'à la façon dont ce dernier est appliqué. Les transactions foncières actuellement en cours ont inévitablement des conséquences sur

cet accès à l'eau. Au Mali, le Code de l'Eau de 2002 spécifie que, comme pour la terre, c'est l'Etat qui est propriétaire des ressources en eau. La tendance actuelle pour la gestion de l'eau et de son accès suit les processus de décentralisation et de privatisation. Des compétences ont été transférées aux collectivités territoriales ou à des organismes paraétatiques comme l'ON. Des opérateurs privés interviennent quant à eux dans le développement des infrastructures hydrauliques. Ces investisseurs privés sont perçus comme « *la clé du maintien et de l'expansion des projets publics existants* »⁵⁶. L'on ne peut étudier l'accapement des terres sans examiner les enjeux liés à l'eau qu'il recouvre.

6.3.2.1. Un deuxième processus d'accapement : l'accapement de l'eau.

Au Mali, l'accapement des terres est aussi, et avant tout, un accapement de l'eau. En effet, si actuellement l'accent est mis sur la marchandisation de la terre et sur l'appropriation de celle-ci par des étrangers, un enjeu caché, souvent oublié, et pourtant essentiel, subsiste. C'est la question de l'eau, élément vital et indispensable à toute culture. Cette question se pose d'autant plus fort que l'ON se veut être une zone dédiée à la riziculture. Or la culture du riz nécessite plus d'eau que d'autres cultures traditionnelles, comme le mil ou l'arachide

Le risque concernant l'accès à l'eau, ressource rare dans le Sahel, est grand. Dans la zone ON, c'est l'organisme paraétatique de l'ON qui contrôle l'accès à celle-ci. Les canaux qui partent du barrage de Markala font transiter l'eau depuis le fleuve Niger jusqu'aux différentes zones de l'ON⁵⁷. Les paysans n'ont aucune emprise sur ce facteur de production qui leur est pourtant vital. L'arrivée de nouveaux investisseurs étrangers signifient aussi l'arrivée de nouveaux usagers venant les concurrencer pour l'utilisation de l'eau. Et à la lecture du contrat conclu entre Malibya et l'Etat malien, la situation paraît inquiétante. En effet, l'article 8 de cette convention prévoit :

⁵⁶ *Droits fonciers et accès à l'eau au Sahel, défis et perspectives pour l'élevage et l'agriculture*, IIED, Dossier n°139, Mars 2006, p.19.

⁵⁷ Voir carte du réseau hydraulique de l'ON dans l'annexe 4.

« La République du Mali s'engage à offrir à La Société Malibya agricole tous les permis d'usage de l'eau du canal de Macina ainsi que les eaux souterraines ou les deux selon les besoins du projets déterminés par l'étude de faisabilité économique du projet, de la manière suivante :

1. Permettre à la Société Malibya agricole d'utiliser la quantité d'eau nécessaire et sans restriction pour le projet pendant la période du mois de Juin à Décembre chaque année ;

2. Pendant la période entre Janvier et Mai de l'année, en raison de l'étiage du fleuve Niger, il sera entrepris par le projet les cultures moins consommatrices d'eau, telles que le blé, le mil, le maïs, le soja ainsi que les différentes qualités de légume ;

3. La République du Mali s'engage à assurer la quantité d'eau nécessaire pour lesdites cultures à partir du canal de Macina ;

4. La redevance se compose comme suit :

A/2470 FCFA/ha pour l'irrigation annuelle d'un hectare par aspersion ;

B/67 000FCFA/ha pour l'irrigation annuelle d'un hectare par gravité ;

C/Ces taux pourront être révisés annuellement par voie de négociation entre les deux pays⁵⁸ ».

Ainsi, Malibya se voit reconnaître un accès prioritaire à l'eau. Tant que la société libyenne n'aura pas reçu toute l'eau nécessaire à sa production, les autres exploitants de la zone pourraient se voir privés de cette ressource. Et le problème est encore aggravé par le choix des cultures envisagées par les investisseurs étrangers : celles-ci sont souvent gourmandes en eau. C'est par exemple le cas de la canne à sucre⁵⁹. Dans son contrat avec la Libye, l'Etat malien impose le choix des cultures, mais seulement de façon saisonnière. Cette mesure sera-t-elle suffisante pour éviter les conflits avec les petits exploitants de l'ON ?

⁵⁸ Extrait de la Convention d'investissement dans le domaine agricole entre la République du Mali et La Grande Jamahiriya arabe Libyenne populaire socialiste. (Document confidentiel : citation partielle, il s'agit d'un document non accessible au public qui m'a été aimablement transmis par une source autorisée).

⁵⁹ La canne à sucre est cultivée afin de produire du sucre et de l'éthanol.

6.3.2.2. La maîtrise de l'eau

L'eau est un facteur de production essentiel pour les paysans. Le degré de maîtrise que les paysans peuvent avoir sur l'eau en tant que facteur de production peut influencer leur sentiment de contrôle sur leur métier et sur leur activité. Dans l'ON, les paysans ne semblent disposer d'aucune marge de manœuvre concernant l'eau. L'absence de main mise sur ce facteur de production peut être révélatrice d'un sentiment plus global de ne pas maîtriser les événements qui les bouleversent.

L'arrivée de l'entreprise Malibya et la construction de son immense canal ne semblent pas inquiéter de la même façon les paysans de la zone. En effet, ils sont peu nombreux à percevoir les risques entourant cette précieuse ressource. Les paysans des villages situés en aval du canal Malibya (entre le village de Kolongotomo et la ville de Macina) ont une conscience plus aiguë de ce risque. Ils ont vu apparaître ce nouveau canal aux dimensions démesurées. Ils savent que l'embouchure de celui-ci les précède et qu'il y a donc un risque que l'eau ne leur parvienne plus. Les habitants des villages situés en amont de la prise d'embouchure du canal Malibya pensent, pour la plupart, être à l'abri de ce risque. Ils ignorent que Malibya pourrait se voir accorder un accès prioritaire à l'eau, et ils n'imaginent pas que l'arrivée d'eau vers leurs partiteurs pourrait être fermée. Dans une région sèche, où les conditions de travail et de vie sont déjà difficiles pour les petits exploitants, le manque d'eau sonnerait le glas de leur récolte. Lors des interviews, une tentative d'évaluation de leur niveau de conscience au travers de deux questions a été réalisée: (i) Avez-vous toujours eu suffisamment d'eau pour la culture? (ii) Dans l'avenir, percevez-vous des menaces éventuelles pouvant peser sur la fourniture d'eau ?

Aucun des paysans interrogés n'a connu de pénurie d'eau pour l'instant. La fourniture en eau semble une réalité acquise pour eux. Le risque de manquer d'eau ne fait pas partie de leurs difficultés quotidiennes, ni de leur schéma de risque. Peu d'entre eux s'inquiètent donc pour leur accès à l'eau dans le futur.

Une autre question concerne la source même, c'est-à-dire le fleuve Niger. En effet, son niveau n'a cessé de baisser ces dernières années. Sur le long terme, si son niveau continue à diminuer, le fleuve pourra-t-il assumer la fourniture en eau des

nouvelles superficies ? Et si l'on puise trop d'eau au niveau du barrage de Markala, quel est le sort des zones agricoles situées en aval mais qui dépendent aussi du fleuve Niger pour leur survie ?

La redevance eau a aussi fait l'objet de questions lors des entretiens. En effet, le paiement de celle-ci est une manière de conserver sa terre. Cette redevance constitue une contrainte. En effet, le montant de 67 000 FCFA par hectare doit être payé chaque année pour le 31 mars. Mais par ailleurs, elle représente une opportunité car elle permet aux paysans de garder un certain contrôle sur leur situation. Par le paiement de cette redevance, ils s'assurent de conserver leur parcelle. Ils peuvent donc un peu déterminer et influencer leur sort. Ils ont entre leurs mains les moyens de se maintenir ou non sur la terre.

Les recherches ont tenté de déterminer si les paysans percevaient cette redevance uniquement comme un poids, ou s'ils en tiraient un certain sentiment de maîtrise du cours des choses. Les paysans confirment que ceux d'entre eux qui rencontrent des difficultés pour payer cette redevance sont aussi ceux qui ont des problèmes de gestion. En effet, certains s'empressent d'acheter un téléviseur ou une mobylette dès qu'ils perçoivent l'argent de leur récolte. Cela les met en difficulté car ils manquent de liquidité une fois le moment du paiement de la redevance eau venu. Il faut souligner que les paysans maîtrisent relativement bien cette marge de manœuvre qui leur est accordée. Rare sont ceux qui ne parviennent pas à payer la redevance. La plupart ont développé différentes stratégies pour payer leur dû en temps et en heure. C'est en effet un des rares aspects sur l'ensemble des facteurs de production sur lequel ils ont une certaine maîtrise. A la suite de la récolte, ils réservent en général un certain nombre de sacs de riz dont le produit de la vente servira à payer la redevance. Une autre parade pour conserver une parcelle quand on ne peut pas en assumer la redevance eau est la location. L'ON interdit de louer les terrains. Mais dans les faits, cette pratique est extrêmement courante. Avec le loyer, le titulaire de la parcelle peut payer la redevance eau et se maintenir sur cet espace, bien qu'il ne le travaille pas lui-même.

Un dernier aspect intéressant à aborder concernant la maîtrise de l'eau est lié au réseau tertiaire. En effet, comme expliqué dans le paragraphe sur la gestion des

espaces collectifs⁶⁰, l'entretien de celui-ci a été confié aux paysans. Un système a été mis en place afin d'aider les paysans à assumer leur tâche de gestion de ce réseau tertiaire. Celui-ci a pris le nom d'Organisation du Réseau Tertiaire (ORT). Quand les paysans ont reçu la charge de ce réseau, ils ne se sont pas organisés. Pendant longtemps, rien n'existait. Pourtant, cela aurait pu être l'occasion de s'affirmer comme acteurs à part entière et de gagner une marge de contrôle sur le facteur de production eau. Car il faut signaler que des ORT bien entretenus permettent en effet aux paysans de pouvoir tenir 24 heures en cas de coupure de l'approvisionnement en eau. L'ON a cependant été plus rapide et a commencé à proposer aux paysans de former des ORT afin de se concerter pour l'entretien des partiteurs, des prises et des vidances. Le fait que l'ON ait pris l'initiative d'organiser cela, avant que les paysans ne le fassent eux-mêmes, est une opportunité perdue pour les exploitants de se créer une nouvelle marge de manœuvre. En effet, au lieu de s'organiser par eux-mêmes, les paysans se regroupent en ORT, qui fonctionnent sous la coupe de l'ON, et qui est donc finalement soumise à l'influence de l'ON. Les paysans sont organisés suivant les schémas et modèles proposés par l'ON. Cet espace sur lequel les paysans auraient pu avoir de la maîtrise et gagner un peu en contrôle de la situation leur a échappé.

6.3.3. *Le rapport à l'extériorité : hypothèse 3*

Le rapport à l'extérieur, qu'on peut qualifier de rapport d'extériorité, est une question qui se pose régulièrement en Afrique. De nombreux auteurs s'y sont attelés plus ou moins directement en prônant des approches variées, en mobilisant des champs de connaissances différents, l'histoire⁶¹, l'anthropologie⁶², la sociologie⁶³, l'économie⁶⁴, les sciences politiques⁶⁵. Quel que soit l'angle d'attaque disciplinaire, la

⁶⁰ Voir la partie 4.2.1.2. de ce travail, intitulée « Du collectif dans la gestion des espaces ».

⁶¹ KI-ZERBO J., *Histoire générale de l'Afrique. Volume 1 : Méthodologie et préhistoire*. Paris, Editions UNESCO, 1999, 847p.

⁶² NDIONE E.S., *Dakar, une société en grappes*, Paris, Karthala, 1993.
LATOUCHE, S., LAURENT P.J., SERVAIS O. & SINGLETON M., *Les raisons de la ruse. Une perspective anthropologique et psychanalytique*, Paris, La Découverte, 2004, 352p.

⁶³ MAPPA S., *Les formations en Afrique : les métamorphoses de la dépendance*, Paris, Forum de Delphes, 2003. MAPPA S. (Dir.), *Le savoir occidental au défi des cultures africaines : Former pour changer*. Paris, Karthala, 2005.

⁶⁴ HUGON P., *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Armand Colin, 2006, 124p.

HUGON P., *L'économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, collection "Repères", n°117, 2003.

question tourne toujours autour de la conception du monde qu'invoquent régulièrement les acteurs, tant au village qu'en ville, celle d'une réalité perçue comme incontrôlable, comme régie par des forces qui agissent de l'extérieur, en général de loin, de manière imprévisible auxquelles il conviendrait de s'ajuster, avec lesquelles on pourrait cependant ruser, qui imposerait une relation de dépendance plus ou moins soumise. Ce rapport à l'extériorité s'est révélé être un facteur d'accaparabilité dans cette étude menée dans l'ON.

Quand on revient sur l'histoire de la zone ON, on peut souligner une constante : l'absence de contrôle des paysans sur leur production, celle-ci étant perçue comme fixée depuis l'extérieur par des autorités externes. Les premiers venus étaient des travailleurs forcés chargés de la construction du barrage de Markala et des infrastructures d'irrigation. Puis, des vagues de colons ont été forcés de venir à l'ON. Ils étaient alors obligés de cultiver le coton⁶⁶. Les pouvoirs coloniaux géraient la totalité de la production. Ils imposaient l'usage des bœufs et de la charrue pour la culture. Ils décidaient du pourcentage de la production que les paysans pouvaient garder pour eux. Ils organisaient la distribution des parcelles et la commercialisation de la récolte. Ils veillaient aussi à l'état de santé des travailleurs. Tout était placé sous leur contrôle.

Cela conduisit d'ailleurs en 1944 au soulèvement de milliers de colons. Il y eut des vagues de départ des Mossis et des Samos originaire de la Haute Volta. Ce mouvement de fuite, associé aux événements de la deuxième guerre mondiale, suscita des réformes profondes à l'ON. La liberté syndicale fut introduite et les travaux forcés seront abolis en 1947. Les paysans de l'ON furent alors autorisés à cultiver des champs de mil et de sorgho en plus de leur champs de riz et de coton. Mais malgré tout, leur activité et leur quotidien demeuraient sous le contrôle des pouvoirs coloniaux.

⁶⁵ BAYARD, J.F. (1996). *L'illusion identitaire*. Paris : Editions Fayard. 306p. MBEMBE A., *De la post colonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2003, 293p.

⁶⁶ Par après, la culture du riz a été organisée. Puis, les paysans ont été autorisés à cultiver le mil, le sorgho, l'arachide et à faire du maraîchage dans les hors-casiers, c'est-à-dire dans des casiers pas encore entièrement aménagés et valorisés par l'ON.

Dès 1950, un manque de colons se fit sentir. On manœuvra alors pour attirer des Bambaras, Maniankas, Maures et Peuls des cercles voisins. On fit aussi appel au « réservoir humain » de la Haute Volta. Encore une fois, tout était orchestré depuis l'extérieur. De 1954 à 1961, l'ON connaît une période faste. Les prix sont favorables et la colonisation touche à sa fin. Des libertés nouvelles sont accordées (droit d'association, etc.). Cependant, la maîtrise du processus de production n'est toujours pas remise à la gestion des paysans. En 1960, la République du Mali devient indépendante. Elle va se lancer dans la voie du socialisme pour consolider son économie. Des entreprises d'Etat seront créées. L'ON est nationalisé, ses terres appartiennent désormais à l'Etat malien. Le colon ne dispose que d'un droit de culture transmissible par héritage. L'agriculture doit être le moteur du développement: il s'agit de dégager des surplus agricoles pour financer l'industrialisation du pays. L'ON est au cœur de cette nouvelle orientation. On y verra apparaître des plans quinquennaux, des champs collectifs et des coopératives. L'Etat réorganise le milieu rural pour tout contrôler. Un encadrement de plus en plus musclé des paysans va se mettre en place, sans qu'ils aient leur mot à dire. Les coopératives gèrent la production, la commercialisation, les crédits, et l'approvisionnement d'intrants. La production est confisquée aux producteurs pour être stockée dans les hangars de l'Etat. Les paysans n'ont toujours pas le contrôle sur leur activité. Cet encadrement socialiste répressif va faire pousser de nombreux paysans à fuir la région. D'autres développeront des stratégies de survie, les paysans vont alors consacrer de plus en plus de leur temps à la culture des hors-casier, c'est-à-dire les terres ne faisant pas partie des champs collectifs sur lesquelles ils cultivent le mil, l'arachide, le sorgho ou pratiquent le maraîchage. Cette résistance silencieuse va entraîner une baisse des rendements et le dysfonctionnement des coopératives.

En 1968, suite à un coup d'Etat militaire, le président Modibo Keita est remplacé par Moussa Traoré. C'est la fin du régime socialiste. Mais ce n'est pas non plus le début de la liberté et d'une prise de contrôle sur le cours des choses pour les paysans. La production de riz reste contrôlée par l'ON qui continue à fixer les prix d'achat et à déterminer quelle part de la récolte ira à l'autoconsommation des paysans. L'encadrement demeure musclé. C'est un officier militaire, Issa Ongoïba, qui se voit confier la gestion de l'ON.

Dans les années 1970, la culture du coton est abandonnée faute de rentabilité. La conjoncture est favorable avec une augmentation du prix du riz et l'arrivée de nouveaux colons. Mais très vite, les rendements vont à nouveau baisser. Les paysans ne disposent toujours pas d'une maîtrise sur les surplus agricoles, ce qui ne les pousse pas à vouloir en produire beaucoup. Les infrastructures de l'ON se dégradent. Une vente de riz illégale vers la Mauritanie est mise en place par les paysans. Une police économique est alors créée pour stopper ce trafic et surveiller de plus près les paysans. Ceux-ci sont sans cesse fouillés et doivent céder tout le riz qu'ils transportent. Les paysans ne bénéficient toujours pas du fruit de leur travail dans les rizières. Et ils ne possèdent qu'une très faible marge de manœuvre dans les hors-casiers, qui fleurissent d'ailleurs. Un moniteur est placé dans chaque village. Celui-ci a un grand pouvoir. Il peut forcer un paysan à quitter son champ pour lui en attribuer un autre. C'est lui qui pèse le riz et qui le classe en catégorie, décidant quelle proportion reviendra à l'autoconsommation. Les paysans n'ont aucune liberté et ils n'ont personne à qui se plaindre.

A la fin des années 1970, les bailleurs de fonds étrangers se consultent pour faire libéraliser la production de riz. L'année 1984 marquera la célèbre visite du président Moussa Traoré dans l'ON. Il y écoutera les plaintes des paysans suite auxquelles il prendra diverses mesures : la suppression de la police économique, une libéralisation la production du riz, une limitation des abus de l'encadrement. Le Président fera lever une grande partie des contraintes pesant sur les paysans. Les premières associations villageoises seront alors créées. Progressivement, celle-ci prendront en charge différentes fonctions traditionnellement assumées par l'ON telle que le battage, la commercialisation ou encore l'usinage du riz. Une perte progressive du contrôle de l'ON va s'opérer. De nouveaux jeux d'influence extérieure vont cependant s'installer avec la multiplication des interventions internationales dans la zone. Une concurrence va s'établir entre les bailleurs. Une fois de plus, les paysans évoluent dans un contexte déterminé par l'extérieur.

En 1986, l'association de nouvelles techniques agricoles, d'une prise d'indépendance par rapport à l'ON et d'une libéralisation va faire exploser les rendements. La libéralisation partielle de 1988 assurant le maintien d'un prix minimum garanti par les rizeries publiques sera suivie d'une libéralisation complète

du prix du riz en 1990. En 1992, suite à la forte diminution de ses prérogatives et à l'évolution du contexte, l'ON connaîtra de fortes réformes. Son administration sera réduite de façon drastique. Ses missions seront recentrées et de nombreuses compétences seront transférées aux organisations paysannes qui prennent alors en charge le crédit, les intrants et la commercialisation. Beaucoup de nouvelles formes de groupements paysans vont se développer pour renforcer l'autonomie des travailleurs ruraux⁶⁷. Une situation conflictuelle va s'installer entre l'ON en réduction et des paysans en cours d'autonomisation financés par la coopération. Même si le partenariat entre les OP et l'ON reste déséquilibré en faveur du second, un changement dans les rapports de forces s'est opéré. Dorénavant, les OP peuvent elles aussi convoquer l'ON à une réunion qu'elles peuvent d'ailleurs présider.

Ainsi, depuis le début jusqu'à nos jours, les paysans dans l'ON subissent les évènements sans avoir de marge d'influence sur ceux-ci. Ils font l'objet d'un encadrement continu. Ils sont depuis le départ habitués à ce que tout se décide et s'organise depuis l'extérieur, sans qu'ils ne puissent influencer le cours des choses. La libéralisation, censée leur apporter l'autonomie, va en réalité entraîner un éclatement de la filière du riz et de nombreuses difficultés⁶⁸ pour les paysans qui peinent à s'organiser collectivement.

Encore aujourd'hui, les paysans de la zone ON n'ont qu'un faible contrôle sur leur activité agricole. Ils disposent d'une infime marge de manœuvre quant à leur accès à la terre. Les parcelles sont attribuées par l'administration de l'ON. Ils ne choisissent ni la superficie de la parcelle, ni l'emplacement de celle-ci, ni ce qu'ils vont y cultiver. Le seul réel contrôle qu'ils puissent avoir est celui de conserver cette parcelle par le paiement scrupuleux et ponctuel de la redevance eau. Ils peuvent aussi se montrer proactifs en veillant à déposer des demandes pour obtenir de nouveaux morceaux de terres. Mais vu la concurrence, ils n'ont qu'une infime chance d'obtenir satisfaction. Quant à l'eau, la maîtrise de celle-ci semble aussi leur échapper. Les exploitants agricoles ne réalisent pas le poids des menaces pesant sur son accès et ne

⁶⁷ Par exemple des caisses d'épargne et de crédits, des groupements de femmes, un centre de prestations et de services, etc.

⁶⁸ Des difficultés comme la décapitalisation, des problèmes d'accès à la terre, la faiblesse de leur voix, etc.

contrôlent pas la distribution de celle-ci. Ils ont eu une chance de dégager une marge de contrôle juste avant la mise en place des ORT mais celle-ci n'a pas été saisie.

Ainsi, les paysans de l'ON ne maîtrisent réellement aucun des facteurs de production : ni la terre, ni l'eau. L'extérieur est perçu comme immaîtrisable : les événements et le contexte dans lequel ils évoluent leur semble hors de portée, comme déterminés par des éléments extérieurs, sur lesquels ils n'ont aucune emprise. Ils n'ont jamais cherché à contrôler leur environnement. Celui-ci semble découler de lui-même, ou du bon vouloir de l'ON. C'est l'ON qui alloue les terres. C'est l'ON qui fournit l'eau. Les paysans n'ont jamais tenté d'obtenir une marge de manœuvre là-dessus.

De ce manque de maîtrise sur leur activité, un certain manque de maîtrise sur le cours des choses pourrait découler. Le fait que ces paysans puissent concevoir les extériorités comme des réalités inmaîtrisables ne renforce certainement pas leur capacité à se saisir d'une problématique telle que celle de l'accaparement des terres afin d'en faire l'objet d'une lutte. Ils doivent d'avantage se sentir frappés par des événements qui les dépassent, qui leur semblent hors de leur portée.

6.4. Les organisations paysannes face à l'accaparement des terres

6.4.1. Conceptualisation et mise en œuvre de la lutte

L'accaparement des terres est un concept élaboré par les occidentaux afin de désigner le phénomène d'acquisition massive de terres actuellement en cours dans le monde. Dans la culture occidentale, les OP⁶⁹, les mouvements sociaux et les ONG travaillant sur cette problématique utilisent des méthodes et des procédures bien à elles. La première étape de la mobilisation « à l'occidentale » est d'identifier le problème par un terme simple mais percutant ; un concept viendra alors remplir ce terme de sens, en définissant les processus et les contours. Ce sera la base autour de laquelle la réponse au problème va se définir et s'organiser. L'on va pouvoir rassembler des acteurs et des experts pour étudier les choses et les faire réfléchir. Petit à petit, une « lutte » va se construire. Une littérature va se développer sur la question dans des revues alternatives, ou même dans la presse traditionnelle. La façon « occidentale » de construire une problématique va se mettre en marche : diagnostic du problème, recherche des causes, des conséquences et des solutions. Une stratégie d'action est ensuite élaborée pour stopper les effets pervers du phénomène étudié, voire le phénomène lui-même. Les acteurs s'organisent pour récolter des fonds, pour informer et sensibiliser. Des forums sont organisés, l'on y invite des paysans du Sud pour rendre les choses plus concrètes à la population du Nord, pour mettre un visage sur les « victimes ». Des campagnes, des conférences, des salons sont organisés. Tout un panel de mesures et des mécaniques bien rôdées s'enclenchent.

Mais qu'en est-il de la façon dont les paysans de l'ON envisage la problématique de l'accaparement des terres ? Leur manière d'organiser et de conceptualiser la lutte peut s'avérer bien différente vu le contexte social, culturel et mental extrêmement différent dans lequel ils évoluent. En effet, leur action semble parfois ambiguë, comme s'ils s'étaient emparés de cette problématique à la mode chez les militants blancs, sans vraiment s'approprier le fond de la question. Ce travail n'a pas pour objet de dénoncer leur désintérêt pour la cause de l'accaparement des

⁶⁹ Organisations paysannes.

terres ou de démontrer une incapacité de leur part à se mobiliser pour celle-ci. Mais ce grand concept leur semblait parfois une coquille vide, un terme n'évoquant que peu de choses chez les membres des OP locales rencontrés.

Cette thématique fait en effet l'objet d'une grande politisation parmi les OP. Ce concept qui éveille l'intérêt des ONG et bailleurs de fond occidentaux laisse entrevoir l'arrivée de nouveaux fonds. De même, le passage dans les villages pour la sensibilisation et l'information est aussi l'occasion de se faire reconnaître par les communautés villageoises et de se présenter comme la personne de référence, comme l'autorité en la matière. Cela permet in fine de s'asseoir dans l'organisation sociale de la zone.

L'implantation de Malibya semble relever d'une seconde priorité pour les paysans de la zone, davantage préoccupés par les nombreuses difficultés pratiques et concrètes à gérer au quotidien (les maladies, le remboursement de crédits, les histoires de famille, les mariages, baptêmes et décès, l'acquisition d'outillage agricole,...). Quant aux représentants paysans travaillant pour les OP et syndicats locaux, leur implication dans la thématique ne semble pas aller de soi. Elle est certainement vue comme une opportunité pour attirer des financements occidentaux. Mais à côté de cela, quel sens lui prêtent-ils vraiment ? En effet, lors des tournées d'information et de sensibilisation dans les villages de la zone, d'autres enjeux (voir plus loin dans le texte) semblaient dépasser le thème de la réunion (à savoir l'accaparement de leurs terres par Malibya). C'est comme si ces autres enjeux devenaient prioritaires, plaçant l'accaparement des terres en toile de fond de la rencontre. Les enjeux dont il était question relevaient d'un processus permanent de positionnement social. Il s'agissait pour les représentants paysans, les porte-paroles censés organiser la lutte locale contre l'accaparement des terres, de s'affirmer comme la personne ressource sur laquelle le village peut se reposer. Il s'agissait de se construire un statut, de solidifier sa place dans le jeu social du monde paysan. Même pour les vrais paysans « militants », c'est-à-dire ceux qui sont réellement bouleversés par l'accaparement des terres et non pas ceux qui s'approprient le thème par opportunisme, l'on observe que ces jeux de placement social et de statut sont incroyablement importants. Ces jeux symboliques occupent les quatre cinquièmes de

la réunion, le dernier cinquième étant alors consacré à la problématique de l'accaparement des terres, pourtant objet officiel de la réunion.

Pour illustrer ces propos, voici quelques observations relevées sur le terrain auprès des représentants paysans, qui sont les acteurs locaux censés construire et matérialiser la lutte contre l'accaparement des terres dans cette région.

(i) Le syndicat paysan du SEXAGON⁷⁰ a tenté de collecter des lettres de revendication auprès des différents villages concernés par l'arrivée de Malibya, afin de les centraliser. Cela devait permettre de renforcer le poids et l'impact de leurs demandes par rapport à Malibya. Un des villages a refusé de remettre sa lettre de revendication à quelqu'un d'autre que Z.C.S. Ceux-ci l'avaient consacrée comme « la personne ayant autorité pour les défendre ». Et il était exclu que ce ne soit pas cette personne consciencieusement choisie qui reste leur interlocuteur privilégié, leur porte-parole. Ainsi, un rôle avait été attribué à une personne bien spécifique et les fonctions correspondant à celui-ci devaient être remplies par cette personne. Tant que Z.C.S. n'était pas là, la lettre ne quitterait pas le village. Cette question d'ordre social dépassait donc en importance la cause et la lutte dont il était ici question (c'est-à-dire l'accaparement de leurs terres par Malibya).

(ii) J'ai accompagné des agents du SEXAGON et du Faranfasiso⁷¹ en mission d'information et de sensibilisation dans des villages reculés de la zone d'implantation de Malibya. La délégation était composée de trois personnes : deux membres du SEXAGON, A.K. et T.K. ainsi que E.S., un haut responsable local du Faranfasiso. Durant ce voyage, les agents ont visité différents villages situés dans des zones non encore aménagées par l'ON qui ont été cédées à Malibya. Malibya n'a pas encore pris possession de ces terres, même si des topographes sont déjà passés dans ces villages afin de prendre des relevés. Ces derniers ont débarqués chez les villageois sans que ceux-ci n'aient été informés au préalable de l'arrivée du nouvel investisseur libyen. Les experts ont notés des signes sur certains murs des villages. Ils ont fait des photos et pris des notes, sans que les habitants des villages ne comprennent d'où ils sortaient et pourquoi ils étaient là.

⁷⁰ Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger.

⁷¹ Le Faranfasiso est un centre de prestations et de services destinés à aider les paysans.

La délégation en mission d'information et de sensibilisation avait prévu une réunion dans l'un de ces villages, Séné Bamana. Des représentants d'une dizaine de villages environnant devaient s'y regrouper pour rencontrer l'équipe. Il s'agissait de les informer de la situation et de donner quelques consignes. Le but ultime étant que les différents villages de la zone réagissent de façon unie et coordonnée face à l'arrivée de Malibya, sans précipitation, et sans se disperser. Ils devaient se concerter pour parler d'une seule et même voix. Le SEXAGON leur demandait de refuser tout ce qui leur était proposé individuellement concernant de nouvelles terres ou de nouveaux logements. On leur précise de refuser de prendre de l'argent en compensation de la perte de leur logement, car le montant reçu ne pourrait jamais suffire à la reconstruction d'un nouveau habitat, équivalent à celui perdu. Et puis, l'argent liquide disparaît trop rapidement, vite absorbée dans un mariage ou l'achat d'une mobylette. Et on voulait éviter que ne se reproduisent les événements de Samanbugu, où une partie des villageois avaient pris parti pour « l'accapareur » en échange de petits cadeaux. T.K. dénonçait déjà l'existence de « villages traîtres », désignant des villages de la zone qui semblaient s'être rangés aux côtés de Malibya, refusant de recevoir le SEXAGON chez eux. Finalement, on leur annonçait d'ores et déjà la tenue future d'un grand forum paysan sur la question, insistant sur la nécessité d'y être nombreux. Sur le retour, la délégation devait aussi s'arrêter dans différents villages qui n'avaient pu être présent à la réunion afin de les informer eux-aussi.

Cette escapade de deux jours fut très révélatrice sur la façon dont les choses fonctionnent. En effet, derrière la problématique de l'accaparement des terres et les démarches s'y rapportant, se cachaient d'autres enjeux et d'autres questions. Tout au long de la mission, des mécanismes de positionnement social et d'affirmation de statut étaient à l'œuvre. Différents éléments, comme le choix du village de destination ou encore le choix des membres de l'équipe, ne furent pas le fruit du hasard.

La composition de la délégation a été soigneusement calculée. En effet, des fonds spéciaux avaient été débloqués par le syndicat pour le financement de cette mission. Les participants devaient percevoir une rémunération. Il s'agissait donc de ne pas être trop nombreux, afin de ne pas devoir diviser le gâteau en trop de parts. Cela a donné lieu à diverses manœuvres : ceux qui ont été mis au courant ont tout fait

pour pouvoir y participer et pour écarter ceux qui n'avaient pas été informé de la mission mais qui auraient pu revendiquer leur participation. La mission était porteuse d'enjeux. Il s'agissait d'une part de s'imposer auprès des villages comme « interlocuteur privilégié » sur la question, et d'autre part, de se partager le budget prévu pour la mission. Le représentant du Faranfasiso, E.S., dit même s'être fait menacé pour qu'il ne participe pas à la délégation. Cette mission revêtait donc une importance indéniable pour certains. Un autre élément attestant de l'importance de la composition de la délégation fut la participation d'A.K. En effet, ce dernier se disait lui-même peu compétent pour parler de l'accapement des terres. Lorsque j'ai demandé à l'interviewer, A.K. m'a précisé que s'agissant de la problématique de l'accapement des terres, il ne pourrait pas m'aider car ce n'était pas son domaine de compétence. Pourtant, celui-ci a tenu à participer à cette mission de sensibilisation et d'information sur l'accapement des terres et sur Malibya. Nous avons même fait demi-tour pour aller le rechercher à Kolongotomo afin qu'il nous accompagne. Sa présence ne s'expliquait donc pas par la thématique elle-même. Il s'agissait pour lui d'être présent pour des raisons d'un autre ordre. Il voulait s'affirmer en tant que responsable local du SEXAGON, il voulait s'assurer que les paysans de la zone associent bien l'action du SEXAGON à son visage et à sa personne. Et enfin, il voulait avoir sa part de l'argent prévu pour la mission.

Le village de Séné Bamana n'a pas été choisi aléatoirement, ni pour des raisons pratiques ou stratégiques (localisation, facilité d'accès, etc). Il a été choisi car un des agents de la mission y a une partie de sa famille, celle-ci occupant en plus une position influente dans le village. Par cela, les agents veillaient à avoir un ancrage solide. Avant d'entamer la discussion et d'aborder le groupe des villageois, ils s'assuraient d'être en position de force, renforcés par la légitimité et l'aura des gens qui les introduisaient auprès du village.

(iii) Après les entretiens individuels menés dans les villages de Tongolo Coura et de Siguinogué, la visite s'est terminée par une dernière réunion improvisée, rassemblant les personnes interviewées et d'autres villageois pour une discussion informelle sur l'accapement des terres. En effet, il s'agissait de les informer sur les conséquences dramatiques possibles de l'arrivée de Malibya qu'ils semblaient ignorer. Très vite, ces discussions s'éloignèrent cependant de la problématique, pour tomber dans des

discussions de statuts et d'autorité, sur la place et la crédibilité de tel ou tel représentant paysan. Même Z.C.S., qui est pourtant une des personnes de la zone à être authentiquement militante contre l'accaparement des terres, semblait davantage préoccupée par l'affirmation de sa place comme personne de référence sur cette question. Après quelques minutes consacrées à la diffusion d'information réelle sur Malibya, les débats glissèrent vers ces enjeux de positionnement social.

6.4.2. Conclusions

Des enjeux liés au statut social se cachent, en arrière plan, dans l'esprit de ceux qui mènent la lutte contre l'accaparement des terres, aussi bien chez les militants « opportunistes » que chez les réels militants. Cette tendance à politiser la problématique de l'accaparement des terres et à en faire un instrument de positionnement social pour les membres des OP entraîne un réagencement des priorités d'actions. Ce mécanisme place l'accaparement des terres en seconde position. Partout des jeux de positionnement social sont visibles, et même dominants. Cette réalité trahit la présence d'un fonctionnement mental différent, où les problématiques ne peuvent pas forcément être approchée de la façon préconisée par le mouvement militant occidental. Quel type de lutte ou de mobilisation est-il dès lors envisageable ? L'étude des facteurs d'accaparabilité doit se faire parallèlement à une analyse de fond sur la façon de penser et d'agir des populations touchées par l'accaparement des terres et sur la façon dont ils peuvent s'emparer de la thématique et se construire un rôle qui soit à l'image de leur fonctionnement mental et social.

Section 7 : Discussion

Ces dernières années, l'attention portée à l'accaparement des terres n'a cessé de croître. De plus en plus d'études ont été réalisées sur le sujet afin de mieux comprendre le phénomène en cours et le cadre dans lequel celui-ci se déploie. Certains auteurs proposent un cadre analytique au travers duquel analyser l'accaparement des terres. Ils tentent de cerner les mécanismes économiques ou juridiques mis en œuvre⁷². Ils en précisent les acteurs ainsi que les rôles et responsabilités de chacun d'eux. Par ailleurs, beaucoup de publications se consacrent à l'étude des conséquences, les risques comme les opportunités⁷³. Des typologies diverses peuvent être élaborées afin de saisir l'accaparement en cours. L'on peut faire des classifications selon les catégories d'accapareurs, selon les types de réallocation des terres⁷⁴, selon les mécanismes utilisés pour l'accaparement (FDI, SWF, baux, location,...)⁷⁵, etc. Chaque approche permet de mettre en lumière un aspect du problème. Cette section retrace les deux grandes tendances suivies par la recherche sur l'accaparement des terres, sans bien sûr prétendre à une liste exhaustive des différents angles d'approches possibles. Par ailleurs, les idées et approches de quelques auteurs spécifiquement choisis seront plus amplement explorées. Cela permettra de confronter les éléments développés dans ce travail avec d'autres recherches. C'est aussi une façon de mieux cerner la valeur ajoutée apportée par ce mémoire.

⁷² COTULA L., VERMEULEN S., LEONARD R., KEELEY J., *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*, Nottingham, Russell Press, 2009, 120 p.

⁷³ VON BRAUN J., MEINZEN-DICK R., *Land Grabbing by foreign Investors in Developing countries: Risks and Opportunities*, Washington DC, IFPRI Policy Brief, avril 2009.

DEININGER K., SONGWE V., *Foreign Investments in Agricultural Production: Opportunities and Challenges*, Banque Mondiale, Issue 45, janvier 2009.

HARALAMBOUS S., LIVERSAGE H., ROMANO M., *The growing demand for land, risks and opportunities for smallholders farmers*, IFAD, Discussion Paper de la 32^{ème} session du Conseil Exécutif, Février 2009, 17 p.

⁷⁴ BORRAS S., FRANCO J., *Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accaparement mondial des terres : repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance*, La Haye, ICAS, Working Paper Series N° 001, Mai 2010, 49 p.

⁷⁵ COTULA L., VERMEULEN S., LEONARD R., KEELEY J., *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*, Nottingham, Russell Press, 2009, 120 p.

7.1. Deux grandes tendances

L'accaparement des terres est un concept élaboré au départ par des militants issus d'ONG ou de mouvements sociaux et paysans. Ceux-ci avaient pour objectif d'en dénoncer les conséquences négatives pour les populations rurales pauvres et d'organiser des actions pour y mettre un terme. Par après, de grandes organisations internationales, telles que la FAO, la Banque Mondiale, l'IFAD, l'IIED ou encore l'IFPRI, se sont emparées de la question. Petit à petit, leurs études et rapports ont ouvert une nouvelle vision sur la problématique, une vision qui tente de faire rentrer l'accaparement des terres dans les modèles de développement économique suivis depuis toujours. Elles ont tourné la question comme suit : « (...) *ce qui est en cause n'est pas un problème de terre, mais un problème d'investissement* ⁷⁶ ». Ainsi, après avoir constaté les conséquences néfastes de ces acquisitions massives de terres par de grands investisseurs, elles les considèrent comme inévitables et décident de mettre l'accent sur les opportunités. En tentant de concilier les points de vue des différents acteurs, l'idée d'élaborer un set de « principes directeurs » afin de minimiser les risques et de maximiser les opportunités est née ⁷⁷. Sans remettre en cause le phénomène lui-même, il s'agit de créer au niveau national un contexte politique le plus favorable possible, accompagné d'un code de conduite au niveau international. Ainsi, les grandes organisations internationales en sont venues à parler de transparence des négociations, de sécurisation des droits sur les terres, de partage des bénéfices, de durabilité de l'environnement, d'adhésion aux politiques nationales du commerce, de consentement libre, informé et préalable des populations, etc ⁷⁸. Le tout formant des accords « gagnants-gagnants », c'est-à-dire des accords prenant en considération les intérêts de chacune des parties (investisseurs - Etats hôte - communautés locales). Dans la foulée de la lutte contre la pauvreté et des Objectifs

⁷⁶ BORRAS S., FRANCO J., *Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accaparement mondial des terres : repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance*, La Haye, ICAS, Working Paper Series N° 001, Mai 2010, p.8.

⁷⁷ Par exemple : VON BRAUN J., MEINZEN-DICK R., *Land Grabbing by foreign Investors in Developing countries: Risks and Opportunities*, Washington DC, IFPRI Policy Brief, avril 2009 ou COTULA L., VERMEULEN S., LEONARD R., KEELEY J., *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*, Nottingham, Russell Press, 2009, qui est une étude commune de la FAO, de l'IIED et de l'IFAD.

⁷⁸ BORRAS S., FRANCO J., *Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accaparement mondial des terres : repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance*, La Haye, ICAS, Working Paper Series N° 001, Mai 2010, p. 10 et 11.

du Millenium, une attention particulière est apportée aux ruraux pauvres concernés par l'accaparement des terres. Cependant, les investissements ne sont pas eux-mêmes remis en cause. L'on tente de les « encadrer », de les « orienter », sans toutefois remettre en question leur existence.

Ainsi, les questions de « bonne gouvernance » et de « sécurisation de la tenure foncière » ont refait surface. La titrisation et la fixation de « lignes de conduite » s'imposent comme solutions, ou du moins, comme un moyen d'atténuer un mal, lui-même justifié par la poursuite d'un plus grand bien. Les recommandations adressées aux investisseurs se basent sur l'idée de « comportement responsable ». Celles adressées aux gouvernements des Etats hôtes concernent la bonne gestion foncière⁷⁹. La façon traditionnelle de penser le développement rural au travers des grands cadres macroéconomiques n'est pas remise en question, elle constitue la toile de fond inchangée sur laquelle s'élabore la réflexion sur l'accaparement des terres. Les partisans des Codes de Conduite préconisent des solutions conçues « en haut », sans vraiment tenir compte des fonctionnements mentaux, sociaux et culturels des personnes concernées par les transactions sur la terre. Au niveau micro, ils se contentent de prendre en compte les paysans à cause des conséquences qu'ils subissent, mais sans leur attribuer le moindre rôle actif. Et aucun des mécanismes proposés ne semble réellement suffisant pour préserver les intérêts des ruraux pauvres, qui ne sont d'ailleurs pas considérés comme de réels acteurs dans cette pièce.

Une autre approche est celle adoptée par les mouvements sociaux et militants. Ceux-ci œuvrent contre l'accaparement des terres, prenant la défense des ruraux pauvres. Des ONG et des militants du Nord viennent « appuyer » les paysans du Sud dans leur lutte. Des mouvements se structurent de façon internationale autour de groupes comme La Via Campesina. Des forums sont organisés⁸⁰. Ils mettent l'accent

⁷⁹ COTULA L., VERMEULEN S., LEONARD R., KEELEY J., *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*, Nottingham, Russell Press, 2009.

⁸⁰ Par exemple le forum Nyéléni 2007 sur la souveraineté alimentaire ; celui de Kolongotomo 2010 sur l'accaparement des terres ; ou encore le Forum Social Mondial de Dakar 2011 où l'accaparement des terres a été abordée.

sur la « souveraineté alimentaire »⁸¹ et sur une agriculture paysanne durable, perçues comme les réponses aux crises généralisées⁸² que la planète traverse actuellement⁸³. La Via Campesina préconise une réforme agraire qui ne consiste pas simplement en une redistribution des terres (souvent par une privatisation si l'on suit les recommandations de la Banque Mondiale) mais tient compte du développement humain. L'accès à la terre est considéré comme un pré-requis indispensable du droit à l'alimentation. La terre ne doit pas être envisagée seulement comme un moyen de production. Et la prévention de l'accaparement des terres s'inscrit dans cette lutte globale pour une réforme agraire. D'autres groupes militants proposent d'autres orientations à l'action. Mais tous veulent mettre un terme à l'accaparement des terres. Ces mouvements adoptent le point de vue des paysans et des ruraux pauvres. Mais leur réflexion se situe en aval de l'accaparement des terres, dans l'action et dans la lutte. Peu d'attention est portée à ce qui se passe en amont, notamment aux éléments favorisant éventuellement cet accaparement des terres. Un point de vue qui pourrait se révéler utile dans la structuration de la lutte.

7.2. Une approche basée sur le droit international

Une autre approche de l'accaparement des terres suit la piste des droits de l'Homme. La démarche suivie par Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, essaie de mettre cette question dans le cadre de la protection du droit international. Elle analyse comment les droits de l'Homme peuvent servir de base pour encadrer les risques découlant de ces investissements sur la terre. Le cadre juridique international⁸⁴ se base principalement

⁸¹ Définie par Oxfam comme « le droit des peuples et des États de définir eux-mêmes leurs politiques agricoles, pour autant que cela ne nuise pas à l'agriculture dans d'autres pays » ou par La Via Campesina comme « le droit des paysan(ne)s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et qui et comment le produit ». Ce concept reprend celui de sécurité alimentaire, en y accordant aussi de l'importance aux conditions humaines, sociales, culturelles environnementales qui accompagnent la production. Il s'inscrit en rupture avec les politiques de développement basées sur le marché prônées par l'OMC, le FMI et la BM. Initialement développé par La Via Campesina, il est basé sur les principes de droits, d'autonomie et de durabilité.

⁸² A savoir des crises climatique, économique, financière, énergétique et alimentaire.

⁸³ ROOSET P., *Global Land Grabs*, Development, Volume 54, Issue 1, March 2011.

⁸⁴ Ce cadre juridique formé par les droits de l'Homme est précisé dans l'étude réalisée par Oxfam Novib (AARTS LL.M, *Unravelling the "Land Grab": How to Protect the Livelihoods of the Poor?*, Amsterdam, Oxfam Novib, Octobre 2009, 41 p). Les deux principales sources de droit international fournissant une protection contre l'accaparement des terres sont la Charte Africaine des droits de

sur le droit des peuples à l'autodétermination, sur le droit au développement des populations locales⁸⁵, sur le droit d'accès à l'eau, ainsi que sur le droit à l'alimentation⁸⁶. « *La terre ne représente en effet pas seulement un des principaux moyens de subsistance pour des millions de petits paysans et leurs familles, c'est aussi un élément essentiel pour l'identité de certains peuples et communautés. De mauvais accords d'investissements pourraient provoquer des effets-retours inattendus nuisibles pour toutes les parties. Les principes et standards du cadre des droits de l'homme peuvent, une fois de plus, guider cette nouvelle tendance que représentent les investissements à large échelle dans les terres*⁸⁷ ».

O. De Schutter souligne que les solutions proposées actuellement tiennent compte d'une seule catégorie de risques, celle liée à l'insécurité foncière et à la dépossession des terres pour les petits usagers. Il souligne que l'option souvent proposée par les grandes organisations internationales est la titrisation des terres, un titre de propriété censé protéger de la dépossession ou garantir des compensations en cas d'éviction. Cependant, il dénonce les faiblesses de cette option qui ne protège pas les éleveurs et les pêcheurs, ni les peuples indigènes dépendant de l'accès aux forêts, et qui ne tient pas compte de l'existence de terres communautaires. En outre, la titrisation n'exclut pas une re-concentration des terres. Il propose d'autres alternatives telles qu'une loi anti-éviction, telle que l'élaboration d'un statut pour ceux qui travaillent la terre sans en être propriétaire, telle que la codification des droits d'usage à l'échelle des communautés locales (en évitant les discriminations intrinsèques à celles-ci), etc⁸⁸. Il attire aussi l'attention sur un autre volet de risque, qui n'est pas pris en compte par les partisans des « Codes de conduite ». Ces risques découlent de la coexistence entre deux modèles d'agriculture très différents : l'agro-industrie d'une part, et la petite exploitation familiale d'autre part. En effet, beaucoup

l'Homme de Banjul (2009) et le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (adopté par l'Assemblée des Nations Unies en 1966).

⁸⁵ Définit comme « le droit de chaque peuple à disposer librement de ses richesses et ressources naturelles » dans le Pacte International relatif aux droits économiques sociaux et culturels ainsi que dans la Déclaration sur les droits des Peuples Indigènes.

⁸⁶ Ce droit est contenu dans l'article 11 du Pacte International relatif aux droits économiques sociaux et culturels.

⁸⁷ Propos tenus par Olivier De Schutter, cités dans *Global Land Grabs, Development*, Volume 54, Issue 1, March 2011.

⁸⁸ Idées exposées par Olivier De Schutter lors du séminaire « *La ruée vers l'or vert* », UCL, Louvain-la-Neuve, le 31 mars 2011.

d'institutions partent du principe que ces deux modèles peuvent coexister. Ce pari biaise le débat et la réflexion sur l'accaparement des terres. Il contribue à masquer un volet d'enjeux importants. L'étude de l'accaparabilité, menée parallèlement à une étude des fonctionnements sociaux et mentaux des ruraux pauvres, peut contribuer à la mise en lumière de cette autre série de risques et d'éventuels autres biais existant actuellement dans l'étude de l'accaparement des terres.

7.3 Une étude de cas au Nigéria

Deux auteurs ont porté leur attention sur les mécanismes situés en amont de l'accaparement des terres : Waheed Kadiri et Basirat Oyalowo. Ceux-ci ont aussi étudié le comportement des paysans face à l'arrivée de nouveaux investisseurs, dans le Sud Ouest du Nigéria. Ils ont pris comme hypothèse le fait que l'accaparement des terres en cours dans la région est la conséquence d'un transfert formel organisé par l'Etat, mais est aussi la conséquence informelle de la vente de leurs propres terres par les familles locales à des acheteurs du secteur privé. La démarche de ces auteurs s'inscrit donc dans la même lignée que la mienne, étudiant les paysans comme des acteurs qui ne subissent pas seulement le cours des choses, mais qui ont aussi un rôle à jouer et une marge de manœuvre à exploiter.

Le contexte de cette étude au Nigéria est fort différent de celui de l'ON. Au Nigéria comme au Mali, le gouvernement et les agences nationales d'investissement lancent des appels incessants aux investisseurs étrangers et cherchent inlassablement une participation du secteur privé dans le développement. Ils encouragent donc activement l'acquisition de terres dans leur pays. Cependant, des différences sont perceptibles. Au Nigéria, les familles sont propriétaires des terres, alors que dans l'ON les paysans n'en ont qu'un droit d'usage. Ensuite, il semblerait que les familles nigérianes étudiées ne soient pas véritablement agricultrices. En effet, les deux chercheurs ont tenté, comme moi, de définir le type de lien d'attachement qui existe entre les gens de la zone et leur terre. Il en ressort que la terre est surtout considérée comme une ressource économique : « une source de sécurité », « une source de

richesse familiale », «un investissement immédiat »⁸⁹. Peu l'envisagent comme une ressource précieuse, héritée du passé et représentant leur futur. La valeur de la terre est davantage liée à sa valeur marchande (dans l'optique de la revendre) plutôt qu'aux possibilités de production agricole qu'elle représente. Ainsi, les ruraux dont il est question au Nigéria sont davantage des « propriétaires fonciers » que des agriculteurs. Cela les différencie de façon très nette des cultivateurs de l'ON.

Dans le cas du Nigéria, le rôle du gouvernement est surtout celui d'intermédiaire. Souvent, il achète une terre à un local pour la revendre plus cher à un investisseur étranger. Les locaux voient cela d'un mauvais œil, estimant que ce marché devrait leur revenir. Malgré une certaine conscience des répercussions négatives que peut avoir l'arrivée de ces nouveaux venus, les locaux se focalisent sur les aspects positifs. Ils sont convaincus que leur communauté bénéficiera de l'arrivée de ces nouveaux venus : ils espèrent voir leurs revenus futurs augmenter, leurs enfants accéder à l'éducation, etc. L'étude révèle qu'il y a un véritable désir des populations locales de céder leurs terres aux investisseurs, surtout si ceux-ci sont étrangers⁹⁰. Les universités locales et les églises soutiennent aussi l'arrivée des investisseurs. Seul un intervenant a considéré que la communauté locale ne pouvait retirer aucun bénéfice de ces transactions, précisant que les étrangers emportent les bénéfices chez eux, pour développer leur propre pays.

W. Kadiri et B. Oyalowo concluent leur travail en soulignant que tant les locaux que le gouvernement négligent le fait que ces terres arables puissent entraîner la perte de terres pour alimenter la région et le fait que les activités industrielles menées par les investisseurs puissent dégrader ces terres. Toute tentative de combattre l'accaparement des terres là-bas rencontrerait la résistance de l'Etat et des locaux, car cela éliminerait les gains qu'ils peuvent retirer de la vente des terres. Ils ne considèrent pas la terre dans une optique de « développement durable ». Leur inculquer cette notion semble un pré-requis à toute action. L'idée que « Si tu as une

⁸⁹ Termes utilisés par KADIRI W. et OYALOWO B. dans *Global Land Grabs*, Development, Volume 54, Issue 1, March 2011.

⁹⁰ Les locaux préfèrent en effet vendre leur terre à des investisseurs étrangers plutôt qu'à des nationaux car les étrangers sont perçus comme payant mieux, respectant davantage les délais, et créant plus d'emplois. Seuls les acheteurs nigériens sont véritablement perçus comme des spéculateurs par la communauté rurale.

terre, tu as un futur » doit être réhabilitée pour qu'une lutte contre l'accaparement des terres puisse se développer. Ils élargissent ces conclusions en soulignant qu'une tentative de réduction de l'accaparement des terres à une échelle globale doit, pour réussir, reconnaître que les acteurs voient la terre comme une ressource économique devant être exploitée plutôt que comme une ressource environnementale devant être protégée.

W. Kadiri et B. Oyalowo ont donc une démarche similaire à celle décrite dans ce mémoire. Ils ont adopté un point de vue micro, étudiant les comportements, les façons de penser des communautés locales et le lien d'attachement à la terre qu'ils ont développé. Ils ont choisi de ne pas considérer les locaux comme de simples victimes, mais de voir en quoi leur attitude peut aussi faciliter l'accaparement de leur terre. Et la façon dont les locaux conçoivent la terre semble faciliter l'arrivée des investisseurs. Sans le citer comme tel, une certaine attention a été portée à un facteur d'accaparabilité : leur façon de considérer la terre seulement pour sa valeur économique, sans la voir comme une ressource sociale, agricole et environnementale. Si le contexte du Nigéria est fort différent de celui de l'ON (en effet, les ruraux dans ces cas étudiés au Nigéria n'exercent pas le métier de paysan), ce cas vient confirmer la première hypothèse de ce travail. L'intensité du lien que les paysans ont noué avec leur terre est déterminante dans les efforts qu'ils vont déployer pour se maintenir sur celle-ci. Au Nigéria, ces hommes qui ont développé de très faibles liens d'attachement pour leur terre, la considérant comme une marchandise, ne se mobilisent donc pas pour la conserver. Ils jouent même un rôle moteur dans la perte de celle-ci. Ici, le lien d'attachement à la terre est bien directement lié au degré d'accaparabilité de cette terre.

Par contre, nos deux auteurs nigériens n'ont étudiés que le lien d'attachement à la terre, négligeant le fait que d'autres facteurs peuvent aussi contribuer à créer un contexte favorable à l'accaparement des terres. Ils n'ont pas explorés le rapport collectif qui habite les ruraux étudiés, ou encore le concept d'extériorité. Et le fait de s'être limité à l'étude du lien d'attachement à la terre leur a retiré certaines perspectives de recherche. Ils n'ont pas pu relever des éléments influençant ce rapport à la terre développé dans cette région du Nigéria. Ainsi, ils n'ont pas pu

étudier l'influence que le rapport au collectif et le rapport à l'extériorité peuvent avoir sur le rapport à la terre.

7.4. Une souveraineté sur les terres

L'approche prônée par Saturnino Borrás et Jennifer Franco est très intéressante. Ils commencent par dresser une typologie des différentes directions que le changement d'utilisation d'une terre peut suivre : (i) de aliments à aliments (marché domestique ou exportation), (ii) de aliments à biocarburants, (iii) de non-aliments à aliments et (iv) de non-aliments à biocarburants. Cette distinction est présentée comme la base à partir de laquelle mieux cerner le phénomène d'accaparement des terres. « *L'analyse doit rester fixée sur la nature et les modalités des changements agraires provoqués par le changement d'affectation des terres (...)* »⁹¹ plutôt que de se centrer sur la dimension transnationale ou sur l'origine des acteurs impliqués. Ils préconisent l'étude des relations sociales liées à la terre ; et plus précisément la richesse, le contrôle et le pouvoir liés à la terre. Cette démarche suit donc la même que celle développée dans ce mémoire : il faut étudier les fonctionnements mentaux et sociaux des paysans, leur lien à la terre et les liens qui les connectent entre eux.

L'objectif final de ces deux auteurs est de ré-ancrer la résistance à l'accaparement des terres, afin qu'elle ne suive plus la voie du « Code de Conduite », mais plutôt celle des droits de l'Homme et de la « souveraineté sur la terre ». Les grandes institutions internationales voient la terre comme une marchandise, une ressource qui se fait rare, et prônent une « bonne gouvernance des terres » ainsi qu'une sécurisation des droits fonciers (offrant la sécurité foncière aux investisseurs), ce qui va dans le sens d'une privatisation des terres. Mais cela leur semble insuffisant pour protéger les ruraux pauvres. En effet, ces derniers ne remettent pas en cause « *les origines fondamentales de l'accaparement des terres, c'est-à-dire, un modèle industriel de production d'aliments et d'énergie, ainsi qu'un modèle de*

⁹¹ BORRAS S., FRANCO J., *Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accaparement mondial des terres : repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance*, La Haye, ICAS, Working Paper Series N° 001, Mai 2010, p. 28.

*consommation, contrôlés par les sociétés transnationales*⁹² ». Pour véritablement les protéger, il faut comprendre les relations sociales liées à la terre, c'est-à-dire « (...) *la direction du transfert effectif sur les richesses et le pouvoir liés à la terre, provoqués par une politique foncière ou (l'absence de celle-ci)*⁹³ ». L'étude du contrôle effectif des populations rurales sur leurs terres ne passe pas que par l'examen des droits formels de propriété, mais aussi par l'examen des pouvoirs liés à la terre.

Nos deux auteurs classent les différentes orientations que peuvent prendre ces flux de richesses et de pouvoirs liés à la terre ainsi que les changements de relations foncières : la redistribution, la distribution, la non-(re)distribution, la (re)concentration⁹⁴. Ils précisent qu'il existe des processus et des résultats variables pour ces changements de relations foncières. Mais qu'une telle analyse permet de cerner la dynamique politique des dynamiques foncières. Ils soulignent que la lutte contre l'accaparement des terres est en fait une lutte contre la dépossession des terres, ou pour la repossession de celles-ci par les paysans et les ruraux pauvres. Ces derniers tentent de se dégager une forme d'accès ou de contrôle sur la terre, voire un titre de propriété foncière « *par une variété d'arrangements institutionnels (la réforme agraire, la restitution des terres, la location, etc.)*⁹⁵ ». Mais pour S. Borrás et J. Franco, ces arrangements semblent insuffisants pour adresser le problème des vastes terres non-privées.

Comme alternative, ils préconisent une approche centrée sur les droits de l'Homme (droit à l'alimentation, droit à la terre) et en faveur des ruraux pauvres : le transfert de richesse et de pouvoir sur la terre doit se faire dans leur direction. La terre n'est pas une « chose » qui peut être étudiée comme un droit, un document ou un titre. Elle est le théâtre de relations sociales complexes et désordonnées qu'il est nécessaire de saisir pour comprendre vraiment les problématiques en lien avec elle.

⁹² BORRAS S., FRANCO J., *Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accaparement mondial des terres : repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance*, La Haye, ICAS, Working Paper Series N° 001, Mai 2010, p. 41

⁹³ Idem, p. 30.

⁹⁴ Pour plus de détails sur ces quatre concepts voir les pages 32 à 36 de BORRAS S., FRANCO J., *Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accaparement mondial des terres : repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance*, La Haye, ICAS, Working Paper Series N° 001, Mai 2010.

⁹⁵ Idem p. 37.

Ainsi, le cadre d'analyse que ces auteurs proposent va au-delà de la simple réforme agraire ou de la question du choix des politiques foncières à adopter. Ils s'interrogent sur « *les relations sociales liées à la terre, mettant l'accent sur l'accès effectif aux terres par les ruraux pauvres, ainsi que sur leur contrôle et leur utilisation de celles-ci*⁹⁶ ».

Ces deux auteurs concluent en soulignant l'importance de mener des études empiriques sur divers terrains, car la nature, la direction, le rythme et l'ampleur des changements dans l'affectation des terres peuvent varier. Ils développent un cadre conceptuel alternatif : celui de la « souveraineté sur les terres » c'est-à-dire « *le droit du peuple de la classe ouvrière d'avoir l'accès effectif aux terres, ainsi que le contrôle et l'utilisation de celles-ci, et de pouvoir y vivre en tant que ressources et territoire*⁹⁷ ». Ce concept n'est pas limité comme celui de réforme agraire mais inclut les quatre variantes de dynamiques sociales (redistribution, distribution, non-(re)distribution, (re)concentration). La gouvernance proposée par les grandes institutions internationales provient d'en haut. La souveraineté sur les terres initiée par S. Borras et J. Franco provient d'en bas, intégrant le rôle de l'Etat compris comme « nation », mais aussi celui du peuple. Elle sous-entend une synergie entre les divers groupes impliqués, entre les classes concernées (différents groupes sociaux, urbains versus ruraux). Elle étudie les « pouvoirs » et pas seulement les droits formels.

J'ai convoqué le travail de ces deux auteurs car celui-ci m'a aidé à réaliser une montée en généralité et à resituer les phénomènes étudiés dans une certaine globalité. En effet, cette démarche n'est pas toujours aisée lorsqu'on se place au niveau micro auquel cette étude a été menée. Comme moi, S. Borras et J. Franco soulignent l'importance d'étudier l'emprise réelle que les paysans ont sur leur terre et leur environnement : ce que j'appelle « rapport à la terre », « rapport au collectif » ou « rapport à l'extériorité », et ce qu'ils appellent « les relations sociales liées à la terre ». L'étude du lien d'attachement à la terre s'inscrit à une échelle encore plus petite, mais la démarche est la même. Il s'agit de sortir de la seule étude du

⁹⁶ BORRAS S., FRANCO J., *Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accapement mondial des terres : repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance*, La Haye, ICAS, Working Paper Series N° 001, Mai 2010, p.44.

⁹⁷ Idem p.44.

phénomène d'accaparement des terres pour s'intéresser au contexte dans lequel celui-ci se déploie. Nos deux auteurs insistent davantage sur la direction du changement alors que ce mémoire considère l'amont, avec les données de base préexistant à cette dynamique de changement mais qui influencent inévitablement celle-ci, et qui peuvent même s'avérer être des facteurs d'accaparabilité. Au-delà de l'étude du changement lui-même (la direction du transfert de richesse et de pouvoir dont parlent les deux chercheurs), il s'agit d'analyser l'intensité du lien qui unit les gens à la terre ainsi que l'intensité des liens sociaux qui connectent entre eux les « ruraux pauvres ». Je dois cependant émettre une certaine réserve face au concept de « classe » utilisés par S. Borras et J. Franco. Ceux-ci voulaient éviter de tomber dans une catégorisation simpliste comme « paysans » ou « ruraux ». Mais cette idée de classe, adaptée à l'histoire du capitalisme, est historiquement, géographiquement et politiquement située en Occident. Son usage dans un contexte africain est discutable, rendant la position de ces deux auteurs un peu sinieuse.

Section 8 : Conclusions

L'accaparement des terres est un problème complexe qu'on ne peut se contenter d'étudier comme un phénomène externe. Certes, il résulte de mécanismes macroéconomiques et impliquent des enjeux mondiaux. Mais pour une perception plus juste des choses, il faut l'étudier à différentes échelles et selon différentes temporalités. Et parallèlement à l'accaparement, il est enrichissant d'étudier aussi l'accaparabilité d'une terre.

Ce travail ouvre la voie de l'étude de l'accaparabilité. Les trois hypothèses analysées ici, c'est-à-dire (i) le lien d'attachement à la terre, (ii) les liens unissant les paysans entre eux et (iii) le rapport à l'extériorité, ouvrent des perspectives intéressantes.

La première hypothèse se penche sur la façon dont la terre est appréhendée par les paysans et sur la valeur qu'il lui porte, que celle-ci soit affective, symbolique ou d'une autre nature, et qu'elle soit consciente ou inconsciente. Cette hypothèse postule que le lien d'attachement à la terre va déterminer l'ardeur que les paysans déploieront pour se maintenir sur celle-ci. Il faut bien sûr tenir compte de la particularité de l'Office du Niger où les paysans ne sont pas propriétaires de la terre qu'ils travaillent. La nature des liens que les paysans rencontrés entretiennent avec leur terre est restée difficile à percer. Ils soulignent tous l'importance de la terre pour leur survie. Elle leur permet de se nourrir et de payer leurs dettes. Ils l'appréhendent dans sa dimension utilitaire, pour sa fonction économique. Au-delà de cette dernière, la terre incarne aussi pour certains « des possibilités » ou « un futur ». Ils lui attachent des perspectives et des promesses. Cette hypothèse a dès lors été difficile à confirmer. En effet, pour vraiment pénétrer le lien qu'un paysan développe avec sa terre, il aurait fallu passer davantage de temps sur le terrain. Cependant, le lien à la terre tel qu'il a pu être établi semble bien confirmer l'hypothèse. Parmi les paysans rencontrés, ceux qui étaient les plus prompts à se mobiliser pour leur terre étaient bien ceux qui avaient noué des liens forts et affectifs avec celle-ci. Le lien d'attachement à la terre représente un facteur d'accaparabilité de la terre dans l'état actuel de la recherche.

La seconde hypothèse explore les liens connectant entre eux les paysans, ainsi que l'existence d'un collectif abstrait auquel ils peuvent se référer, un collectif pour lequel ils seraient prêts à se mobiliser. Cette hypothèse avance donc l'idée qu'une référence collective venant surplomber l'activité agricole influencerait aussi le degré de mobilisation dont les paysans feront preuve pour protéger leur terre. La présence de ce référentiel collectif a été recherchée auprès des paysans de l'Office du Niger, dans les étapes de production et de commercialisation du riz. Dans les travaux aux champs, une certaine solidarité s'est mise en place, sans toutefois générer de représentations collectives. La gestion d'espaces communs ne semble pas non plus déboucher sur la création d'un référentiel collectif. La commercialisation du riz se fait de façon individuelle. Ces deux domaines ne semblent donc pas faire naître de sentiment d'appartenance à un collectif abstrait chez les paysans. Ils ne suscitent pas le « besoin » de se mobiliser pour protéger ce collectif.

Enfin, la troisième hypothèse a été élaborée sur le terrain, suites aux observations menées sur place. Elle repose sur un constat : la manière dont les paysans conçoivent leur environnement extérieur façonne l'idée qu'ils se font de leur marge de manœuvre. Ainsi, cela définit ce sur quoi ils pensent pouvoir ou non influencer. Etudier le rapport que les paysans nouent avec l'extériorité peut donc être extrêmement enrichissant, aidant à expliquer pourquoi ils auront tendance ou non à se mobiliser pour agir sur cet environnement. Et dans le cas étudié dans l'Office du Niger, ce rapport à l'extériorité est très particulier. En effet, les paysans n'ont pas de maîtrise sur les facteurs de production. Depuis la création du réseau d'irrigation dans les années 1930, leur environnement est façonné par l'Office du Niger. Celui-ci a organisé l'arrivée des agriculteurs, l'établissement des villages, l'accès à l'eau et à la terre ainsi que la production. Cette tradition de ne pas avoir de contrôle sur les éléments de leur environnement ne contribue pas à les placer dans une posture de riposte afin d'agir sur ces éléments. Les paysans ont pris l'habitude de percevoir leur environnement comme une réalité qui n'est pas directement maîtrisable. Et cela semble être confirmé par la passivité avec laquelle les paysans accueillent l'arrivée des nouveaux investisseurs.

Ces trois hypothèses reflètent les perspectives nouvelles qui peuvent être retirées d'un raisonnement considérant l'ensemble du phénomène, aussi bien en

amont qu'en aval. Mais d'autres facteurs d'accaparabilité que nous n'avons pas explorés ici vaudraient aussi la peine d'être approchés. Ainsi, il serait possible d'en repérer dans les structures micro-économiques (dans les questions de répartition de la richesse, dans l'accès aux facteurs de production,....) ou encore dans des questions de genre par exemple.

Afin de confirmer les hypothèses-clés de ce travail de façon définitive, quelques éléments devraient être revisités. Il faudrait d'abord élargir l'échantillonnage ainsi que le périmètre de l'étude. En effet, il serait pertinent d'interroger davantage de paysans et de tester ces hypothèses dans d'autres zones de l'Office du Niger, et dans d'autres régions du Mali où un accaparement des terres se réalise. Il serait aussi indispensable de faire des études de cas dans d'autres pays afin de pouvoir confronter des situations et des contextes différents de celui de l'Office du Niger et du Mali. Lors d'une prochaine étude, il pourrait aussi être intéressant de mettre davantage l'accent sur le point de vue des femmes qui représentent une force de travail primordiale dans l'agriculture africaine. Enfin, des recherches plus approfondies permettraient aussi de creuser davantage les liens qui connectent ces trois hypothèses entre elles, et notamment l'influence que le rapport au collectif (hypothèse 2) et le rapport à l'extériorité (hypothèse 3) peuvent avoir sur le lien d'attachement à la terre tissé par les paysans (hypothèse 1).

Ce travail dans l'Office du Niger a souligné l'existence de grands écarts de compréhension entre les différents acteurs. Le problème n'est pas ressenti de la même façon par tous les habitants de la zone. Ils n'ont pas tous la même conscience de ce phénomène et n'ont pas tous la même compréhension de celui-ci. Ces différences de perception sont visibles parmi les divers groupes sociaux (artisans, paysans, etc.) mais aussi au sein des organisations paysannes. Or, la façon dont les membres des organisations paysannes, censés organiser et incarner la lutte contre l'accaparement des terres, s'approprient la problématique mériterait d'être davantage creusée. J'ai mis en évidence l'importance que prenaient les jeux de positionnement sociaux. Mais leur perception des choses ne se limite certainement pas à cela. Un examen plus approfondi de cette question pourrait réellement enrichir la lutte contre l'accaparement des terres menée par les mouvements sociaux et paysans, au Nord comme au Sud. Car, si la question de la mobilisation a été soulevée dans ce travail,

elle n'a pas été réellement étudiée en tant que telle. Des recherches supplémentaires, s'interrogeant sur les mécanismes de mobilisation propres aux Africains, propres aux Maliens, propres à une certaine ethnie ou propres à un certain groupe social, seraient vraiment intéressantes à mener. Cela constitue une thématique à explorer en parallèle à l'étude de l'accaparabilité.

Par ailleurs, de nouvelles thématiques de recherche mises en évidence lors de cette recherche mériteraient d'être approchées. Lors de l'étude des liens connectant les paysans entre eux ou les reliant à un collectif, l'accent a été mis sur la production et la commercialisation. Or, il serait extrêmement enrichissant d'étudier aussi cette dimension collective dans la sphère socioculturelle. Cette dernière a été délibérément laissée de côté lors de ces premières recherches sur le terrain pour des raisons de temps. Elle ouvrirait en effet un immense champ de réflexion, soulevant de nouvelles questions et de nouvelles perspectives. Mieux valait ne pas être submergée en attaquant trop de fronts à la fois. Mais une étude ciblée sur les dynamiques socioculturelles liées aux groupes et à la terre mériterait une attention particulière.

Par ailleurs, l'expérience du terrain a conduit à examiner séparément les paysans des membres des organisations paysannes. Cependant, d'autres distinctions mettant en évidence d'autres types d'acteurs pourraient encore être réalisées. Ou encore, une étude plus approfondie introduisant des critères de distinction plus fins dans la catégorie « paysans », permettrait d'affiner et de complexifier l'analyse.

Enfin, une autre direction importante n'a pas pu être suivie dans ce travail faute de temps et d'expérience. Il s'agit de l'axe des solutions. En effet, quelles pistes concrètes peuvent être suivies pour orienter la lutte contre l'accaparement des terres? Car l'étude de l'accaparement, comme celle de l'accaparabilité, se fait avant tout dans la perspective, ou dans l'espoir, de changer les choses. Il faudrait aller plus loin pour utiliser les résultats liés à l'accaparabilité comme base sur laquelle organiser une réponse à l'accaparement mondial des terres. Ce travail s'est limité aux prémisses de cette démarche. Proposer des solutions doit rester l'objectif, du point de vue de ceux qui désirent développer une action de changement social ou politique.

Section 9 : Bibliographie et références

Ouvrages

BAYARD J.F, *L'illusion identitaire*. Paris, Editions Fayard, 1996, 306p.

DE RAVIGNAN F. & BARBEDETTE L., *Découvrir une agriculture vivrière*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1977.

DE SARDAN O., *La rigueur du qualitatif, les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2008, 365 p.

DE SARDAN O., JACOB J.P., *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1995.

DE SARDAN O., JACOB J-P. & BIERSCHEK T., *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala, 1998, 296p.

DUMONT R., *L'Afrique est mal partie*, Paris, Le Seuil, 1966.

DUPRIEZ H., *Paysans d'Afrique*, Nivelles, Terres et Vie Editions, 1980.

HUGON P., *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Armand Colin, 2006, 124p.

HUGON P., *L'économie de l'Afrique*. Paris, La Découverte, collection "Repères", n°117, 2003.

HUYGHE R. *Dialogue avec le visible*, Paris, Flammarion, 1955.

KI-ZERBO J., *Histoire générale de l'Afrique. Volume 1 : Méthodologie et préhistoire*, Paris, Editions UNESCO, 1999, 847p.

LATOUCHE S., LAURENT P.J., SERVAIS O. & SINGLETON M., *Les raisons de la ruse. Une perspective anthropologique et psychanalytique*, Paris, La Découverte, 2004, 352 p.

LAVIGNE DELVILLE P., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala, 1998.

MAPPA S. (Dir), *Les impensées de la gouvernance*, Paris, Karthala, 2009, p.129-206.

MAPPA S. (Dir.), *Le savoir occidental au défi des cultures africaines : Former pour changer*. Paris, Karthala, 2005.

MBEMBE A., *De la post colonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris, Karthala, 2003, 293p.

NDIONE E.S., *Dakar, une société en grappes*, Paris, Karthala, 1993.

PELISSIER P., *Paysans du Sénégal*, Paris, Editions Fabrègue, 1966, 939p.

RAYNAUT C., *Diversité et dynamique des relations sociétés-nature au Sahel*, Natures, Sciences, Sociétés, vol. 6, n° 2, 1998, pp.59-62.

VYGOTSKY L., *Psychologie de l'art*, Paris, Éditions La Dispute, 2005.

ZAHAN D., *Religion, spiritualité et pensée africaines. Spiritualité et pensée*, Paris, Payot, 1970, 244 p.

Articles, rapports et études⁹⁸

AARTS LL.M., *Unravelling the "Land Grab": How to Protect the Livelihoods of the Poor?*, Amsterdam, Oxfam Novib, Octobre 2009, 41 p.

AFD, Comité technique « Foncier et Développement », GISA, *Les appropriations de terres à grande échelle: analyse du phénomène et propositions d'orientations*, Document de positionnement de la France, Juin 2010.

ANSEEUW W., DUCASTEL A., GABAS J-J., *The end of African Peasant? From investment funds and finance value-chains to peasant related questions*, LDPI, Paper presented at the International Conference on Global Land Grabbing, April 2011.

BERNSTEIN A., *Incorporating Labor and Human Rights Risk into Investment Decisions*, Cambridge, Occasional Paper Series n°2, Harvard Law School, septembre 2008.

BORRAS S., FRANCO J., *Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accaparement mondial des terres : repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance*, La Haye, ICAS, Working Paper Series N° 001, Mai 2010, 49 p.

CHAMBERS, R., PACEY, A. & THRUPP, L.A., *Farmer First: Farmer Innovation and Agricultural Research*, Londres, IDS, 1989.

COULIBALY Y.M., BELIERES J.-M., *La longue et difficile appropriation par les exploitations agricoles familiales du grand périmètre irrigué de l'Office du Niger au*

⁹⁸ Un certain nombre de sources citées dans cette rubrique (par exemple AFD, IIED, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development of Germany, Grains, etc.) ont été publiées par des organisations sans mention précise du ou des auteurs. A ce titre, elles peuvent être considérées comme énonçant une position officielle.

Mali : libéralisation économique, différenciation entre exploitations et compétition pour l'accès à l'eau, Draft, 2004.

COTULA L., *Changes in customary land tenure systems in Africa*, FAO, LPS Working Paper 38, 2006, 95p.

COTULA L., *International Laws and negotiating power in foreign investments projects: Comparing poverty rights protection under human rights and investment law in Africa*, Pretoria, SAYIL n°33, University of South Africa, 2008.

COTULA L., *Droits fonciers et accès à l'eau au Sahel, défis et perspectives pour l'élevage et l'agriculture*, IIED, Dossier n°139, Mars 2006, 106 p.

COTULA L., MATHIEU P. (eds), *Legal Empowerment in Practice: Using legal tools to secure land rights in Africa*, Londres, IIED, 2008.

COTULA L., VERMEULEN S., "Land grabs" in Africa: Can the deals work for development?, IIED Briefing, septembre 2009.

COTULA L., VERMEULEN S., LEONARD R., KEELEY J., *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*, London/Rome, IIED/FAO/ IFAD, Research report, 2009, 120 p.

DEININGER K., SONGWE V., *Foreign Investments in Agricultural Production: Opportunities and Challenges*, Banque Mondiale, Agriculture and Rural Development, Issue 45, Janvier 2009.

DE SARDAN O., *L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants*, Etudes et travaux n°13 de LASDEL, Niamey, octobre 2003, 57 p.

DE SCHUTTER O., *Large-scale land acquisition and leases: a set of core principles and measures to address the human rights challenge*, UN Special Rapporteur on the Right to Food, reporting the UN General Assembly and the Human Rights Council of the United Nations, Juin 2009.

DIALLO A., MUSHINZIMANA G., *Foreign Direct Investment in Land in Mali*, GTZ, Division 45, Décembre 2009, 35 p.

DJIRE M., *Improving Tenure Security for the rural poor - Mali country case study*, Rome, LEP Working Paper 4, FAO, 2006, 21 p.

DJIRE M., KEITA A., SISSOKO M. S.S., *Les transactions foncières en zones rurales et péri-urbaines du Mali : quelles leçons pour la loi sur le foncier agricole ?*, Bamako, IRAM, Janvier 2007.

DJIRE M., KEITA A., *Revue du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance des ressources naturelles : une étude de cas sur la gestion des terres à l'Office du Niger*, Bamako, IED et ANSA, Août 2010, 25 p.

Federal Ministry for economic cooperation and Development, *Development Policy Stance on the topic of Land Grabbing-the purchase and leasing of large areas of land in developing countries*, Bonn, Discourse 015, Août 2009.

GOISLARD C., DJIRE M., *Accès à l'information juridique, aux institutions et procédures légales : Quelle sécurisation foncière pour les ruraux pauvres au Mali*, Rome, LSP Document de travail 44, FAO, Mars 2007.

GRAINS, *Support needed for civil society organisation to address the current rush towards large-scale land acquisitions in agriculture*, Concept note, Octobre 2009.

HARALAMBOUS S., LIVERSAGE H., ROMANO M., *The growing demand for land, risks and opportunities for smallholders farmers*, Rome, IFAD, Discussion Paper pour la 32ème session du Conseil Exécutif, Février 2009, 17 p.

HARCOURT W., *Global Land Grabs*, Development (the flagship journal of the SID), Volume 54, Issue 1, March 2011. Consulté sur internet en mars 2011: <http://www.palgrave-journals.com/development/journal/v54/n1/index.html>

IIED, CRU-BN, *Rapport de synthèse de la visite d'échange d'expériences des délégations de la société civile de Fomi (Guinée), Kandadji (Niger), et de Taoussa (Mali)*, Bamako, mars 2010, 23 p.

JACOB J.P., *L'immoralité fondatrice. Bien commun et expression de l'intérêt individuel chez les Winye (Burkina Faso)*, Cahiers d'Etudes Africaines, n°162, 2001, p.315-332.

LIVERSAGE H., *Responding to land grabbing and promoting responsible investment in agriculture*, IFAD, Occasional Paper, Décembre 2010, 12 p.

MANN H., SMALLER C., *A Thirst for Distant Land, Foreign Investments in agricultural land and water*, Canada, IISD, Mars 2009, 26 p.

MAPPA S., *Les formations en Afrique : les métamorphoses de la dépendance*, Paris, Forum de Delphes, 2003.

MERLET M., JAMART C., *Pressions commerciales sur la terre dans le monde : problématique et cadre conceptuel*, AGTER pour International Land Coalition, Avril 2009, 24 p.

MORABITO V., *L'Office du Niger au Mali, d'hier à aujourd'hui*, Journal des africanistes, Tome 47, Fascicule 1, 1977, p. 53-82.

PETERSON L., *Human Rights and Bilateral Investment treaties: Mapping the role of human rights law within investor-State arbitration*, International Centre for Human Rights and democratic Development, Québec, 2009, 52 p.

SAUVANT K., SACH L., eds, *The effects of treaties on Foreign Direct Investments: Bilateral Investment Treaties, Double Taxation Treaties, and Investments Flows*, Oxford University Press, 2009.

SOSFAIM, Mali, *Office du Niger. Le mouvement paysan peut-il faire reculer l'agro-business ?*, Dynamique Paysanne, n°20, Avril 2009.

SYRTE J., *Rapport National d'investissement au Mali : l'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique : les défis du changement climatique*, décembre 2008, 13 p.

TAYLOR M., BENDING T., *Increasing commercial pressure on land: Building a coordinated response*, Discussion Paper, International Land Coalition, Juillet 2009, 21 p.

TROY B., *Office du Niger: quelles réalités entre accaparement des terres et développement agricole?*, FARM, Août 2010, 11 p.

VON BRAUN J., MEINZEN-DICK R., *Land Grabbing by foreign Investors in Developing countries: Risks and Opportunities*, Washington DC, IFPRI Policy Brief, avril 2009.

ZOOMERS A., *Globalisation and the Foreignisation of Space: Seven processes driving the current global land grab*, Journal of Peasant Studies 37, 2010, p. 429-447.

Documents officiels

La Loi d'Orientation Agricole loi n° 06-40/AN-RM du 14 décembre 2005.

Code domanial et foncier du Mali repris par l'ordonnance 00-027/P-RM du 22 mars 2000.

Code d'investissement du Mali, loi n°91-048/AN-RM du 26 février 1991, modifié par la loi n°05-050 du 19 août 2005.

Rapport du forum sur les organisations paysannes à l'Office du Niger, février 2003.

Note de présentation de l'Office du Niger réalisée par la Direction Générale, Ségou, janvier 2005.

Articles non scientifiques

Défis Sud, numéro 89, Bruxelles, juin-juillet 2009.

Rich food importers are acquiring vast tracts of poor countries' farmland. Is this beneficial foreign investment or neocolonialism?, The Economist, 21 mai 2009

Financial Times, *Hedge Funds Muck in Down on the Farm*, 25 avril 2008.

Libya to recruit large number of workers, le 13 octobre 2008,
<http://www.libyaonline.com/business/details.php?id=6433>, consulté en janvier 2010.

Les investissements libyens sont une aubaine pour le Mali, le 15 Mai 2008,
<http://www.temoust.org/spip.php?article5388>, consulté en janvier 2010.

Mémoire de l'Office du Niger sur la cession des terres agricoles de l'Office du Niger aux investisseurs privés nationaux et étrangers, Le Républicain, le 10 février 2011,
<http://www.maliweb.net/category.php?NID=70990&intr=>, consulté en mars 2011.

Sources orales

Mr. Mamadou Goïta, directeur exécutif de l'IRPAD (Institut de Recherche et Promotion des Alternatives en Développement).

Mme Charlotte Zanton Sama, représentante de la promotion féminine au SEXAGON, secrétaire générale de l'organisation féminine « Siguitèmason » et membre de l'AOPP régionale, vivant dans une zone touchée par l'accaparement des terres.

Mr. Faliry Bolly, secrétaire général du SEXAGON (Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger).

Mr. Bréhima Dembélé, coordinateur de l'AOPP (Association des Organisations Professionnelles Paysanne).

Mr. Modibo Diarra, Section conseil rural de l'Office du Niger de Kolongotomo.

Mr. Sissoko Salif, coordinateur de la CNOP (Coordination Nationale des Organisations Paysannes).

Maliweb, interview d'Abdalilah Youssef, le 10 novembre 2008,
<http://www.maliweb.net/category.php?NID=37605>, consulté en juillet 2010.

Internet

Le site de Food Crisis and the Global Land Grab: <http://farmlandgrab.org/>

Le site de GRAIN: <http://www.grain.org>

Le site d'AGTER: <http://www.agter.asso.fr/>

Le site de la FAO: <http://www.fao.org/>

Le site de FIAN International: <http://www.fian.org>

Le site d'International Land Coalition : <http://www.landcoalition.org>

Le site de La Via Campesina: <http://viacampesina.org/>

Le site de l'Office du Niger: <http://www.office-du-niger.org.ml/>

Le site de presse de Maliweb: <http://www.maliweb.net/>

Le site de l'Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives en Développement : www.irpadafrique.org/

Le site de SOS Faim : <http://www.sosfaim.be/>

Le site de Hub rural : [http://www. Hubrural.org/](http://www.Hubrural.org/)

Le site de la Conférence de Nyéléni : <http://www.nyeleni.org/>

Le site de Maliweb : www.maliweb.net/

Le site d'Oxfam : <http://www.oxfamsol.be/>

Le site de la LDPI Global land grabbing conference : www.future-agricultures.org/land-grab.html

Sources audiovisuelles

Film documentaire réalisé par COLIN L. et PETIT V., *L'office du Niger, du travailleur forcé au paysan syndiqué*, IRAM, 2006.

Section 10 : Annexes

Annexe 1 : Le questionnaire de recherche

Questions d'ordre personnel :

Quel âge ?

Combien d'enfants ?

Combien de femmes ?

Quelles sont les activités qu'il fait ?

Quelles cultures ? (Riz ou autre)

Questions d'ordre général :

A-t-il des bœufs ou autres machines agricoles (motoculteur, décortiqueuse, batteuse) ?

Depuis combien de temps êtes-vous sur dans l'Office du Niger ?

Et depuis combien de temps travaillez-vous cette parcelle ?

Combien de parcelles avez-vous ?

Parmi ces parcelles, combien sont dans et en dehors de l'ODN ?

A qui appartiennent ces parcelles dans l'ODN ? Et en dehors ?

Dans combien de parcelles travaillez-vous personnellement ?

Comme y êtes-vous/vos ancêtres arrivé ?

Quel droit avez-vous sur cette terre ? Avez-vous pu obtenir un bail ?

De quelle organisation paysanne êtes-vous membre ?

A quel point ont-ils entendu parler de la problématique de l'accaparement des terres

Y a-t-il des étrangers qui viennent occuper des terres ? Lesquels ?

D'où viennent-ils ?

Qui les a amenés ?

Questions en liens avec l'attachement à la terre

Quelles activités dépendent de cette terre ?

Changez-vous régulièrement de parcelle ?

Vous sentez-vous chez vous à l'Office du Niger ? A quoi le sentez-vous ?

Pourriez-vous envisager de partir vous installer ailleurs ?

Pourriez-vous imaginer faire un autre métier que celui d'agriculteur ?

Connaissez-vous des gens qui ont quitté leur terre ? Pour quelles raisons ? Et pourquoi eux et pas vous ?

Par rapport aux jeunes, comment ça se passe ? (cfr exode rural)

Y a-t-il des différences entre paysans burkinabais et maliens dans l'ON ?

Les burkinabés rentrent-ils régulièrement au pays ? Se sentent-ils attachés au Burkina Faso plus qu'à l'ON ?

Si le gouvernement vous déplaçait de votre parcelle vers une autre parcelle pour des raisons d'intérêt public, comment le prendriez-vous ?

Questions en lien avec le degré sociabilité liant les paysans

Rencontrez-vous les autres paysans du village pour parler des problèmes indépendamment des réunions des organisations paysannes ? De quels problèmes ?

A quelle fréquence vous rencontrez-vous pour parler ?

Qui organise ces réunions ?

Qui décide ce qui y est discuté ?

Quelles sont les formes d'associations existant dans le village ?

Où se cache le collectif ?

- Au niveau de la production, êtes-vous organisé collectivement pour l'exécution de certains travaux aux champs ? Y a-t-il une certaine solidarité pour la production entre paysans ?
- Au niveau de la commercialisation, celle-ci se fait-elle collectivement ou individuellement ?

Maîtrise de l'eau

a) *Redevance eau* :

Avez-vous déjà connu des difficultés pour payer la redevance eau ?

Quelles sont vos stratégies pour faire face à ce paiement ?

Si vous avez rencontré des problèmes pour payer la redevance eau, y a-t-il eu des échanges ou une solidarité avec le village ou les autres dans le même cas ?

Beaucoup de gens dans le village ont-ils des problèmes pour la payer ?

b) ORT :

Savez-vous ce que sont les ORT ?

Comment les paysans autour de votre champ et vous êtes-vous organisé pour la gestion des ORT ?

Est-ce positif que les paysans aient reçu le contrôle et la gestion de cette partie du réseau ?
Poids ou vecteur de pouvoir ?

c) Contrôle sur l'eau :

Avez-vous toujours eu assez d'eau ?

Dans l'avenir, percevez-vous des menaces éventuelles pouvant peser sur la fourniture d'eau ?

Organisations féminines

Depuis combien de temps existe le groupement ?

Combien de femmes en sont membres ?

Que fait le groupement ?

Régularité des réunions ?

Comment le travail est-il organisé ?

Comment les bénéfices sont-ils partagés ?

Pourquoi les femmes ont-elles senti un besoin de se regrouper ?

Y a-t-il des femmes ayant des terres à leur nom ?

Quid de l'accès des femmes à la terre ?

Ont-elles des champs communs ?

Annexe 2 : Evaluation approximative des coûts et bénéfice de la production de riz pour une parcelle d'un hectare⁹⁹

Semences : 300 FCFA par kilo

Labour, mise en bout et semis de la pépinière : 10.000 FCFA

Location d'une laboureuse pour le labour et la mise en bout du champ : 45 000 FCFA

Main d'œuvre pour le désherbage : 10.000 FCFA

Main d'œuvre pour l'arrachage de la pépinière : 10.000 FCFA

Main d'œuvre pour l'étalage (c'est-à-dire le transport de la pépinière vers le champ pour le repiquage) : 15.000 FCFA

Main d'œuvre pour le repiquage : 20.000 FCFA

Engrais pour la pépinière et le champ : 7.000 FCA

Main d'œuvre permanente : 90.000 FCFA pour une saison

Herbicides : 3800 FCFA pour le produit et 2000 FCFA pour l'ouvrier qui le pulvérise

« Fossage », liage et mise en gerbier : 37.500 FCFA

Sac vide : 250 FCFA pièce + Corde : 10 FCFA pièce

Aiguille : 50 FCFA

Battage : Pour 13 sacs battus, un sac retenu par le batteur.

Redevance eau à l'ON : 67 000 FCFA par hectare

Total des coûts : 342.400 FCFA

A côté de cela, il faut ajouter les frais de carburant et la nourriture pour la main d'œuvre. Dans un sac, on peut mettre 75 kg de riz paddy. La production s'élève en moyenne à 50 sacs par ha (moins 3,85 sacs pour le batteur). Le prix du riz paddy au kilo est variable mais tourne autour de 150 FCFA. Parfois, son prix de vente au kilo peut monter jusqu'à 350 FCFA. Mais il faut voir si le paysan peut s'offrir le luxe d'attendre une montée des prix avant de vendre sa production. Il doit en effet rembourser ses crédits et payer la redevance eau à l'ON, et parfois faire face à des dépenses imprévues (maladie, décès, etc.) Ainsi pour 1 ha : $46,15 \times 75 \text{ kg} = 3462 \text{ kg}$ et donc $3462 \times 150 \text{ FCFA} = \mathbf{519.231 \text{ FCFA de chiffre d'affaire}}$ et $\mathbf{176.831 \text{ FCFA de bénéfice}}$.

⁹⁹ Ces chiffres m'ont été donnés par des paysans de la zone.

Annexe 3 : Plan type de parcelles, avec partiteur et ORT

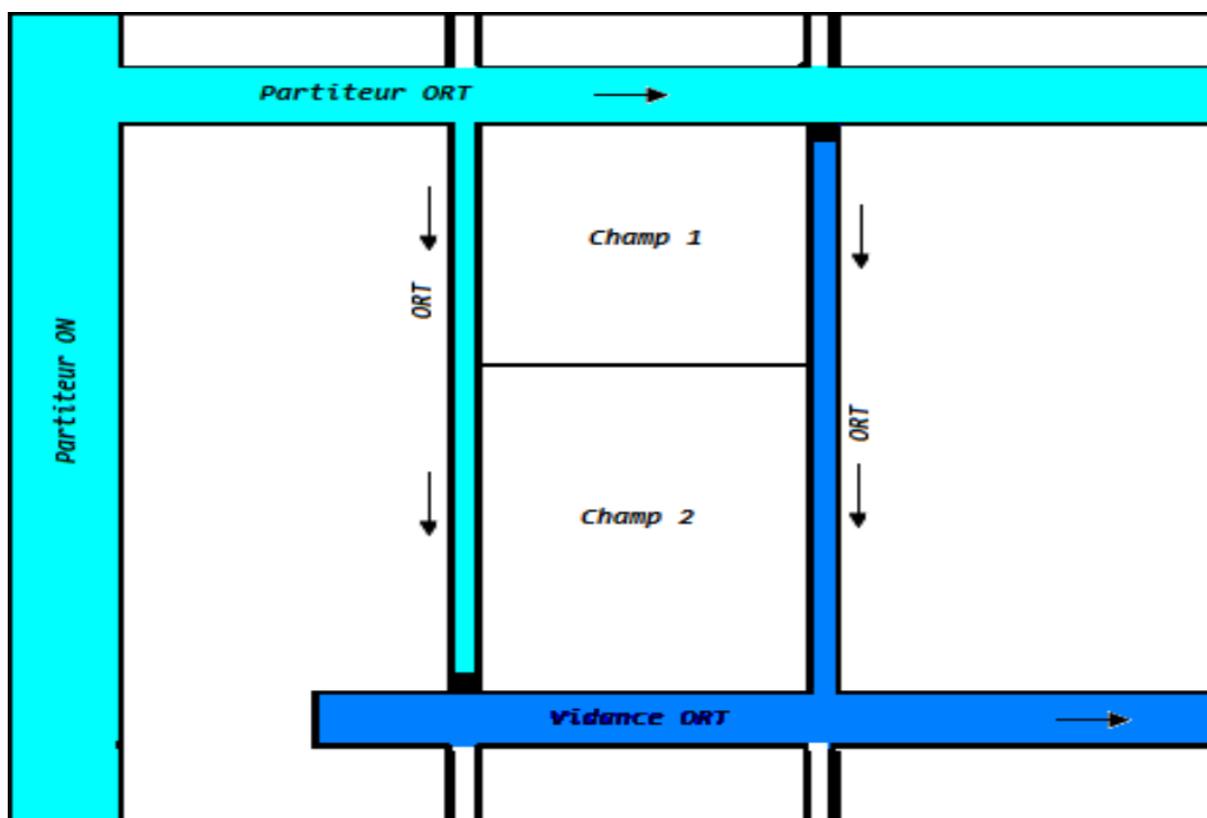


Schéma réalisé par Boris De Leener sur base des observations de terrains à Kolongotomo en septembre 2010.

Ce schéma simplifié illustre l'agencement-type d'un morceau du réseau tertiaire géré par les paysans (ORT). Celui-ci comprend un partiteur, des sous-partiteurs avec prises d'entrée et de sortie dans le champ, et un canal de vidance par lequel les eaux usées sont évacuées.

Le réseau tertiaire est alimenté au départ du réseau secondaire, géré par l'Office du Niger (ON). Celui-ci est aussi représenté sur ce schéma.

Annexe 4 : Carte du réseau d'irrigation de l'Office du Niger



Source : <http://www.office-du-niger.org.ml/>, consulté le 17 mars 2011.

Annexe 5 : Liste des investisseurs étrangers et nationaux présents au Mali¹⁰⁰

1. Les investisseurs maliens

AGROENER : 40 000 ha à Massabougou (ON)

DUNKAFA : 358 ha à Sabalibougou (ON)

GDCM (importateur malien de riz), 7.400 ha

HUICOMA : 100 000 ha à Macina (ON)

PETROTECH, 10.000 ha à Macina (ON)

Moulins Modernes du Mali (Modibo Keita) : 7400 ha à Sansanding

Sambalagnon Association Villageoise : 90 ha à Touraba

SNF : 15.000 ha à Macina (ON)

Société Yatassaye : 20 000 ha à Macina (ON)

SOCIMEX : 10 000 ha à Macina

SOCOGEN (Mali), 20.000ha

SUKALA (Mali et chinois): 5800 ha à M'Bewani (ON) et 20 000 ha dans le Kala supérieur

L'on peut ajouter à ceux-ci de nombreuses personnes physiques ayant acquis à titre privé des terrains dont la superficie varie de 50 ha à 10 000 ha selon les cas.

2. Les investisseurs étrangers

AED (France) : 2600 ha à Dougabougou

Burkina Faso : 25 000 ha à M'Bewani (ON)

CAMEX (Brésil) : 20.000 ha à Sabalibougou (ON)

Ferme COVEC (Chine) : 1000 ha à Koumouna

¹⁰⁰ Cette liste des investisseurs n'est pas exhaustive. Elle est le fruit d'une compilation de différentes sources et m'a été remise par Mr. Mamadou Goïta, directeur exécutif de l'IRPAD, que je remercie au passage. Ces sources m'ont été précieuses, notamment parce qu'elles ne sont généralement pas accessibles au public.

FORAS (Arabie Saoudite) : 5000 ha à M'Bewani (ON)

ILLOVO GROUP et SCHAFFER (Afrique du Sud et Royaume Uni et Mali),
14.000ha à Sansanding

L'UEMOA, 100.000ha

LONRHO (Afrique du Sud et Royaumes-Unis) : 20 000 ha à Kouroumari

MCA (USA), 22.441ha

MALIBYA (Libye) : 100.000 ha à Macina (ON)

3. Les investisseurs d'origine indéterminée

ASSIL : 5000 ha à Macina (ON)

Co-entreprise : 1000 ha à Sansanding (ON)

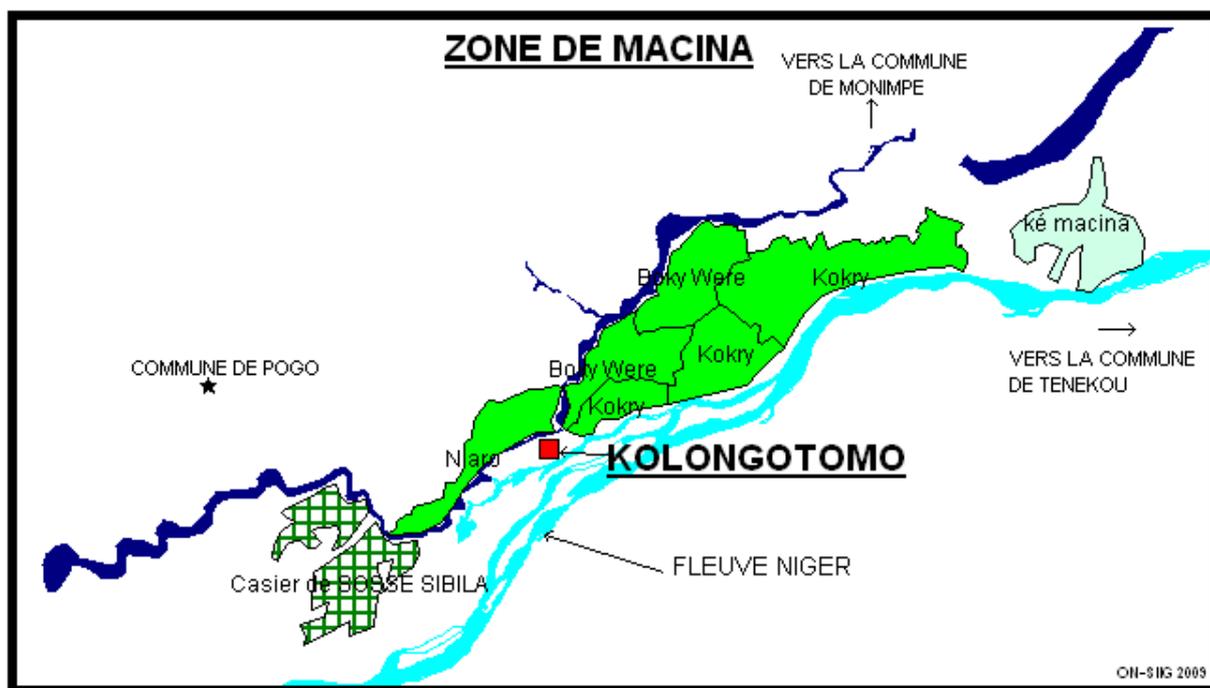
SAPA : 20 000 ha à Macina (ON)

SOPROMIE : 5000 ha M'Bewani (ON)

SUDAN : 5000 ha à Macina (ON)

Les investisseurs cités ci-dessus ne sont pas tous au même stade de déploiement. Certains ont déjà commencé leur installation sur le terrain alors que d'autres ne sont pas encore physiquement présents dans la zone qui leur a été attribuée.

Annexe 6 : Carte de la zone Macina



Source : <http://www.office-du-niger.org/ml>, consulté le 17 mars 2011.

La zone de Macina est composée de 72 villages, répartis entre quatre casiers :

- Le casier de Kokry avec 29 villages
- Le casier de Niaro avec 8 villages
- Le casier de Boky wéré avec 9 villages
- Le casier de Ké-Macina avec 29 villages